

LE FUTUR HÔPITAL TARBES-LOURDES À LANNE



SYNTHÈSE PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Comprendre les raisons du projet,
le choix du site de Lanne,
ses impacts et les mesures prévues
pour son intégration dans le territoire.

ENQUÊTE PUBLIQUE 2026



UN HÔPITAL
AU SERVICE
DE TOUS



DES SOINS
DE QUALITÉ
POUR DEMAIN



UN PROJET
DURABLE ET
RESPONSABLE



UN ÉQUIPEMENT
AU CŒUR DU
TERRITOIRE



UN DIALOGUE
OUVERT ET
TRANSPARENT

Un territoire. Un projet. Une décision qui engage l'avenir.

Le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes porte depuis plus de vingt ans un projet majeur : construire un hôpital **moderne, accessible et résilient**, à la hauteur des femmes et des hommes des Hautes-Pyrénées.

Cette enquête publique constitue une étape importante de ce projet. Elle permet à chacun de s'informer, de comprendre les enjeux du dossier et d'**exprimer son avis**.

Les documents réglementaires soumis à l'enquête sont nombreux et parfois complexes. C'est pourquoi le maître d'ouvrage a souhaité mettre à disposition cette synthèse pédagogique.

Son objectif est simple : expliquer le projet, son historique, ses objectifs, ses impacts et les mesures prévues pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

SOIN POUR TOUS

PROJET DURABLE

ANCRÉ AU TERRITOIRE

DIALOGUE OUVERT

Sommaire

04. AVANT-PROPOS

Pourquoi ce document ?

06. UN PROJET D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR POUR LA SANTÉ DE DEMAIN

Qui porte le projet du futur hôpital ?

Pourquoi un nouvel hôpital est-il
nécessaire ? (analyse et choix)

Un hôpital résilient, conçu pour répondre
aux besoins futurs du territoire (objectifs)

19. LE FUTUR HÔPITAL DANS LE DÉTAIL

Le périmètre du projet

Les différentes composantes de l'hôpital

Le phasage de ce chantier d'ampleur
(durée estimée de 4 à 5 ans)

39. LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES POUR AUTORISER LE PROJET

Quelles finalités aux différentes procédures
portées en enquête publique ?

Une enquête publique unique
pour une vision d'ensemble du projet

43. COMMENT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ONT-ILS ÉTÉ ÉTUDIÉS ET PRIS EN COMPTE ?

Pour comprendre la démarche d'évaluation
environnementale

Un territoire aux enjeux environnementaux
nombreux, souvent en interrelations, en
tension et vulnérables

Une séquence Éviter-Réduire-Compenser
(ERC) pour concilier les enjeux du territoire

AVANT PROPOS



01

Pourquoi ce document ?

Pourquoi ce document ?

Des milliers de pages de dossier réglementaire. Une note pédagogique pour en saisir l'essentiel sans jargon, sans détour, pour que chacun puisse participer à l'enquête publique en toute connaissance de cause.

Les documents soumis à l'enquête publique représentent plusieurs milliers de pages d'études **techniques, réglementaires et environnementales**. Cette volumétrie reflète la complexité technique, environnementale et réglementaire d'un projet de cette envergure - et la rigueur avec laquelle il a été instruit.

Afin de faciliter l'appropriation de ce dossier par le plus grand nombre, le maître d'ouvrage a choisi de réaliser ce **document pédagogique complémentaire**, annexé au mémoire en réponse aux différents avis rendus dans le cadre de l'instruction du projet (Mission régionale de l'autorité environnementale - MRAe et Conseil national de protection de la nature - CNPN).

Ce document complémentaire, **non réglementaire**, a pour vocation de rassembler les principales informations relatives au projet dans un format synthétique, clair et accessible à tous.

Les 4 questions au cœur de cette note pédagogique.

Ce document vise à présenter les principales caractéristiques du projet, son historique et les enjeux auxquels il apporte une réponse, ainsi que les éléments de compréhension nécessaires pour éclairer les questions que chacun peut légitimement se poser lorsqu'un équipement public de cette importance est envisagé sur son territoire. Car pour le grand public, l'essentiel n'est pas nécessairement d'entrer dans le détail des données techniques. Il s'agit avant tout de comprendre :

- **Pourquoi ce projet ?**
Les raisons qui rendent ce nouvel hôpital indispensable pour le département ;
- **Quels objectifs ?**
Ce que le futur hôpital apportera concrètement aux patients, aux soignants et au territoire ;
- **Quels impacts ?**
Les effets potentiels sur l'environnement et le territoire, et les réponses apportées ;
- **Quelles mesures ?**
Les mesures prévues pour répondre aux préoccupations exprimées et aux exigences réglementaires.

Comprendre pour participer.

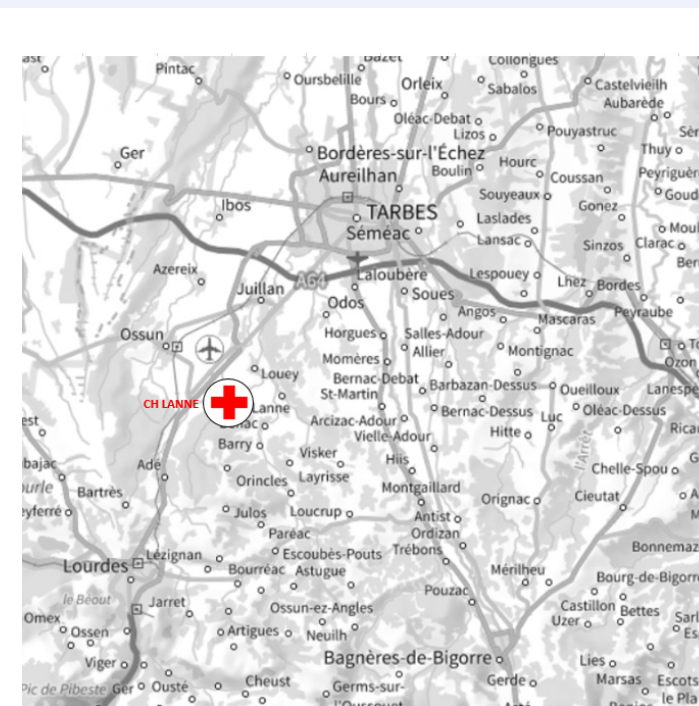
Ce document a été conçu comme un outil de compréhension du projet et de ses principaux enjeux, ainsi que du territoire dans lequel il est amené à s'inscrire.

Cette compréhension est d'autant plus importante que certaines attentes peuvent parfois apparaître contradictoires, alors même qu'elles répondent à des enjeux tout aussi légitimes et sont elles-mêmes portées par le cadre réglementaire.

Comment répondre aux besoins croissants de santé tout en préservant l'environnement ? Comment améliorer l'accessibilité des soins tout en limitant l'artificialisation des sols ? Comment construire un établissement adapté aux besoins de demain tout en réduisant son empreinte sur le territoire ?

Cette note a pour vocation d'apporter au lecteur les éléments nécessaires pour comprendre ces enjeux, les choix réalisés et les mesures prévues, afin de participer à l'enquête publique de manière éclairée et constructive.

Le projet présenté dans cette note concerne le futur hôpital de Lanne, situé à mi-chemin entre Tarbes et Lourdes. Ce projet vise à doter le territoire d'un établissement moderne, adapté aux évolutions des prises en charge, aux besoins de santé de la population et aux exigences du système de santé de demain. Le site retenu se situe à proximité immédiate d'un échangeur de la RN21, axe structurant du territoire, ainsi que de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la zone d'activités associée.



Situation géographique du projet

UN PROJET D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR POUR LA SANTÉ DE DEMAIN

02

Qui porte le projet du futur hôpital ?

Pourquoi un nouvel hôpital est-il
nécessaire ? (analyse et choix)

Un hôpital résilient, conçu pour
répondre aux besoins futurs du
territoire (objectifs)

Qui porte le projet du futur hôpital ?

Un projet porté par le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes

Le projet du futur hôpital est porté par le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL), établissement public de santé issu de la fusion juridique des hôpitaux actuels de Tarbes (La Gespe) et de Lourdes en 2023. Le CHTL est le pétitionnaire unique du projet. À ce titre, il dépose les demandes d'autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

LE PÉTITIONNAIRE

Pétitionnaire	CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES (CHTL)
Forme juridique	Établissement public de santé
N° SIRET	26650018000010
Adresse	Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny 65000 Tarbes

Référent du dossier
M. David SABATIER – Directeur adjoint

Contact
Mail : hospitalcommun@ch-tarbes-lourdes.fr
Tél. : 05 62 54 12 65

Si le futur hôpital constitue un projet unique au service du territoire, sa réalisation mobilise **plusieurs partenaires du projet**, chacun intervenant dans son domaine de compétence.

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS



Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL)

Bâtiments hospitaliers, stationnements, aménagements extérieurs, espaces verts, merlons acoustiques.

Maître d'ouvrage



Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Recalibrage de la RD216, création du giratoire et du tourne-à-gauche, renaturation du ruisseau de la Geüne.

Accès au site de l'hôpital



Gestionnaires de réseaux concernés

Raccordements à l'assainissement communautaire d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, eau potable (Syndicat du Marquisat), autres concessionnaires : électricité, gaz, réseaux internet.

Réseaux et fluides

Les parties prenantes

Un projet hospitalier de cette ampleur s'inscrit nécessairement dans le temps long.

Engagée dès 2008, la réflexion autour du futur hôpital a mobilisé de nombreuses parties prenantes institutionnelles, chargées d'accompagner, d'évaluer, de financer ou d'autoriser le projet. Ces acteurs interviennent chacun dans leur domaine de compétence afin de garantir la **pertinence du projet**, sa conformité réglementaire et sa bonne intégration dans l'organisation territoriale des soins.

- Cette mobilisation illustre l'**importance stratégique** du futur hôpital pour l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées. Ce projet n'est pas une décision isolée - c'est une réponse collective à un besoin de santé publique identifié et partagé.

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LEURS RÔLES



Le préfet des Hautes-Pyrénées

Garant de la sécurité sanitaire du territoire

Supervise les étapes de création de l'hôpital

Coordonne les acteurs

Octroie les autorisations administratives



L'Agence Régionale de Santé Occitanie

Garantit des soins de qualité accessibles à tous

Gère les ressources et participe au financement



Le Comité National de l'Investissement en Santé (CNIS)

Coordonne via le plan d'investissement Santé (PIS) les investissements de santé

Expertise le projet porté par le CHTL avant accord de financement de l'Etat



L'agglomération Tarbes-Lourdes

Organise, entre autres, les transports sur son territoire et peut intervenir dans la desserte en transports en commun des établissements de santé



Pourquoi un nouvel hôpital est-il nécessaire ?

! CONSTAT

Le territoire évolue, les besoins de soins aussi...
et les bâtiments actuels atteignent leurs limites.
Les établissements de Tarbes et de Lourdes ne peuvent plus
répondre durablement aux besoins de santé du territoire.



39 %

de la population
âgée de plus de
65 ans en 2050

= VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION

1



89

médecins
pour 100 000 habitants
dans le département
(98 en Occitanie)

2



1979

mise en service de
l'hôpital de Tarbes
(La Gespe)
nécessitant de nombreuses
mises aux normes (électrique,
ascenseurs, médecine
nucléaire), mal desservi et
manquant de stationnements

3



52 M€

de travaux estimés
pour la mise aux normes
de l'hôpital de Lourdes

construit entre le début
du XIX^e siècle et les
années 1990, non conforme
au plan de prévention
sismique

4



21 %

des séjours
hospitaliers réalisés
hors du département :

18 % en médecine
28 % en chirurgie
12 % en obstétrique
vers Pau, la côte
basque, Toulouse
ou Bordeaux

5



47 %

des médecins
âgés de 60 ans
ou plus

= MÉDECINE QUI ÉVOLUE
DIFFICULTÉS DE
RECRUTEMENT

6



BESOINS DE SOINS EN
HAUSSE : + D'URGENCES
+ DE TRAITEMENTS
COMPLEXES,
AMBULATOIRES...

COÛTS DE MAINTENANCE
DES BÂTIMENTS
EXTRÊMEMENTS LOURDS
SANS RÉPONSE DURABLE

7

Un projet d'Intérêt Public Majeur

Le projet de nouvel hôpital Tarbes-Lourdes s'inscrit dans un contexte de transformation profonde du système de santé auquel les Hautes-Pyrénées ne dérogent pas. Comme de nombreux territoires, le département est confronté à **plusieurs défis majeurs** :

- le vieillissement de la population ;
- l'évolution des pratiques médicales ;
- la nécessité d'intégrer de nouvelles technologies de soins ;
- les contraintes financières pesant sur les établissements publics de santé ;
- et les difficultés croissantes de recrutement des professionnels.

Alors même que les besoins de santé augmentent, les deux établissements hospitaliers actuels - le Centre Hospitalier de Tarbes (La Gespe) et le Centre Hospitalier de Lourdes - atteignent aujourd'hui leurs limites. Construits à des périodes différentes et sur des sites distincts, ils ne permettent plus de répondre de manière optimale aux exigences actuelles de l'offre de soins.

Ces établissements :

- ne répondent plus pleinement aux normes réglementaires les plus récentes en matière de sécurité incendie, d'accessibilité, de performance énergétique ou encore de prévention du risque sismique ;
- nécessitent des investissements et des coûts de maintenance particulièrement importants ;
- dispersent les équipes médicales, soignantes et techniques sur deux sites éloignés ;
- offrent des possibilités limitées d'évolution face aux transformations des pratiques médicales et des organisations hospitalières ;
- constituent un frein à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et les partenaires hospitaliers.

Dans ce contexte, le projet de regroupement des activités hospitalières de Tarbes et Lourdes au sein d'un établissement unique constitue **une réponse structurante à l'échelle départementale**. Il vise à doter les Hautes-Pyrénées d'un outil hospitalier moderne, performant et capable de répondre durablement aux besoins de la population.



LE FUTUR HÔPITAL TARBES-LOURDES



PLUS
MODERNE



PLUS
ATTRACTIF



PLUS
PERFORMANT



PLUS
EFFICACE



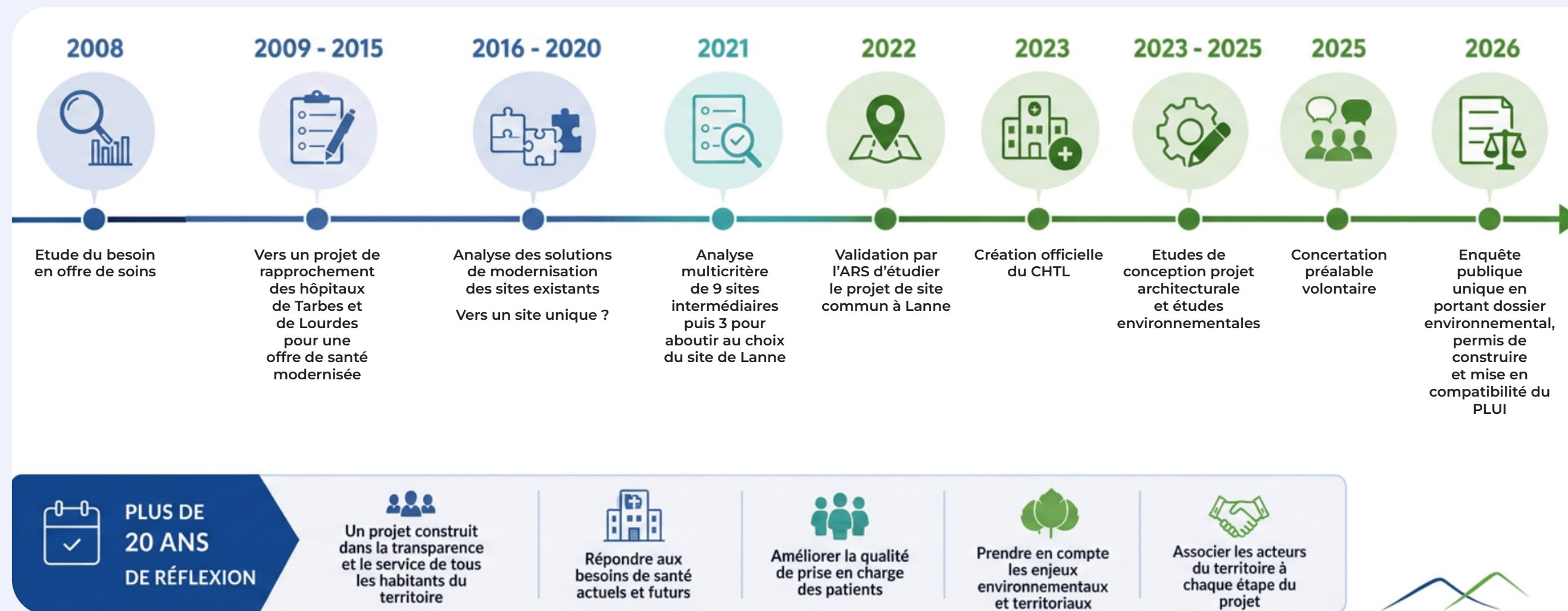
PLUS
DURABLE

PLUS DE 20 ANS DE RÉFLEXION POUR UN HÔPITAL ADAPTÉ AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Le projet de nouvel hôpital Tarbes-Lourdes est le résultat d'une réflexion engagée depuis plus de 20 ans, ponctuée d'études, d'analyses et de décisions successives.

Entre les années 2000 et 2020, quatre scénarios et neuf sites ont été analysés selon seize critères rigoureux - techniques, environnementaux, sanitaires et territoriaux. Seuls trois sites ont atteint le niveau requis : Jullian (scénario 5), Louey (scénario 6) et Lanne (scénario 9). Mais un seul site répond à l'ensemble des exigences de l'article L.411-2 du Code de l'environnement : Lanne.

Ce choix du site de Lanne est donc la solution alternative de moindre impact, déjà prévue dans les schémas et plans de planification régionale, départemental et local.





1. Analyse de scénarios

Phase A : choisir de se servir de l'existant ou bien construire ailleurs ?

4 SCÉNARIOS ÉTUDIÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ DU TERRITOIRE

 SCÉNARIO 0 MAINTIEN DE L'EXISTANT + ATOUTS • Coût moindre • Maintien des habitudes des patients - LIMITES • Fuite des patients • Difficultés de mises aux normes et gestion des chantiers • Pas d'évolution possible • Consommation énergétique élevée  NE RÉPOND PAS AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS	 SCÉNARIO 1 RÉHABILITATION ET MISES AU NORMES DES SITES EXISTANTS + ATOUTS • Maintien des habitudes des patients - LIMITES • Fuite des patients • Difficultés de mises aux normes et gestion des chantiers • Pas d'évolution possible • Consommation énergétique améliorée, mais toujours élevée  NE RÉPOND PAS AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS	 SCÉNARIO 2 REGROUPEMENT SUR L'HÔPITAL DE TARBES + ATOUTS • Maintien des habitudes des patients de Tarbes - LIMITES • Fuite des patients • Disparition du site de Lourdes • Site contraint par les surfaces constructibles (zone humide ancienne décharge) • Nécessite des aménagements routiers lourds sans quoi difficultés majeures d'accès et d'écoulements du trafic • Difficultés de mises aux normes et gestion des chantiers • Pas d'évolution possible • Consommation énergétique améliorée, mais toujours élevée  NE RÉPOND PAS AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS	 SCÉNARIO 3 CRÉATION D'UN NOUVEL HÔPITAL À LANNE + ATOUTS • Regroupement de l'offre de soins sur un site unique • Établissement moderne, adapté aux besoins actuels et futurs • Meilleure attractivité pour les professionnels de santé • Optimisation des parcours patients et des organisations • Meilleure performance énergétique et environnementale - LIMITES • Coût d'investissement plus élevé • Nécessité de travaux d'aménagement et d'accès  RÉPOND AUX ENJEUX DE SANTÉ, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE DEMAIN
---	---	--	---



CONSTAT : LA SOLUTION DE MOINDRE IMPACT ET LA PLUS ADAPTÉE AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

Après une analyse multicritère approfondie, le scénario 3 – création d'un nouvel hôpital à Lanne – a été retenu comme la solution la plus pertinente pour garantir un accès durable à des soins de qualité pour l'ensemble du territoire.

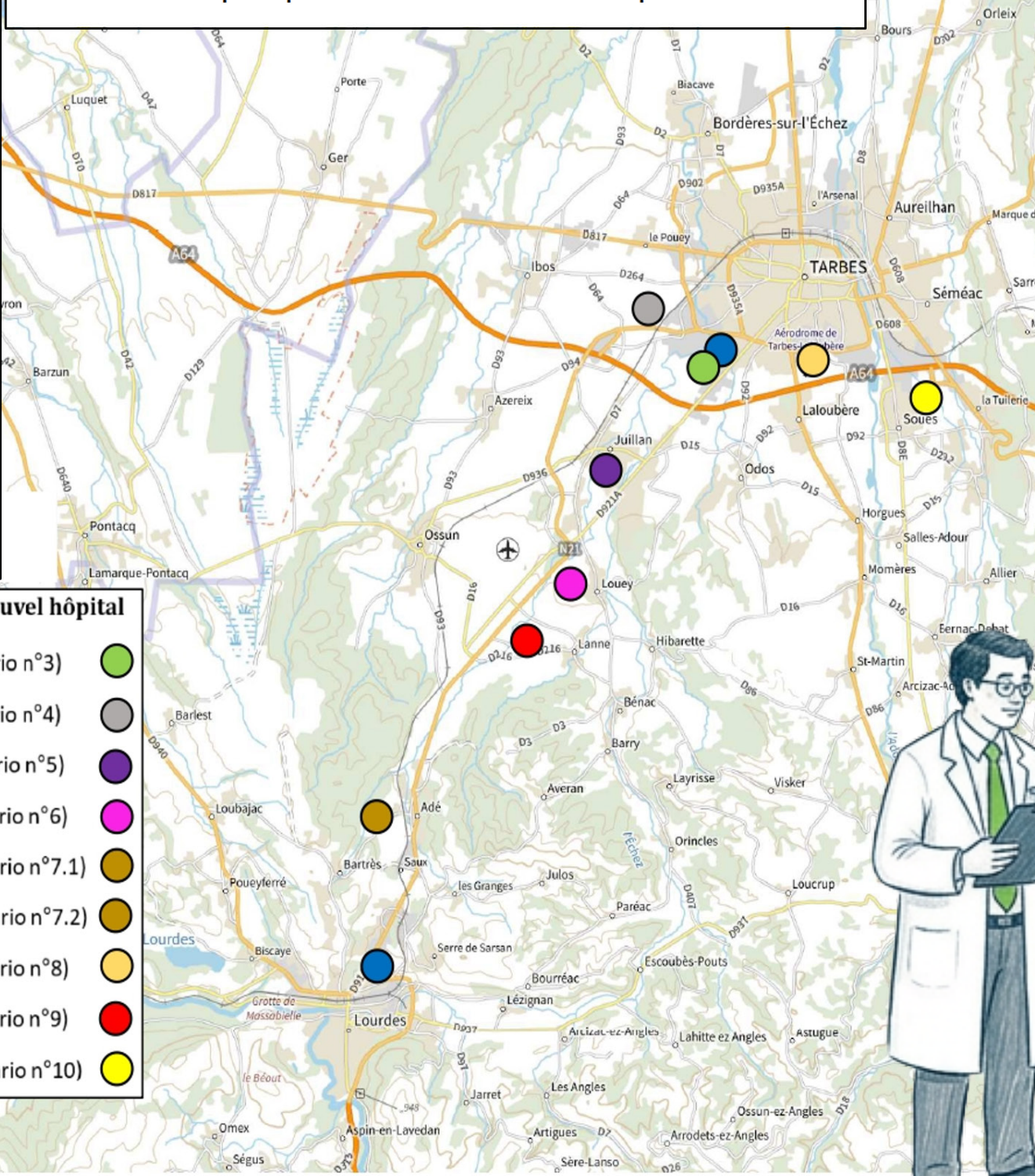


Phase B : choix, analyse et comparaison de 9 sites différents selon des critères déterminants :
conformité au projet médical, accessibilité urgences (<30 min), résilience aux risques, faisabilité technique)

Phase A: comparer 4 scénarios au regard des sites existants:

- 0 Conserver les sites existants fil de l'eau
- 1 Rénover Lourdes la Gespe + optimisation de l'offre MCO
- 2 - Aggrandir les bâtiments existants et regrouper sur le site de la Gespe – suppression Lourdes
- 3 Trouver un autre site pour un nouvel hôpital

Carte des sites comparés pour la construction du nouvel hôpital Tarbes-Lourdes



Les scénarios comparés pour le nouvel hôpital

- La Gespe Sud à Tarbes(scénario n°3)
- Ibos(scénario n°4)
- Juillan(scénario n°5)
- Louey(scénario n°6)
- Adé actuel.....(scénario n°7.1)
- Adé RN21 2x2 voies.....(scénario n°7.2)
- Ornmeau à Tarbes(scénario n°8)
- Lanne(scénario n°9)
- Séméac Parc Adour(scénario n°10)

PHASE B : comparaison des sites

PHASE C: choix parmi les 3 sites sélectionnés

- Juillan
- Lanne
- Louey



MÉTHODOLOGIE

Phase C : analyse et comparaison des 3 sites retenus

Trois sites ont été étudiés de manière approfondie avant le choix du futur hôpital. Parmi les différents sites analysés, trois localisations ont fait l'objet d'une comparaison approfondie : Julian, Louey et Lanne.

Critères : intérêt territorial, accessibilité RN21, contraintes foncières, contraintes environnementales et compensations possibles.

JULIAN

Les points favorables

- + Bonne desserte routière
- + Site compatible avec l'accueil d'un équipement hospitalier
- + Proximité du bassin de population

Les points de vigilance identifiés

- ⚠ Contraintes environnementales plus importantes
- ⚠ Impacts potentiels plus élevés sur les espaces naturels
- ⚠ Procédure réglementaire plus complexe
- ⚠ Enjeux paysagers et agricoles plus marqués

LANNE

Les points favorables

- + Accessibilité optimale pour les habitants du département
- + Bonne desserte routière et proximité des grands axes
- + Contraintes techniques limitées
- + Bonne compatibilité avec les documents d'urbanisme
- + Meilleur équilibre entre besoins de santé et préservation de l'environnement
- + Potentiel d'évolution à long terme

LOUEY

Les points favorables

- + Bonne accessibilité
- + Bonne intégration territoriale
- + Contraintes environnementales limitées
- + Faisabilité technique satisfaisante

Les points de vigilance identifiés

- ⚠ Plusieurs contraintes techniques à prendre en compte
- ⚠ Impacts sur certains milieux naturels
- ⚠ Équilibre global moins favorable que le site de Lanne

1

Résultat de l'analyse / arbitrage final :

Le site de Lanne est apparu comme la solution présentant le meilleur équilibre entre intérêt général, accessibilité stratégique et optimisable, faisabilité, résilience intégrée et prise en compte des enjeux environnementaux.



TABLEAU COMPARATIF DES 3 SCÉNARIOS FINALISTES

●●● Très favorable ●● Favorable ● Défavorable

SCÉNARIO 5 JULLIAN	3	SCÉNARIO 6 LOUEY	2	SCÉNARIO 9 LANNE	1
Localisation	●	Localisation	● ●	Localisation	● ● ●
Accessibilité / logistique	●	Accessibilité / logistique	● ●	Accessibilité / logistique	● ● ●
Sécurité / urgences	●	Sécurité / urgences	● ●	Sécurité / urgences	● ● ●
Enjeux physiques	●	Enjeux physiques	● ●	Enjeux physiques	● ● ●
Contraintes constructives	● ●	Contraintes constructives	● ●	Contraintes constructives	● ● ●
Enjeux urbanistiques	● ● ●	Enjeux urbanistiques	● ● ●	Enjeux urbanistiques	● ● ●
Zonages biodiversité	● ● ●	Zonages biodiversité	● ● ●	Zonages biodiversité	● ● ●
Émissions GES (trafic)	● ● ●	Émissions GES (trafic)	● ● ●	Émissions GES (trafic)	● ● ●
Vulnérabilité aux risques	● ● ●	Vulnérabilité aux risques	● ● ●	Vulnérabilité aux risques	● ● ●
Patrimoines et paysage	● ● ●	Patrimoines et paysage	● ●	Patrimoines et paysage	● ●
Consommation agricole	● ● ●	Consommation agricole	● ●	Consommation agricole	● ●
Consom. zones humides	● ● ●	Consom. zones humides	● ● ●	Consom. zones humides	● ● ●
Consom. boisements	● ● ●	Consom. boisements	● ●	Consom. boisements	● ●
Captage eau potable	● ● ●	Captage eau potable	● ● ●	Captage eau potable	● ●
Présence de riverains	● ● ●	Présence de riverains	● ● ●	Présence de riverains	● ●
Complexité procédure	● ● ●	Complexité procédure	● ● ●	Complexité procédure	● ● ●
3 ^e POSITION		2 ^e POSITION		✓ ALTERNATIVE SATISFAISANTE	

Un hôpital résilient, conçu pour répondre aux besoins du territoire

L'objectif via ce projet de site unique à Lanne est de disposer d'un établissement hospitalier permettant une réponse durable aux grands enjeux du système de santé territorial :

FLUIDITÉ ET RAPIDITÉ DES PRISES EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DES PATIENTÈLES

- ✓ Urgences, soins critiques, ambulatoire et hospitalisation conventionnelle regroupés sur un même site
- ✓ Réduction des transferts et déplacements internes
- ✓ Parcours patients simplifiés et plus rapides
- ✓ Meilleure coordination entre les équipes médicales
- ✓ Une accessibilité optimale à la fois pour le bassin de population et l'afflux en montagne

BÉNÉFICE : moins de temps perdu, plus de temps consacré aux soins.

COOPÉRATIONS RENFORCÉES

- ✓ Fin de la dispersion entre plusieurs sites
- ✓ Coopération facilitée entre spécialités médicales
- ✓ Développement des filières de soins
- ✓ Renforcement des partenariats territoriaux
- ✓ Hôpital à vocation départementale et extra départementale

BÉNÉFICE : une prise en charge plus coordonnée et plus efficace.

ÉVOLUTIVITÉ, FLEXIBILITÉ ET RÉSILIENCE

- ✓ Organisation interne modulable
- ✓ Espaces réaménageables selon les besoins
- ✓ Adaptation aux évolutions médicales et technologiques
- ✓ Capacité à faire face aux crises sanitaires majeures et aux pics de fréquentation touristique

BÉNÉFICE : un hôpital capable de s'adapter aux besoins futurs, conçu pour durer.

CONDITIONS DE TRAVAIL DE QUALITÉ RENFORCÉES

- ✓ Bâtiments modernes et lumineux
- ✓ Matériels adaptés aux pratiques actuelles
- ✓ Circulations simplifiées
- ✓ Stationnements et accès optimisés
- ✓ Espaces de repos et de travail améliorés

BÉNÉFICE : un cadre attractif pour attirer et fidéliser les professionnels de santé.

Un projet d'hôpital optimisé qui répond aux exigences de qualité, d'efficacité des soins et de résilience du territoire

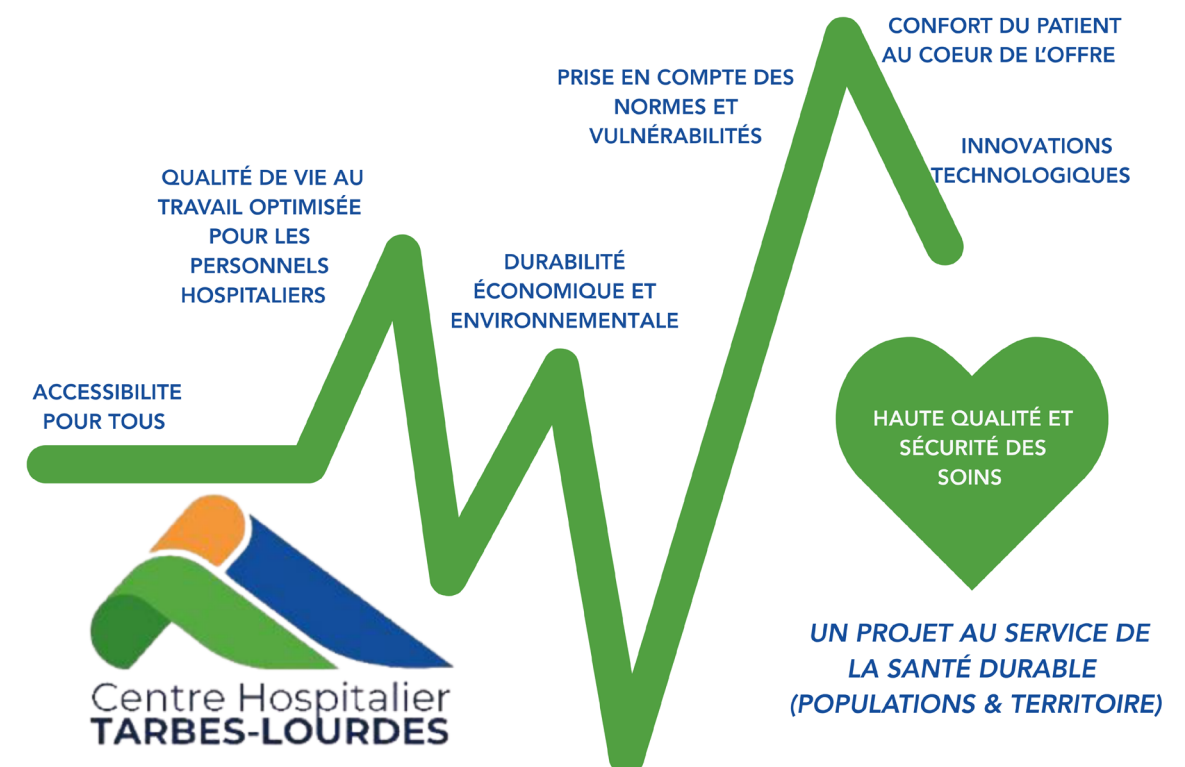
Au-delà de l'amélioration des conditions de prise en charge des patients, ce projet poursuit plusieurs objectifs essentiels :

- préserver durablement l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du département ;
- moderniser l'offre hospitalière afin de répondre aux exigences actuelles de qualité, de sécurité et de performance ;
- renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ;
- améliorer la résilience du système hospitalier face aux crises sanitaires, climatiques ou exceptionnelles ;
- favoriser les coopérations entre les acteurs de santé et renforcer la cohérence de l'offre de soins à l'échelle du territoire.

Au regard des besoins de santé identifiés, de l'état des infrastructures existantes et des enjeux de continuité du service public hospitalier, le projet s'inscrit pleinement dans les critères d'**intérêt public majeur prévus par le Code de l'environnement**. Il répond à un besoin essentiel de santé publique à l'échelle départementale tout en intégrant les exigences environnementales applicables à sa réalisation. Sans ce projet, c'est l'ensemble du système de santé des Hautes-Pyrénées qui sera menacé.



Un projet d'hôpital optimisé pour répondre aux exigences du territoire : qualité, efficacité des soins et résilience.



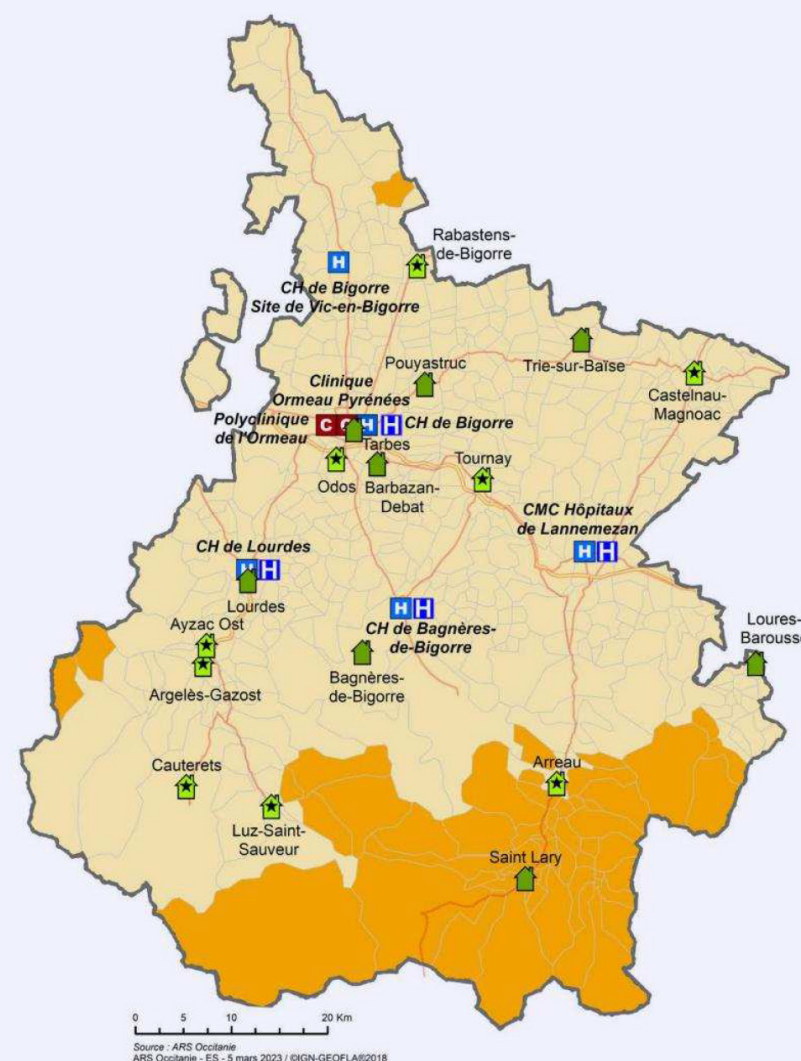
La localisation géographique du projet d'hôpital présente un intérêt stratégique puisqu'il est facilement desservi via la RN 21 reliant Tarbes à Lourdes puis par la RD 216 avec un échangeur existant à proximité immédiate du site, à proximité de l'aéroport Tarbes-Lourdes et la zone économique de Pyrène Aéropole, déjà desservis par une ligne de bus reliant Tarbes à Lourdes. Le site de Lanne a été retenu à l'issue des analyses comparatives réalisées sur les différents sites étudiés (Jullian, Louey et Lanne), notamment au regard : de critères d'accessibilité, de disponibilité foncière suffisante et de compatibilité avec les documents de planification territoriale.

Les parcelles sont classées en zone Auh « destinée à l'aménagement du futur Hôpital Tarbes-Lourdes et de ses abords » dans le Plan Local d'Urbanisme du Canton d'Ossun et font l'objet de deux secteurs d'Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP 37 et OAP 43, « [...] à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics pour la réalisation du projet de l'Hôpital Tarbes-Lourdes et le développement sur ses abords d'activités commerciales et de services en lien avec l'infrastructure de santé ». L'objectif 2.3 dudit Axe 2 précise en outre que « ce projet majeur, qui met en valeur la position centrale du Canton d'Ossun, aura un impact économique important pour le territoire ».

Un des axes d'aménagement et de développement durable (AXE 2) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), arrêté le 4 décembre 2025 désormais cette position stratégique en précisant « L'implantation du futur hôpital commun Tarbes-Lourdes, à proximité de l'aéroport et à mi-chemin entre les communes de Tarbes et Lourdes, viendra conforter la fonction stratégique du pôle en devenir, autour des activités liées à la santé et aux services à la personne ».

Si le projet d'hôpital sensu-stricto s'inscrit très majoritairement sur l'OAP 43, l'OAP 37 sera utilisé pour la conduite des travaux tandis qu'à l'issue du chantier il aura vocation à répondre aux orientations du SCoT concernant « le pôle « en devenir », en lien avec « l'implantation du futur hôpital commun » [et devra répondre] « de manière spécifique aux besoins en matière de consommation et permettre ainsi l'implantation de commerces occasionnels qui seront en lien avec le fonctionnement de l'hôpital ».

Les établissements hospitaliers et les maisons de santé dans les Hautes-Pyrénées



Accessibilité aux services d'urgence, SMUR et MCS

- Accessibilité moyenne inférieure ou égale à 30 minutes
- Accessibilité moyenne supérieure à 30 minutes
- H Service d'urgence ou SMUR
- H Site d'un établissement MCO public ou ESPIC
- C Site d'un établissement MCO privé
- M Maison de santé pluriprofessionnelle
- M+ Maison de santé pluriprofessionnelle multisite

▼ Vocation et évolution des 2 OAP mobilisées pour le projet et maîtrise foncière

N° OAP	DESCRIPTION	ÉVOLUTION AVEC LE PROJET	MAÎTRISE FONCIÈRE
OAP 37 Projet hôpital – secteur de services 	 Surface : 3,68 ha  Zonage : à urbaniser  Localisation : en situation de plaine agricole, entre la RD 216 et la rue de Las Carrères.		 Le CHTL dispose de la maîtrise foncière de la grande majorité des parcelles nécessaires à la construction de l'hôpital mais le périmètre de l'opération a évolué pour optimiser son accessibilité et la prise en compte du cadre de vie des riverains nécessitant l'acquisition de parcelles complémentaires. Des négociations en cours ont permis de rassembler les promesses de ventes pour acquisition d'une partie ou de la totalité.
OAP 43 Projet Hôpital Tarbes- Lourdes 	 Surface : 14,07 ha  Zonage : à urbaniser  Localisation : sur le versant sud de la colline de Croueau à l'ouest du village de Lanne, implantation qualitative exposée au sud, avec une vue dégagée sur les Pyrénées et la forêt présente au sud de la commune. Position stratégique du fait de sa localisation privilégiée à proximité de la RN 21 reliant Tarbes à Lourdes facilitant son accessibilité, à proximité des rues du Chêne, au nord, de Las Carrères, au sud.	 Le projet nécessite une modification du périmètre par une extension d'1,7 ha environ tandis que des retraits pour préserver de enjeux de biodiversité et archéologiques, seront transférées en zone naturelle (environ 4,6 ha)  Ces modifications justifient la procédure de mise en compatibilité du PLUi (MECDU). L'OAP 43 couvrant in fine 11,25 ha, permettant de rendre 3,25 ha au zonage naturel (zone N) de la commune	 Le projet faisant l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), des procédures d'"expropriations" pourront être mises en œuvre si les négociations amiables en cours avec les propriétaires concernés n'aboutissent pas.
 Ces 2 OAP visent à permettre la réalisation d'un équipement hospitalier structurant en conciliant développement territorial, préservation des enjeux environnementaux et optimisation de la maîtrise foncière. 			
 DES PROJETS AU SERVICE DU TERRITOIRE POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET MAÎTRISÉ  Équipement structurant  Préservation de la biodiversité  Cadre de vie amélioré  Accessibilité optimisée  Maîtrise foncière et dialogue			



Le bloc diagramme proposé en page suivante permet de visualiser la zone de projet dans son contexte paysager, enjeu mis en avant dans les documents de planification et permet alors de conforter :

- **son positionnement stratégique au droit des axes de circulation et activités économiques** du territoire considérée comme favorable au regard des critères d'accessibilité retenus dans l'étude comparative ;
- **sa position optimale au regard des habitants du territoire.** En effet, il est possible de constater que l'essentiel des riverains sont protégés en grande partie des vues sur la zone projet par les Collines de Pouey et du Croueau. Si un lotissement jouxte le site, il est important de noter qu'il a été construit en 2023, alors que le choix du site, et les études de conception, étaient en cours comme cela a été décrit en page précédente. **La maîtrise d'ouvrage a veillé cependant à préserver au maximum le cadre de vie de ces voisins récents et tout particulièrement au regard des effets bruyants potentiels liés aux travaux, au trafic et à l'hélistation.**

Comme tout projet d'envergure, ce site présente des qualités environnementales et territoriales qui ont été intégrées à la réflexion : biodiversité, patrimoines, cadre de vie des riverains ou encore présence de cours d'eau et de zones humides.

Ces éléments ont fait l'objet d'analyses dans le cadre de l'étude des différents scénarios d'implantation, puis dans la conception du projet.

L'ensemble s'est appuyé ainsi sur l'expertise de nombreux spécialistes (écologues, naturalistes, paysagistes, hydrauliciens, hydrogéologues, géotechniciens, urbanistes, acousticiens, etc.) ayant veillé à la mise en œuvre de la démarche « **Éviter, Réduire, Compenser** » (ERC) au regard de l'ensemble des enjeux territoriaux. L'objectif est de limiter autant que possible les incidences du projet, notamment en optimisant les emprises au sol, tout en garantissant une intégration respectueuse de son environnement.

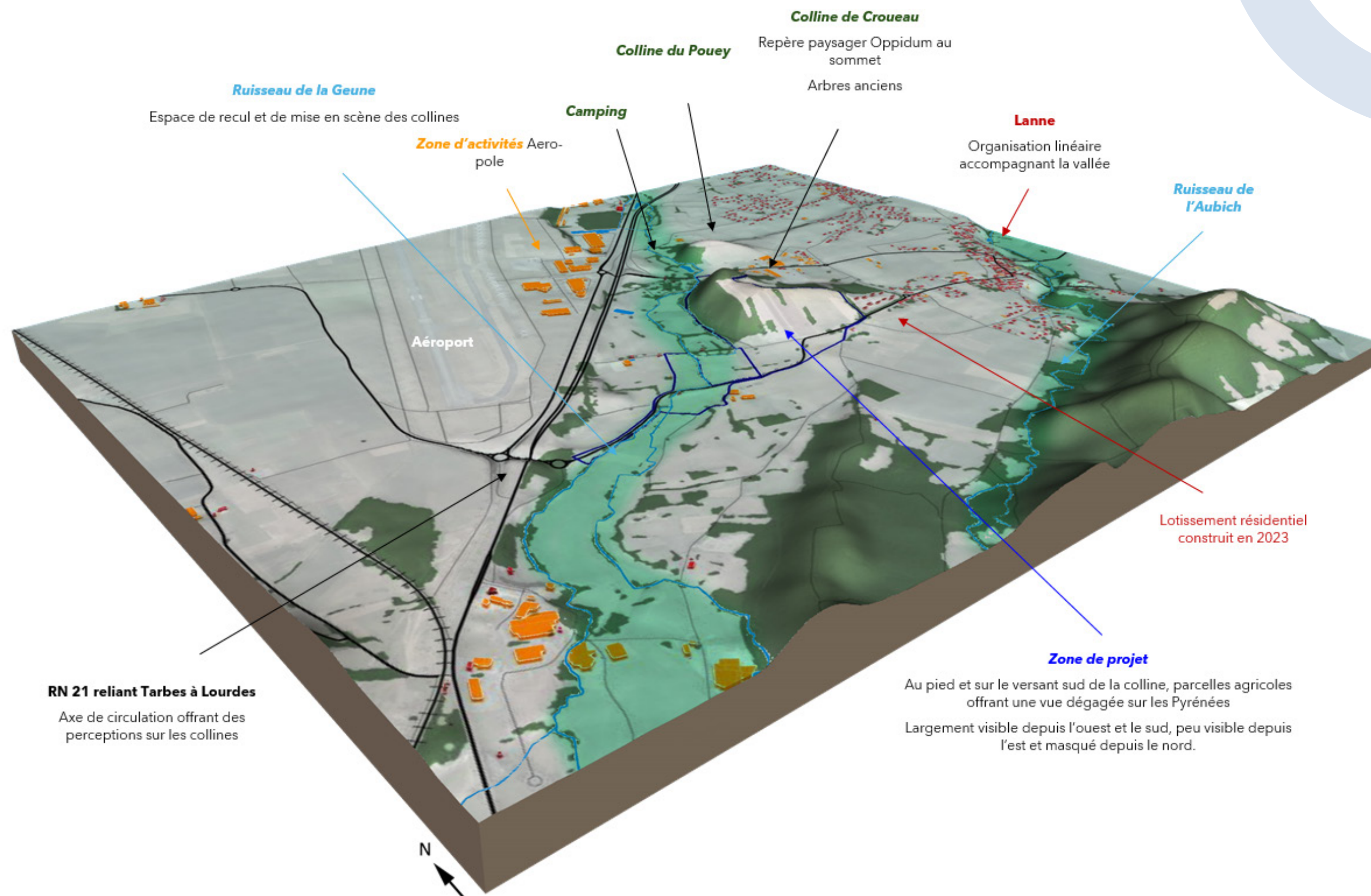


Figure 4 : Un site idéalement positionné pour répondre à l'ensemble des enjeux du territoire ©Corieaulys

2024, une concertation préalable volontaire : Parce que vous méritiez d'être entendus dès le départ

Rien n'y obligeait le CHTL. Pourtant, par souci de transparence et pour donner la parole à toutes et tous, l'établissement a choisi d'engager une procédure de concertation publique préalable avec garant - une démarche volontaire, rare pour un projet de cette nature.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie dès septembre 2023. Elle a désigné deux garants indépendants, chargés d'accompagner le CHTL tout au long de cette période d'échanges.

À l'issue de la concertation, le CHTL a enrichi le dossier de nouveaux éléments pour répondre aux questions et inquiétudes exprimées par les habitants. Les sujets les plus fréquemment soulevés portaient sur :

- l'impact du projet sur l'offre de soins et la santé des populations ;
- les retombées en matière d'emploi sur le territoire ;
- les temps de trajet comparés entre les différents sites étudiés ;
- l'analyse détaillée des scénarios alternatifs ;
- l'organisation du chantier et son protocole « chantier propre » ;
- l'insertion du futur hôpital dans son environnement paysager.



LE FUTUR HÔPITAL DANS LE DÉTAIL

03

Le périmètre du projet

Les différentes composantes
de l'hôpital

Le phasage de ce chantier d'ampleur
(durée estimée de 4 à 5 ans)

Le périmètre du projet : l'hôpital, ses accès et les espaces nécessaires aux travaux

Le projet ne se limite pas à la construction des bâtiments hospitaliers.

Pour fonctionner dans de bonnes conditions et accueillir les patients, les professionnels et les visiteurs, il comprend également l'ensemble des infrastructures et aménagements nécessaires à son fonctionnement :

- les bâtiments hospitaliers ;
- les voiries internes ;
- les stationnements ;
- les accès adaptés à tous les publics ;
- les espaces paysagers et aménagements extérieurs ;
- les merlons de terre destinés à limiter les nuisances sonores et à préserver au maximum le cadre de vie des riverains.

Des travaux indispensables au fonctionnement du futur hôpital

La réalisation du projet nécessite également plusieurs opérations d'accompagnement structurantes :

Réseaux et équipements

- alimentation en eau potable ;
- assainissement ;
- gestion des eaux pluviales ;
- alimentation électrique ;
- autres raccordements techniques nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Adaptation de la RD 216

Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, le projet prévoit le recalibrage de la RD 216 afin de permettre les deux accès sud du futur hôpital. Ces travaux comprennent :

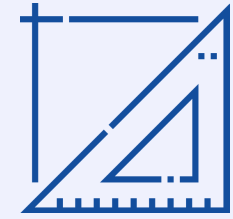
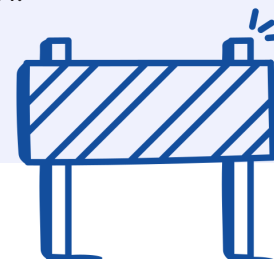
- l'élargissement de la route existante ;

- le remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Geüne ;
- la création d'un tourne-à-gauche ;
- la création d'un giratoire assurant la desserte du site.

La Geüne : des travaux associés à un objectif de restauration écologique

Les aménagements de la RD 216 impliquent le dévoiement d'une partie du ruisseau de la Geüne. Cette intervention s'accompagne d'une renaturation de son lit visant :

- à restaurer ses fonctionnalités hydroécologiques ;
- à améliorer le fonctionnement du cours d'eau ;
- à réduire la vulnérabilité du secteur face au risque d'inondation.



Un périmètre de projet de 32,14 hectares

Le périmètre du projet, désigné dans les études sous le terme d'**aire d'étude immédiate**, couvre une superficie totale de **32,14 hectares**. Il regroupe l'ensemble des surfaces concernées directement ou indirectement par le projet.

Les emprises temporaires liées aux travaux : 15,5 hectares

Elles comprennent notamment :

- les bases-vie ;
- les zones de stockage ;
- les aires de stationnement des engins ;
- les installations de chantier.

Les emprises permanentes du projet : 10,1 hectares

Elles correspondent notamment :

- aux bâtiments hospitaliers ;
- aux parkings ;
- aux voiries ;
- aux réseaux ;
- aux aménagements routiers ;
- au recalibrage de la RD 216 ;
- au giratoire d'accès.

Les emprises dédiées aux mesures : surfaces variables

ERC : Éviter - Réduire - Compenser
Elles concernent notamment :

- les merlons acoustiques ;
- les aménagements paysagers ;
- les évolutions urbanistiques associées ;
- les opérations de renaturation de la Geüne ;
- les autres mesures environnementales intégrées au projet.

Trois aires d'études complémentaires définies par ARTELIA

La conception du projet s'est accompagnée de nombreuses études environnementales réalisées par ARTELIA, EODD et le CEN.

Pour analyser les effets potentiels du projet sur son environnement, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

Aire d'étude immédiate 32,14 ha

Elle correspond au périmètre directement concerné par le projet et ses aménagements.

Aire d'étude rapprochée 303 ha

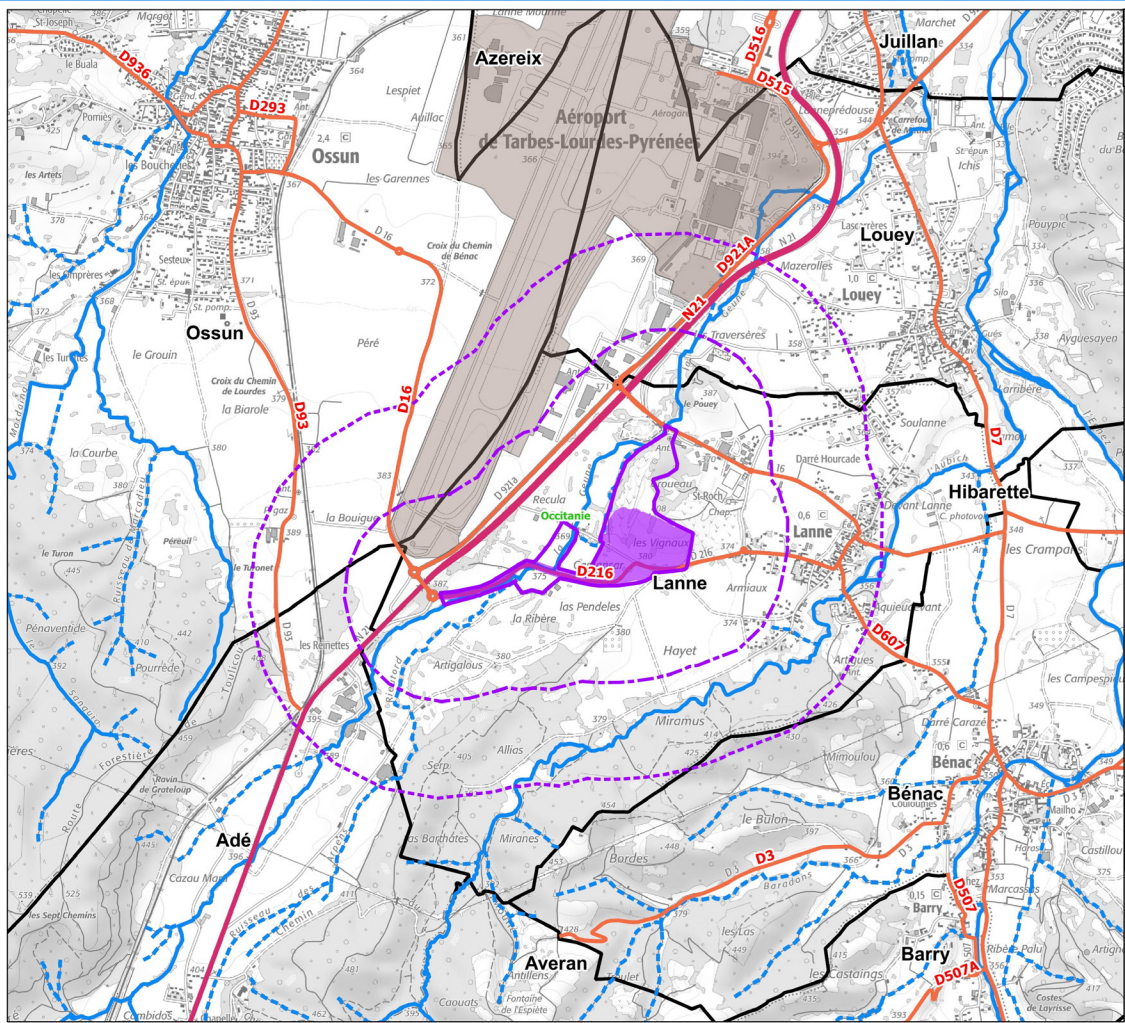
500 m autour du périmètre immédiat. Vocation : étudier les relations du projet avec ses riverains immédiats.

Aire d'étude éloignée 715 ha

1 km autour du périmètre immédiat. Vocation : analyser les liens fonctionnels avec l'environnement proche (écologie, bassins versants).



En savoir [+]
Cartes page suivante



Le périmètre du projet et les aires d'études

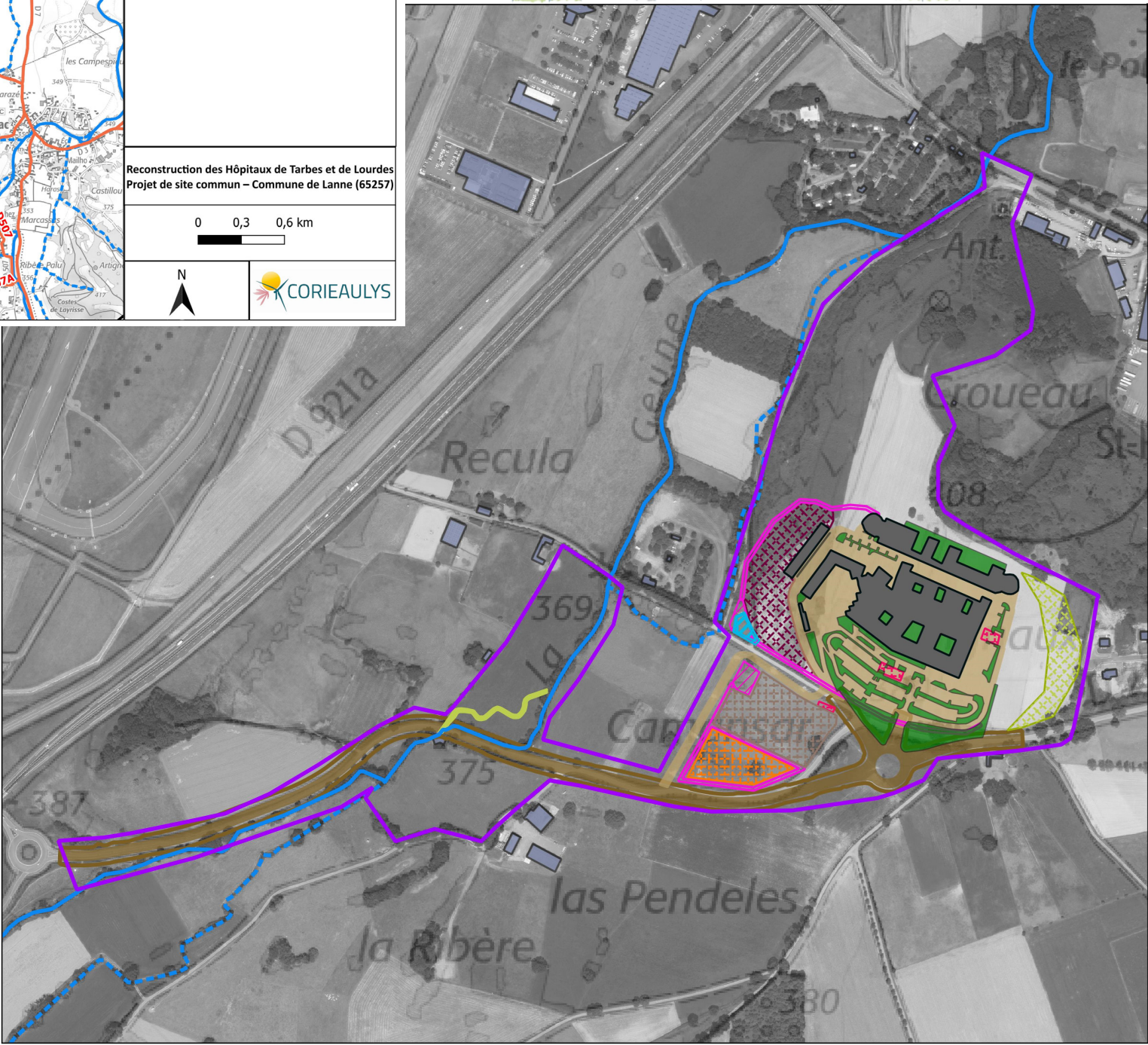
- Emprise travaux
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Commune
- Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- Départementale
- Nationale
- Cours d'eau
- Permanent
- Intermittent

**Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes
Projet de site commun – Commune de Lanne (65257)**

0 0,3 0,6 km

N

CORIEAULYS



Le projet

- Aire d'étude immédiate
- Cours d'eau
- Permanent
- Intermittent
- Construction riveraine
- Projet Hôpital
- Bâtiment
- Voirie
- Espace libre
- Merlon acoustique
- Remblai
- Bassin de rétention
- Dévoisement de La Geune
- Projet de modification de la Route Départementale
- Chaussée
- Emprise terrassement
- Phase travaux
- Base de vie
- Bassin de décantation
- Fossé
- Merlon de stockage
- Stationnement

**Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes
Projet de site commun – Commune de Lanne (65257)**

0 90 180 m

N

CORIEAULYS

Les différentes composantes de l'hôpital

Les enjeux de conception du projet

Conçu pour s'intégrer au relief naturel de la colline du Coureau, le futur hôpital de Lanne a été pensé pour répondre durablement aux besoins de santé du territoire tout en s'adaptant aux évolutions de la médecine et aux situations exceptionnelles.

Son organisation repose sur quatre principes fondamentaux :

Assurer une prise en charge rapide et coordonnée des patients

L'implantation des différents services a été conçue pour limiter les déplacements inutiles et faciliter la coopération entre les équipes médicales. Les activités les plus étroitement liées ont ainsi été regroupées afin de permettre une prise en charge rapide et sécurisée des patients, notamment dans les situations d'urgence. Par exemple : les urgences, l'hélistation, l'imagerie médicale, le bloc opératoire, les soins critiques et le bloc obstétrical sont directement connectés afin de réduire les délais d'intervention, de jour comme de nuit.

Répondre aux besoins quotidiens de la population

Le projet a été dimensionné pour répondre aux besoins des habitants des Hautes-Pyrénées ainsi qu'à ceux de la population touristique accueillie chaque année sur le territoire. Depuis le hall principal, les patients pourront accéder facilement :

- aux consultations ;
- aux activités d'exploration et de diagnostic ;
- aux hôpitaux de jour ;
- à l'imagerie médicale ambulatoire ;
- à l'unité de chirurgie ambulatoire ;
- aux plateaux techniques et interventionnels.

Cette organisation vise à simplifier les parcours de soins et à améliorer le confort des patients.

Garantir la qualité de la prise en charge hospitalière

Les unités d'hospitalisation conventionnelle ont été organisées de manière à favoriser la continuité des soins et les échanges entre les différents services.

Cette organisation facilite notamment :

- les transferts entre unités ;
- l'accès aux examens programmés ;
- les interventions chirurgicales ;
- la prise en charge en soins critiques lorsque cela est nécessaire.

Concevoir un hôpital capable de s'adapter aux crises futures

L'expérience de la pandémie de Covid-19 a démontré l'importance de disposer d'établissements de santé capables de s'adapter rapidement à des situations exceptionnelles.

Le futur hôpital a donc été conçu pour offrir une grande souplesse d'organisation :

- adaptation rapide des capacités d'accueil ;

- réaffectation temporaire de certains espaces ;
- mise en place de circuits distincts entre patients contagieux et non contagieux ;
- maintien de la continuité des soins en période de crise.

Cette flexibilité constitue un élément essentiel de la résilience du système de santé départemental.

Un hôpital tourné vers les innovations de demain

Le projet s'inscrit pleinement dans la transformation numérique du système de santé. Il intègre dès sa conception les évolutions liées :

- à la télémédecine ;
- à la robotique médicale ;
- à l'intelligence artificielle ;
- aux outils numériques d'aide au diagnostic et à la prise en charge.

Ces technologies contribueront à améliorer la qualité des soins, la sécurité des patients et les conditions de travail des professionnels.



Pourquoi l'organisation interne d'un hôpital est-elle si importante ?

Moins de déplacements inutiles, plus de temps pour les patients

L'organisation des services au sein d'un hôpital influence directement la qualité de la prise en charge et les conditions de travail des soignants.

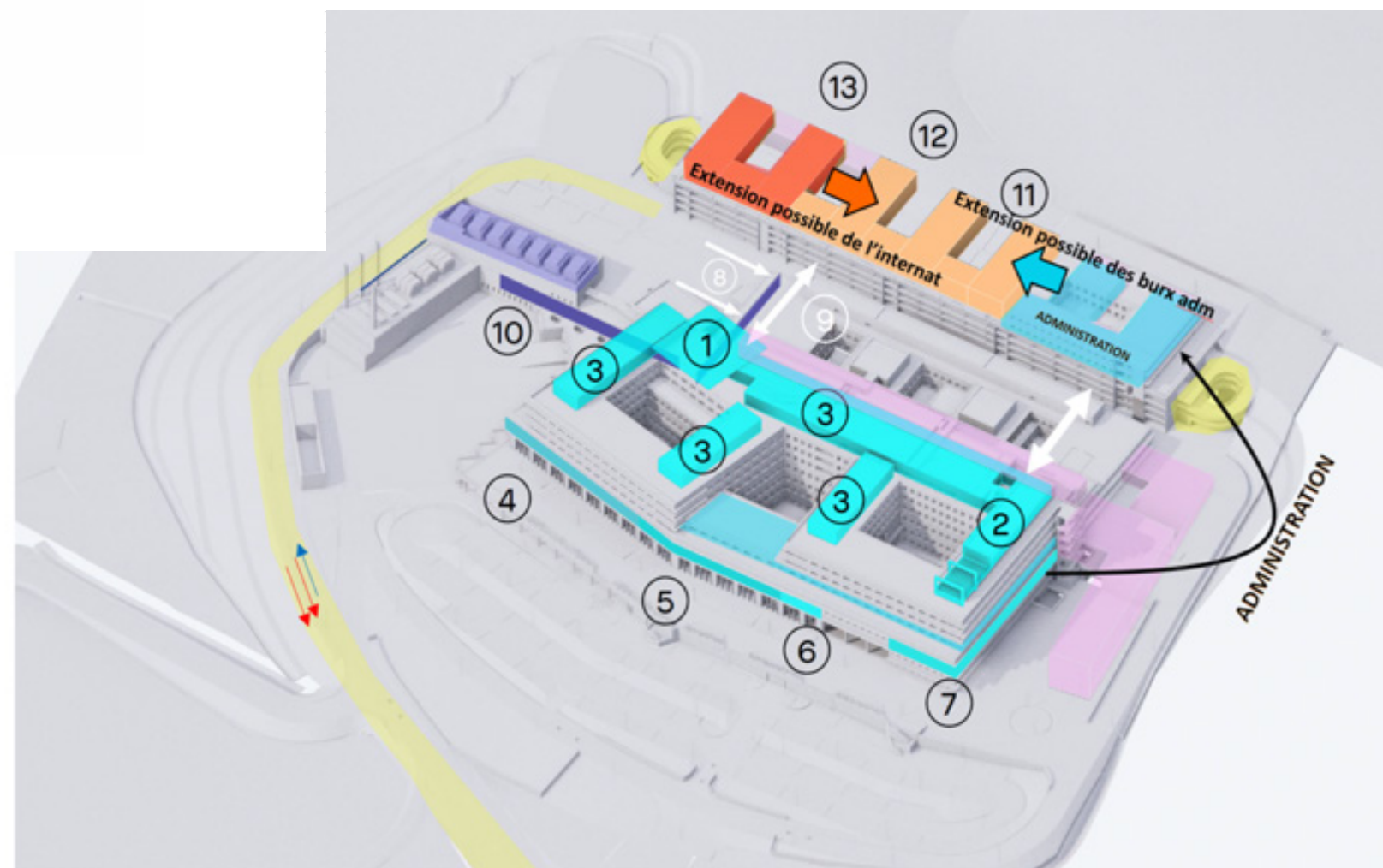
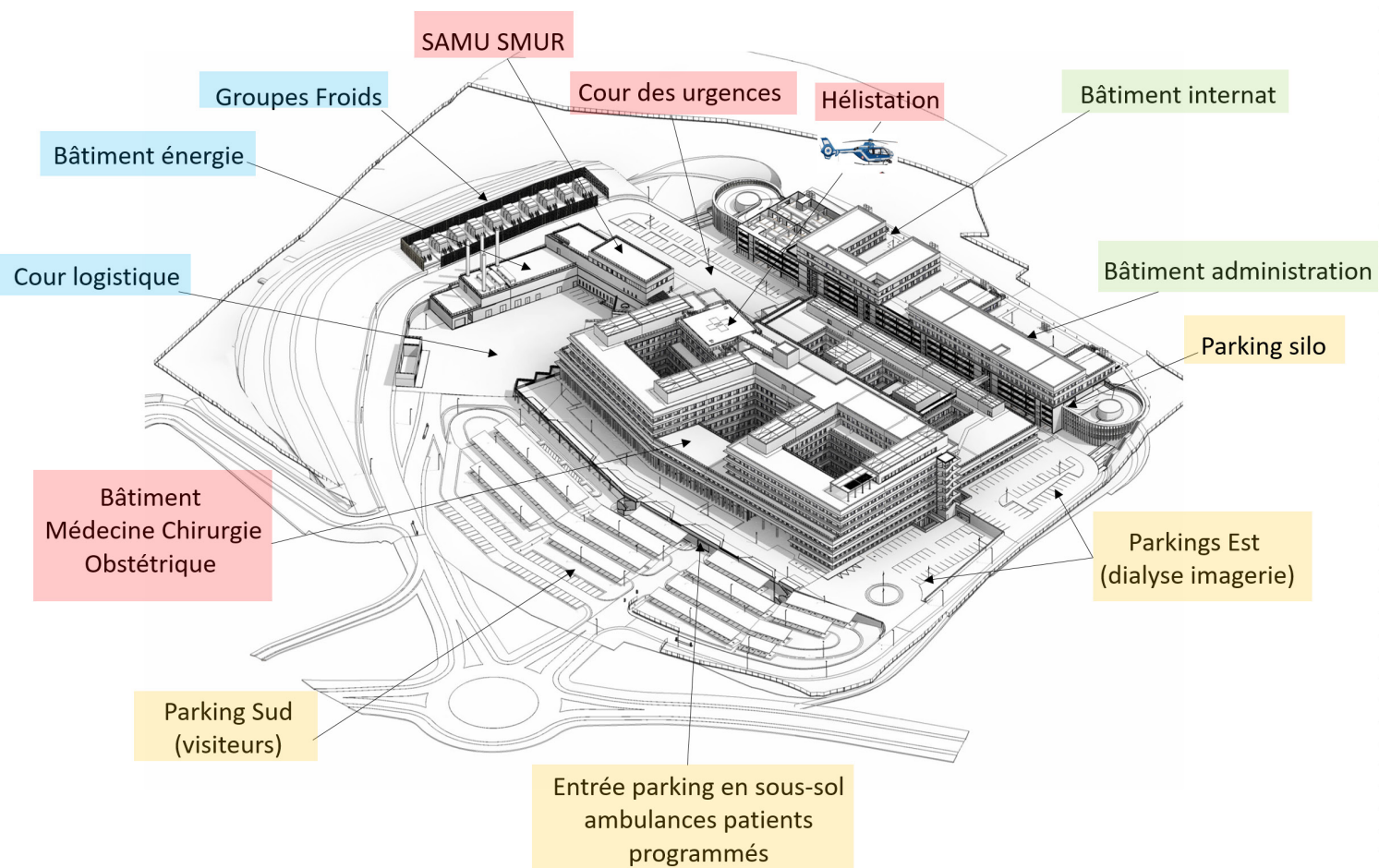
Un établissement mal organisé génère des déplacements supplémentaires, des pertes de temps et une complexité accrue dans la coordination des soins.

À l'inverse, une conception optimisée permet de rapprocher les équipes, de fluidifier les parcours patients et de consacrer davantage de temps aux soins.

Selon une étude réalisée par le CHU de Nantes en 2022, une organisation inadaptée peut générer jusqu'à 30% de temps perdu pour les professionnels de santé. Réduire ces déplacements inutiles constitue donc un enjeu majeur pour améliorer à la fois la qualité des soins et les conditions de travail.



En savoir [+]
 Visuels page suivante



- | | | | | |
|----------------------|---|---|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Hélistation | 4. Extension des urgences équivalente à l'UAPED+150/270m ² | 6. Tertiaire médical | 9. Passerelle accès personnel | 12. CESU + Locaux du personnel |
| 2. Self | 5. Consultations | 7. HdJ | 10. SAMU | 13. Administration |
| 3. Locaux techniques | | 8. Réduction des urgences (75m ²) | 11. Internat | |

L'hôpital : surfaces, composantes, besoins, émissions et chiffres

Il est utile de rappeler en préambule qu'« un hôpital est un objet technique qui doit répondre à des besoins fonctionnels : accès aux urgences, livraison, logistique, accueil des malades, arrêt de bus, parvis... Les voiries et les zones d'accès et parking de chaque entité doivent être conçus de manière lisible et confortable. » (Notice paysagère, APD 2, décembre 2025)

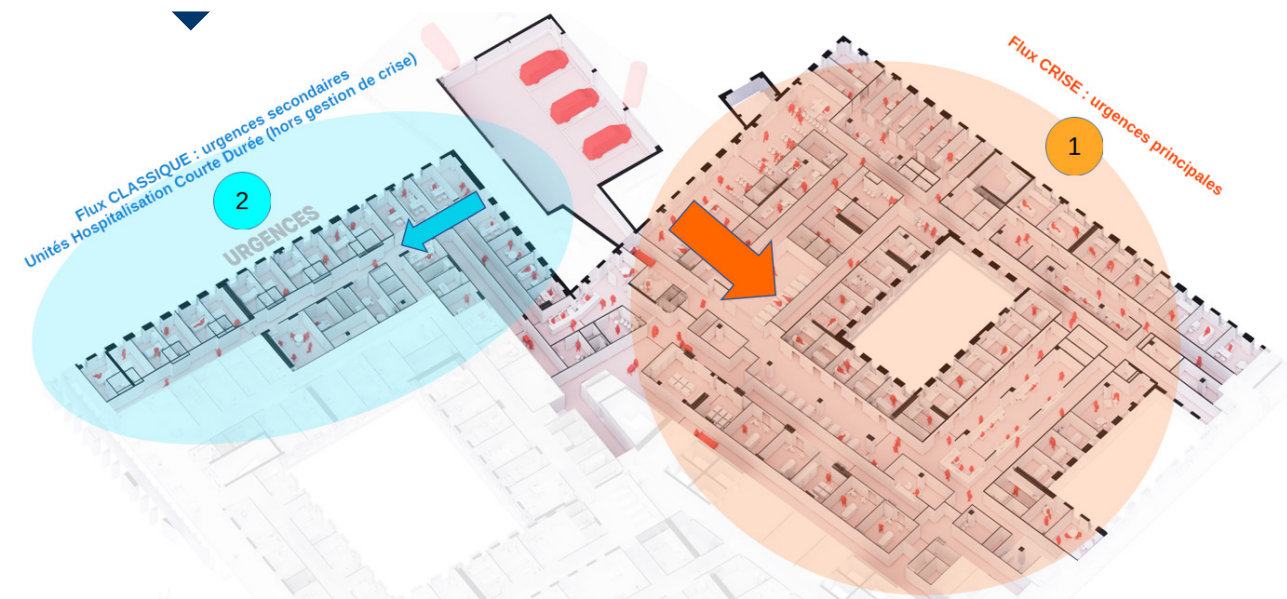
Cela implique que des choix ont dû être faits : l'enjeu de santé publique et le respect de ces contraintes techniques s'imposant à tout le reste du fait de l'intérêt public majeur du projet.

L'hôpital est composé de plusieurs zonages fonctionnels décrits dans le tableau suivant, qui fournit également les principales caractéristiques de fonctionnement et les données chiffrées nécessaires à sa compréhension d'ensemble.



Un hôpital construit autour de quatre zones structurantes et interconnectées pour une prise en charge optimale des patients

UN HOPITAL RESILIENT ET DE RECOURS EN CAS DE CRISE : le service d'urgence résilient peut se scinder en deux parties pour augmenter sa capacité d'accueil.



ZONES	COMPOSANTES	CARACTÉRISTIQUES ET ÉQUIPEMENTS
Zone médicale et urgences	Cour des urgences, SAMU/SMUR, bâtiment médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), hélistation Matériel médical de pointe : 2 scanners, 2 IRM, 1 TEP	✓ 1 500 à 2 000 professionnels (médecins, infirmiers, agents logistiques) ✓ 80 000 à 95 000 passages aux urgences par an ✓ Environ 4 500 rotations d'hélicoptère par an ✓ 10 000 interventions par an ✓ 1 200 à 1 500 patients par jour ✓ 500 à 800 visiteurs par jour (famille, accompagnants) ✓ 100 à 150 usagers externes (étudiants, fournisseurs, prestataires) ✓ 454 lits et places (1 lit = 1,2 emploi direct/indirect — étude DREES 2023) ✓ Accessibilité pompier sur le parvis (impasse et raquette de retournement)
Zone logistique et technique	Cour logistique, bâtiment énergie	
Zone administrative et internat	Bâtiment administration, Internat	
Zone stationnements	Parkings et parking silo, places vélo et arrêt de bus	✓ 502 places au total avec 84 places prééquipées véhicules électriques ✓ 686 places dans le parking silo réservé au personnel, avec places de covoiturage et 146 places avec infrastructure de recharge (IRVE) ✓ 56 places vélo ✓ 12 places moto ✓ 24 places pour personnes en mobilité réduite ✓ 1 arrêt de bus au plus près du hall d'entrée ✓ Stationnements traités en enrobé pour les parkings urgences, dialyse et logistique
Autres aménagements	Mobilités douces, espaces verts, clôtures, gestion des eaux pluviales, merlons acoustiques Des sites existants seront connectés en matière de mobilités au futur site	✓ Cheminements piéton de 2 m de large et trottoirs de 1,4 m ✓ La requalification de la rue de las Carrères permettra à terme de relier la voie nord-sud et la véloroute 81
Surfaces concernées	Surface plancher totale d'environ 66 000 m² avec une emprise au sol des bâtiments d'environ 26 000 m²	
PRINCIPES ARCHITECTURAUX POUR UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE OPTIMALE	• Bâtiment intégré dans la pente naturelle de la colline du Croueau • Parvis d'accueil offrant aux patients, au personnel et aux visiteurs un lieu de promenade de plain-pied avec vue sur le massif des Pyrénées • Équipements et locaux techniques physiquement séparés du bâtiment principal pour diminuer leur visibilité • Parkings sud et est plantés avec des arbres à houppier large (1 arbre pour 3 places) — Loi Climat et Résilience, art. R.111-25-7 • Toiture du parking silo végétalisée : meilleure intégration du bâtiment dans le grand paysage • Talus planté d'une prairie fleurie agrémentée de bosquets d'arbres • Dévoisement de la ligne électrique aérienne traversant le site, qui sera enterrée à cette occasion	



Une hélisation intégrée au cœur du dispositif d'urgence

Conçue pour assurer la prise en charge rapide des urgences vitales, l'hélisation du futur hôpital permettra l'accueil des hélicoptères sanitaires, de secours et des moyens étatiques mobilisés lors de situations exceptionnelles.



Une implantation pensée pour l'efficacité des secours

- Liaison directe avec les urgences
- Liaison directe avec le bloc opératoire
- Fonctionnement de jour comme de nuit
- Réduction des temps de transfert des patients critiques
- Gain de temps pour les professionnels soignants
- Éloignement maximal des habitations les plus proches
- Limitation des nuisances pour les usagers de l'hôpital



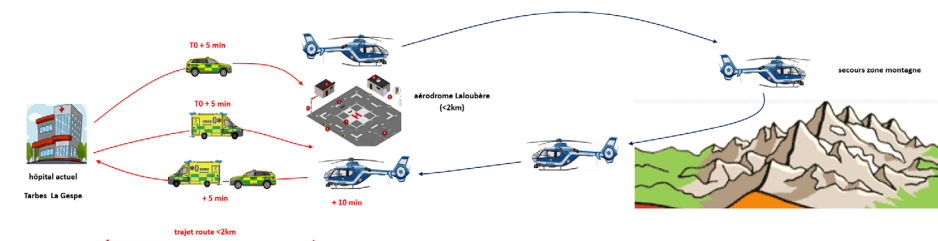
Sécurité, conformité, préservation du cadre de vie

- Compatibilité avec le plan de servitude aéronautique de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- Validation par la DGAC
- Altitude et trouées de survol réglementaires
Axes des trouées de survol (20°- 200°) en adéquation avec les vents dominants locaux et des installations aéroportuaires proches, favorisant également le survol lors des ralliements ou départs, des zones non urbanisée (préservation du cadre de vie des riverains)
- Dispositif de protection incendie : une cuve de 2000 litres avec pompe délivrant 400 litres/minute
- Balisage de jour et de nuit (sécurité réglementaire vis-à-vis de l'aéroport)
- En termes acoustiques les préconisations du Conseil Supérieur de l'Hygiène Publique de France respectées pour les riverains les plus proches (lotissement à l'est du site)

Cas d'usages hélicoptères secours montagne et transferts CHU Site actuel et Site de Lanne

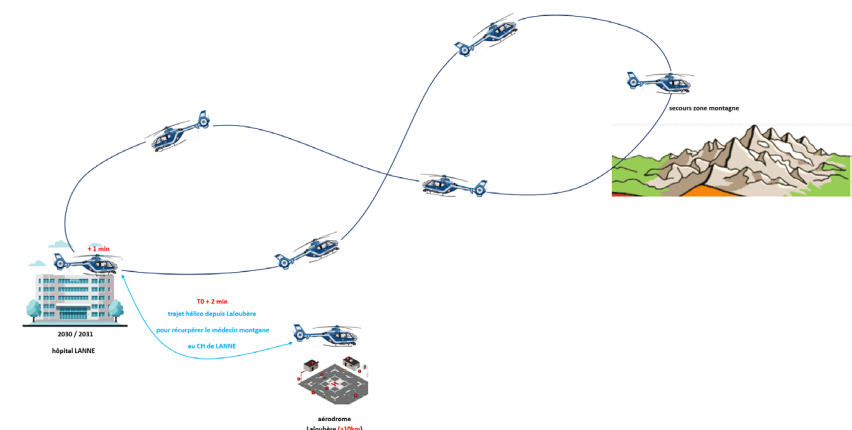
ACTUEL :

Cas d'usage 1 : départ / amené secours montagne CHOUCA depuis l'aérodrome de Laloubère



FUTUR AVEC LE SITE UNIQUE LANNE :

Cas d'usage 1' : départ / amené secours montagne CHOUCA via Lanne



Chiffres clés

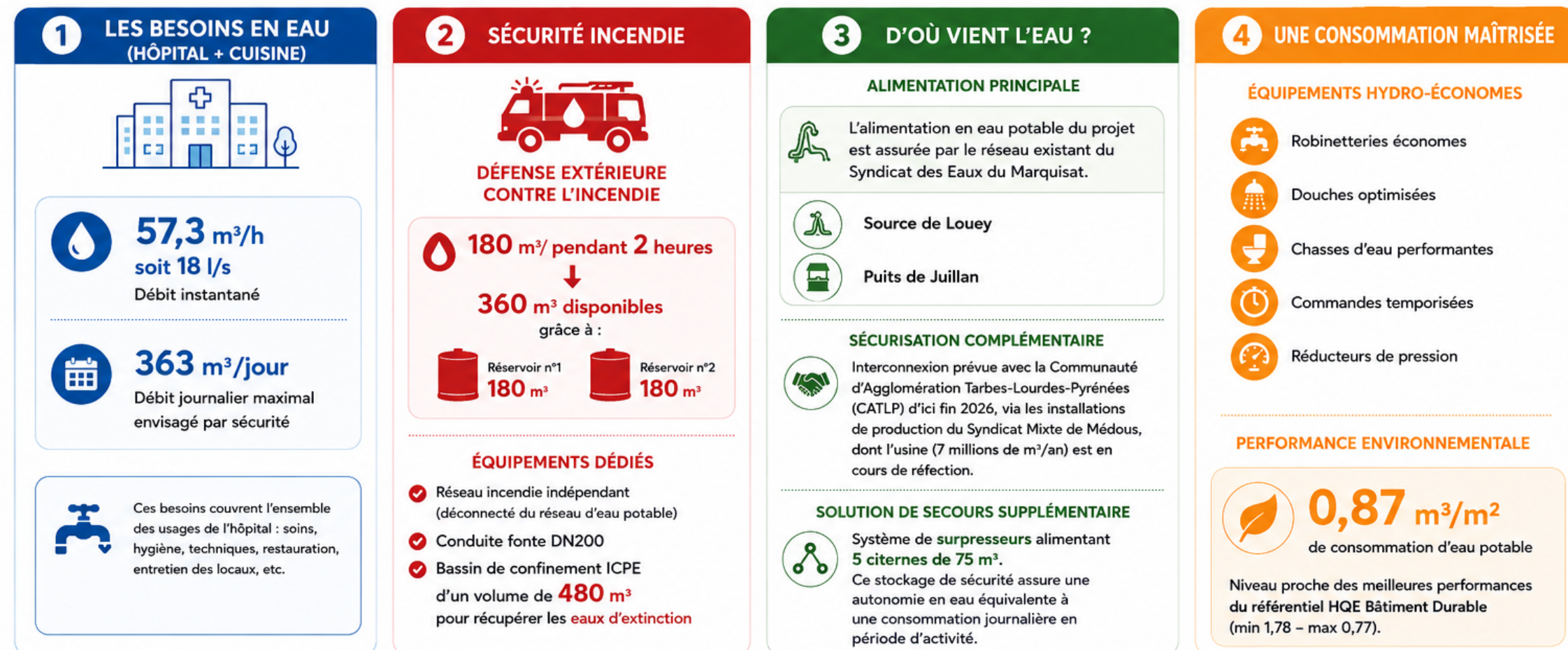
- Environ 4 500 rotations d'hélicoptère par an soit :
2 250 décollages,
2 250 atterrissages
- 12 rotations/jour en moyenne, 85% de jour, 15% de nuit
- Un mouvement d'hélicoptère (approche, atterrissage, décollage, survol) d'une durée d'environ 7 mn
- Dimensions : 20 m x 20 m + aire de sécurité de 28 m x 28 m (seconde plateforme possible ultérieurement)
- Charge maximale admissible : 6 tonnes
- Station de distribution de carburant distribution d'un minimum de 20 m³ (cuve enterrée) assurant une excellente autonomie



Des ressources nécessaires : les besoins de fonctionnement de l'hôpital

L'EAU : UNE ALIMENTATION SÉCURISÉE ET MAÎTRISÉE

Une alimentation dimensionnée pour les besoins hospitaliers, la sécurité incendie et la continuité des soins.



Ressources sollicitées et sécurisation de l'alimentation en eau

- ✓ Le Syndicat est alimenté par deux ressources interconnectées : la source de Louey et les puits de Juillan. Ces deux ouvrages bénéficient d'arrêtés préfectoraux autorisant leur exploitation. Le cumul des autorisations de prélèvement permet une production maximale de **4 500 m³/jour**.
- ✓ Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Marquisat a été actualisé en juin 2025. Les ressources disponibles sont suffisantes pour répondre aux besoins futurs du territoire sans compromettre l'équilibre du service.

- ✓ Les besoins en eau du projet ont été estimés à **363 m³/jour** pour l'hôpital. Les besoins totaux à l'échelle du Syndicat du Marquisat atteindront **3 594 m³/jour**, un volume largement inférieur à la capacité autorisée de prélèvement de **4 500 m³/jour**.
- ✓ Les besoins instantanés de l'hôpital ont été estimés à **57 m³/h**. Pour ne pas déséquilibrer le fonctionnement du réseau AEP, les branchements seront limités à **20 m³/h**. La différence de débit instantané sera assurée par le système de surpresseurs et les **5 citernes de 75 m³**.

- ✓ L'ensemble des données zones humides récoltées lors des inventaires menés dans le cadre de ce projet (conception et mesures compensatoires) sera fourni à la CLE. Cela participe à améliorer la connaissance de l'état de fonctionnalité humide du bassin versant et participe donc à améliorer sa préservation / restauration.



Deux réseaux d'alimentation, des réservoirs de stockage, une défense incendie autonome et des équipements hydro-économes : l'hôpital est conçu pour garantir la continuité des soins tout en limitant sa consommation d'eau.

UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DIMENSIONNÉE POUR UN HÔPITAL MODERNE

- Puissance électrique prévue : 4,5 MW, incluant le fonctionnement de l'hôpital et les bornes de recharge des véhicules
- Consommation annuelle estimée : 12 GWh
- Alimentation assurée par le réseau public ENEDIS via deux postes sources distincts, garantissant une meilleure sécurité d'approvisionnement
- Trois postes de livraison électrique implantés sur le site dont un en phase chantier
- Éclairage extérieur équipé de LED à haute performance énergétique pour limiter les consommations
- Alimentation électrique redondante avec un poste PLT01 principale et un poste PLT02 secourue pour une puissance de 4.5 MW

UNE ALIMENTATION EN GAZ ADAPTÉE AUX BESOINS HOSPITALIERS

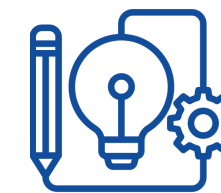
- Puissance prévue : 1,9 MW
- Alimentation destinée principalement à la production d'eau chaude sanitaire et aux équipements de restauration
- Consommation annuelle estimée : 500 000 m³ de gaz

UNE CONTINUITÉ DE SERVICE GARANTIE EN CAS D'INCIDENT

- Groupes électrogènes de secours d'une puissance de 1,2 MW
- Réserve de carburant permettant jusqu'à 24 heures d'autonomie
- Maintien des fonctions vitales de l'hôpital en cas de coupure du réseau national

Bénéfice :
un établissement sécurisé, capable d'assurer la continuité des soins 24h/24, y compris en situation exceptionnelle.





LA GESTION DES EAUX USÉES (EU) DE L'HÔPITAL

Une gestion rigoureuse pour protéger la santé et l'environnement



EAUX USÉES : UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE SELON LEUR NATURE

Les eaux usées de l'hôpital sont collectées sur le site, puis acheminées vers la station d'épuration de Tarbes Ouest. Cette station a été retenue pour sa capacité de traitement et sa technologie micro-membranaire, particulièrement performante pour limiter les résidus médicamenteux.



Station d'épuration
de Tarbes Ouest

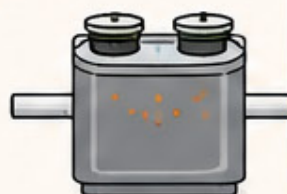
Technologie micro-membranaire
pour une réduction maximale
des résidus médicamenteux

DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES SELON LES ACTIVITÉS



EAUX ISSUES DES CUISINES

Les eaux des cuisines et du self passent par deux séparateurs à graisses et féculs avant d'être rejetées au réseau des eaux usées (EU).



EFFLUENTS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Collectés vers :

- 2 cuves de 2000 litres (Laboratoire)
- 2 cuves de 1000 litres (Morgue)
- Traitements permettant de ramener le pH entre 6,5 et 8 avant rejet
- Rejet par pompe de relevage vers le réseau d'évacuation à l'extérieur du bâtiment



EFFLUENTS LIQUIDES RADIOACTIFS

Collectés vers :

- 2 cuves de décroissance de 1000 litres
- 2 cuves de décroissance de 3000 litres
- Fosses septiques spécifiques de 2000 litres avant rejet vers le réseau d'évacuation à l'extérieur du bâtiment

Remplissage et vidange des cuves alternativement. Lorsqu'une cuve est pleine, elle est maintenue pleine le temps nécessaire à la décroissance de l'activité radioactive, sous le contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire.



TOUTES CES EAUX SONT COLLECTÉES SUR LE SITE DE L'HÔPITAL

puis dirigées vers le réseau public des eaux usées.



Débit instantané
maximal
64 m³/h



Débit journalier
maximum
373 m³/j



Pente minimale
du réseau
1,5 %

- Dégrillage automatique
- Bassin tampon de 100 m³ (production d'eaux usées durant 16 heures)
- Débit vers réseau public en sortie de bassin : 20 m³/h

RÉSEAU DE COLLECTE ET RACCORDEMENT



CHIFFRES CLÉS

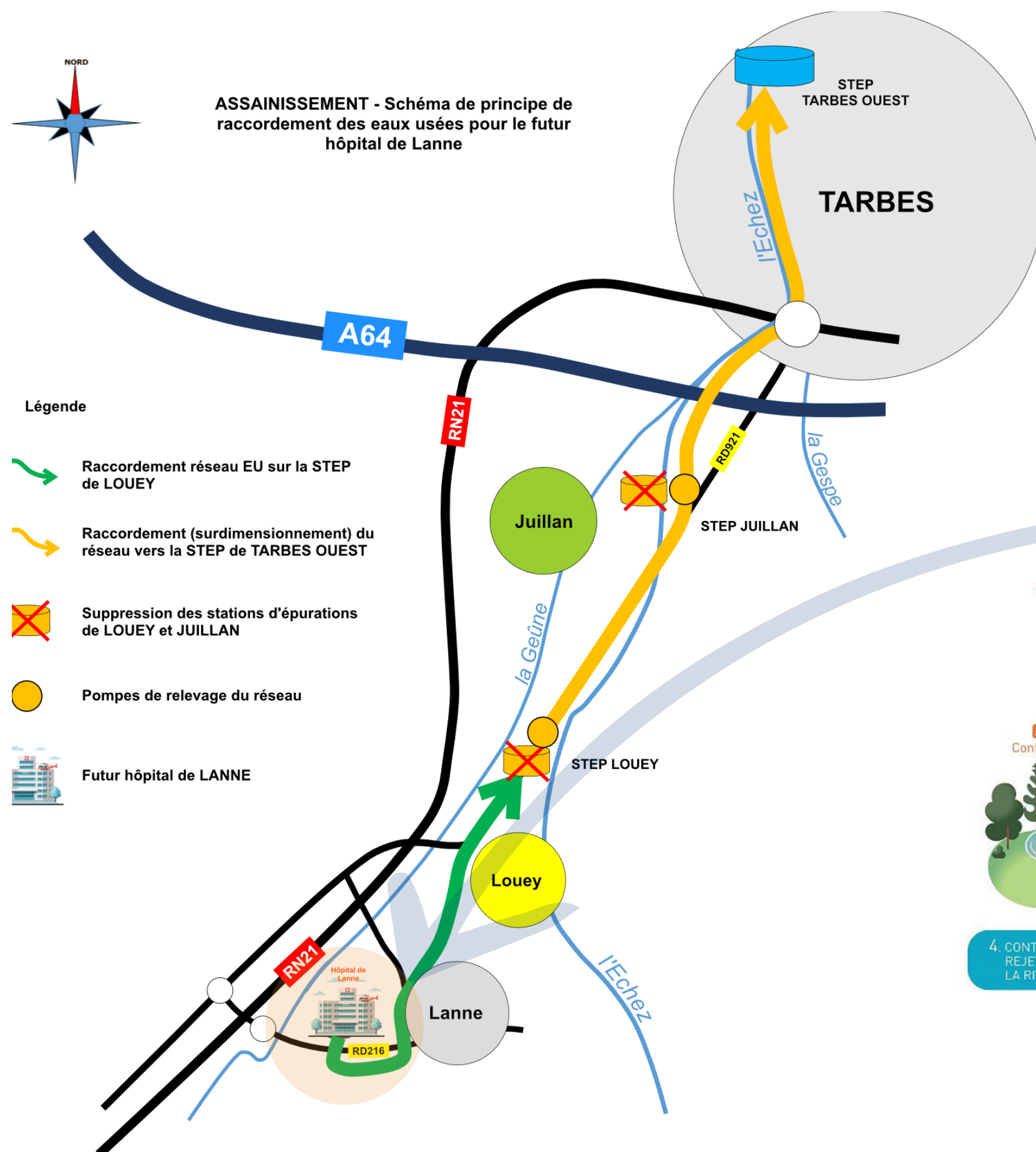
2 487 EqH en charge hydraulique
1 442 EqH en charge organique

EqH : Équivalent Habitant

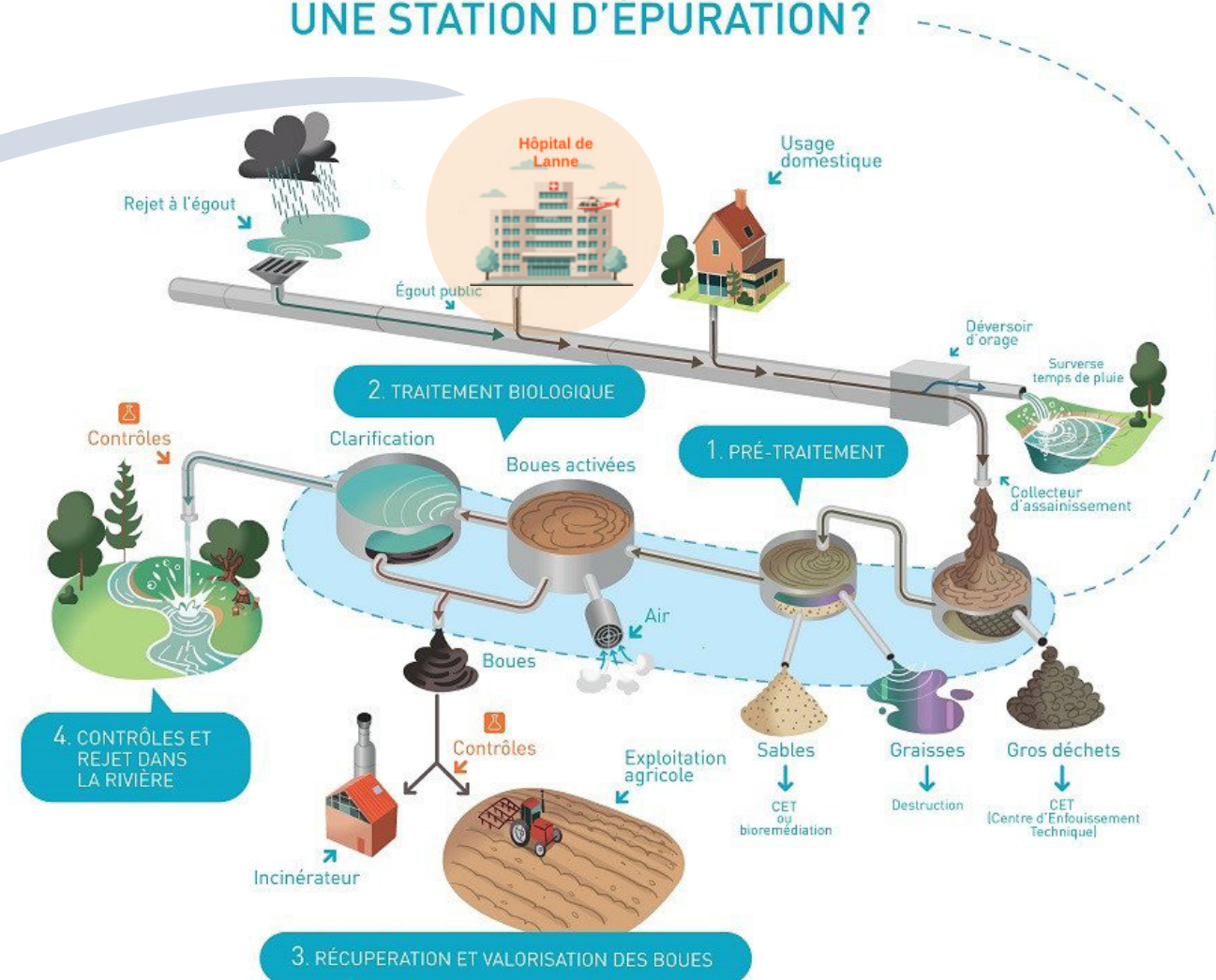


**BÉNÉFICE : UNE GESTION SÉCURISÉE DES EFFLUENTS HOSPITALIERS
POUR PROTÉGER LES RÉSEAUX PUBLICS ET L'ENVIRONNEMENT.**





Comment fonctionne UNE STATION D'ÉPURATION?





LA GESTION DES EAUX PLUVIALES (EP) DE L'HÔPITAL

Un dispositif performant pour protéger le milieu naturel et prévenir les inondations

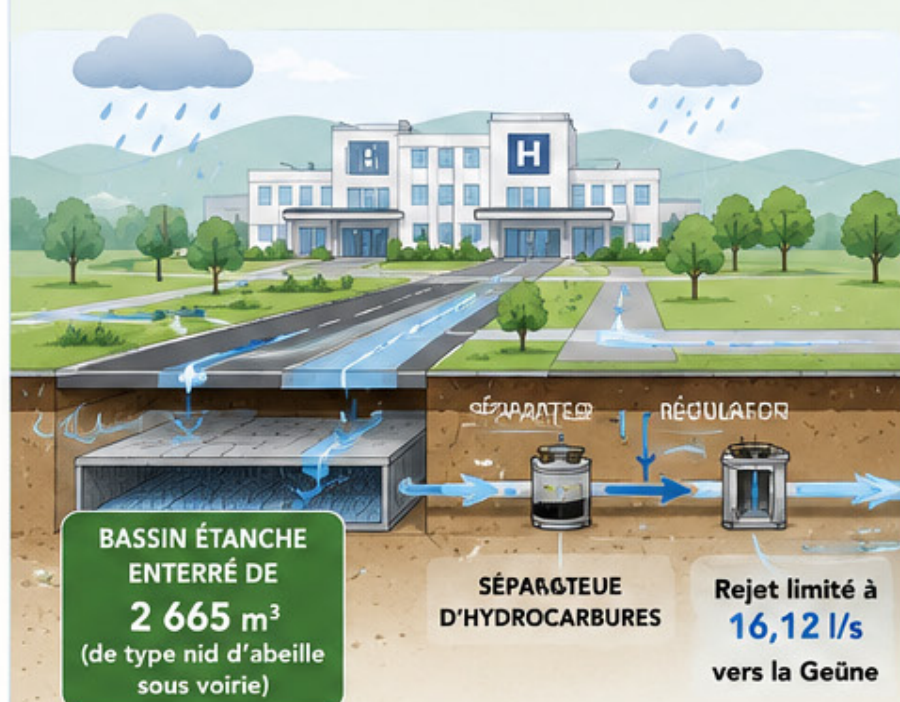


Le système est dimensionné pour résister à une pluie exceptionnelle pouvant survenir statistiquement une fois tous les **30 ans** (occurrence trentennale).

TROIS SECTEURS DE GESTION COMPLÉMENTAIRES

1 PARTIE AMONT DU SITE

Surface : 5,37 hectares

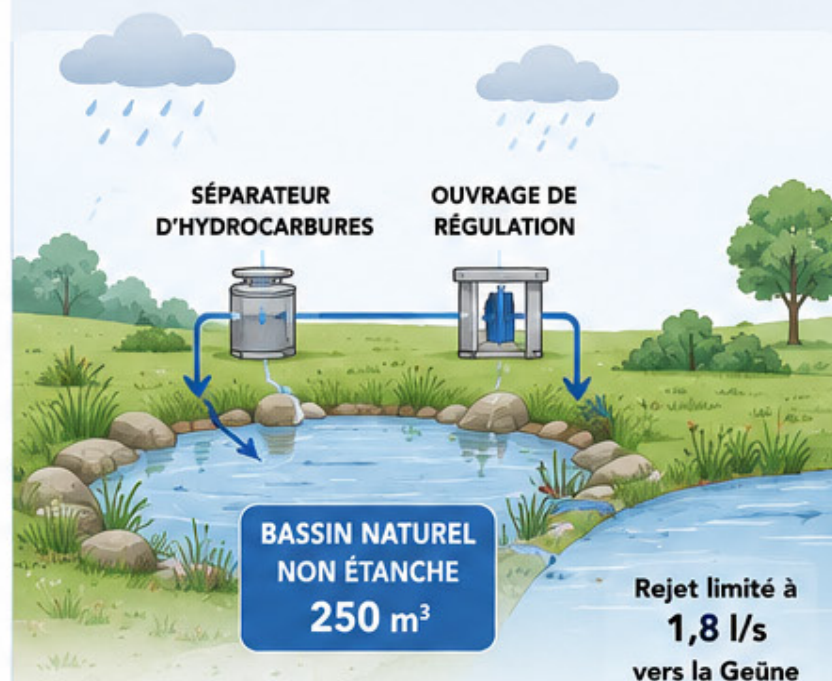


Fonctionnement

Les eaux pluviales sont stockées, traitées puis rejetées de manière régulée vers la Geune.

2 PARTIE AVAL DU SITE

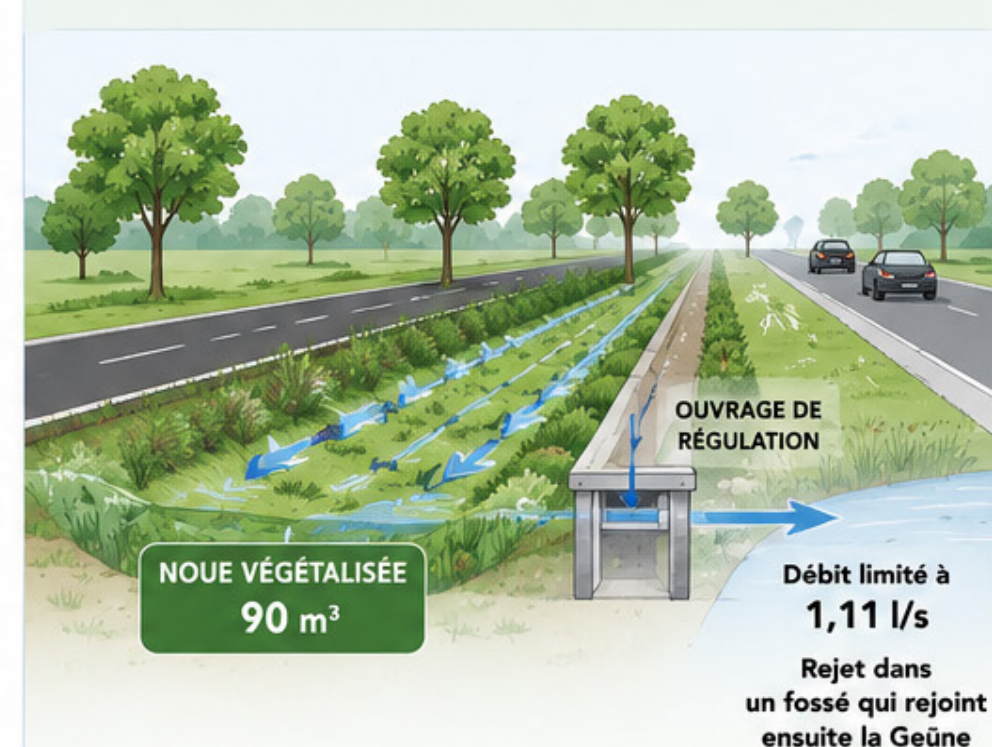
Surface : 0,61 hectare



Fonctionnement

Les eaux pluviales sont collectées, traitées puis stockées temporairement dans un bassin naturel avant un rejet régulé vers la Geune.

3 PORTION « VOIRIE NOUVELLE » DE LA VOIE CARRÈRES À LA RD 216



Fonctionnement

Les eaux pluviales sont collectées dans une noue végétalisée, infiltrées et évacuées par ruissellement vers le fossé, puis vers la Geune.

LES BÉNÉFICES DE CE DISPOSITIF



Réduit les risques d'inondation



Limite le ruissellement et l'érosion des sols



Protège la qualité de l'eau



Intègre des solutions fondées sur la nature



Assure une gestion durable et sécurisée des eaux pluviales



Un système performant, intégré au paysage et respectueux de l'environnement.





ÉMISSIONS ET DÉCHETS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER

Des engagements concrets pour la santé, l'environnement et le climat

DES ÉMISSIONS ANTICIPÉES ET RÉDUITES DÈS LA CONCEPTION DU PROJET



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES EN PHASE CHANTIER



- Matériaux : 87 %
dont 47 % liés au béton armé
- Déchets directs : 5 %
- Énergie : 3 %
- Fret : 3 %
- Artificialisation des sols : 3 %



RÉPARTITION DES SOURCES D'ÉMISSIONS EN PHASE D'EXPLOITATION (hors trafic)



- Consommations d'électricité : 51 %
- Consommation de fluides frigorigènes : 49 %



ÉMISSIONS LIÉES AU TRAFIC

- + 233 % d'émissions de GES pour l'horizon 2030
- + 199 % d'émissions de GES pour l'horizon 2050

DES MESURES DE RÉDUCTION INTÉGRÉES AU PROJET



MESURES DÉJÀ INTÉGRÉES À LA CONCEPTION

- ✓ Hôpital dans une zone faiblement peuplée (aucune habitation à moins de 200 m des voies d'accès)
- ✓ Chauffage alimenté par des sources électriques (pompes à chaleur)
- ✓ Végétalisation du site
- ✓ Voiries intégrant les mobilités douces (marche, vélo, trottinette, covoiturage...)



MESURES EN COURS DE RÉFLEXION POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DU CHANTIER ET DU TRAFIC

- ✓ Étude multimodale du CEREMA en cours pour définir les meilleures conditions de desserte de l'hôpital (mise en service prévue en 2032) : réduction de l'autosolisme, transports en commun, parkings relais, mobilités actives...
- ✓ Actions pour réduire les émissions du chantier : matériaux bas carbone, aciers recyclés (> 40 %), réemploi des matériaux, plan de chantier, limitation des distances de transport, réduction des poussières...
- ✓ Grille de notation des offres intégrant les critères GES et les bonnes pratiques des entreprises (éco-conduite, arrêt des moteurs des engins, etc.).



POURQUOI CELA COMPTE ?



Réduire l'empreinte carbone du projet



Améliorer la qualité de l'air pour les riverains



Agir concrètement pour le climat



Un projet plus durable, au service du territoire

LES DÉCHETS DE L'HÔPITAL

UNE GESTION STRICTEMENT ENCADRÉE PAR LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (art. R. 1335-1 à R. 1335-11)



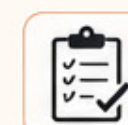
Tri sélectif



Stockage temporaire sécurisé



Évacuation vers des filières agréées



Traçabilité et suivi



DÉCHETS DANGEREUX (DASRI)

environ
93 tonnes/an



DÉCHETS RADIOACTIFS

0,6 tonne/an



DÉCHETS MÉNAGERS

400 tonnes/an



DÉCHETS CHIMIQUES

environ
6,8 tonnes/an



DÉCHETS VERTS

30 tonnes/an



AUTRES DÉCHETS

345 tonnes/an



Des déchets triés, sécurisés et orientés vers des filières adaptées pour protéger la santé publique et l'environnement.



BÉNÉFICE GLOBAL : UN HÔPITAL CONÇU POUR ÊTRE PERFORMANT, DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN.



Moins de carbone



Plus de nature



Meilleure santé



Intérêt du territoire



Un accès direct depuis la RN21 : besoins, caractéristiques et chiffres clés

L'accessibilité à l'hôpital au cœur du choix

L'accessibilité d'un établissement hospitalier désigne la facilité avec laquelle la population peut rejoindre le site de soins. Elle repose classiquement sur trois dimensions complémentaires :

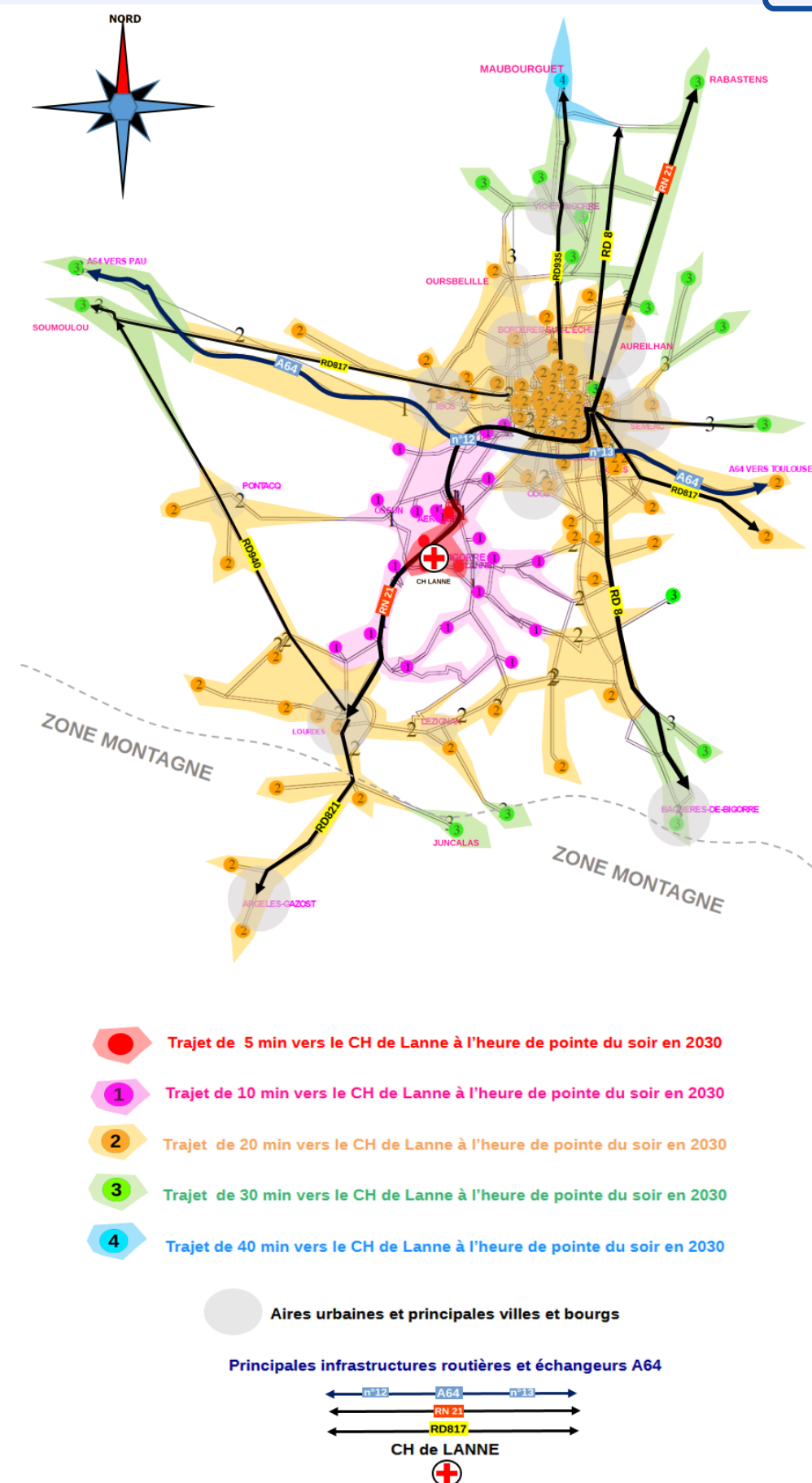
- **Accessibilité spatiale** : distance entre les zones de population et l'hôpital, temps de trajet acceptable au regard des standards de prise en charge, et bonne connexion au réseau routier structurant ;
- **Accessibilité temporelle** : maîtrise des temps de parcours, y compris aux heures de pointe, fiabilité des itinéraires, et continuité de service des infrastructures 24h/24 ;
- **Accessibilité fonctionnelle (ou par les transports)** : qualité et sécurité des infrastructures routières, desserte par les transports en commun, et capacité d'accès des véhicules de secours et des ambulances.

Dans cette perspective, et afin de garantir une prise en charge rapide des patients ainsi que des conditions d'intervention optimales pour les services de secours, le choix du site de Lanne a été guidé par l'objectif d'un accès à l'hôpital en moins de 30 minutes depuis le bassin de vie concerné. Comme l'illustre la figure ci-contre, les temps de trajet observés depuis les principaux pôles de population desservis par l'établissement sont globalement compatibles avec cet objectif, ce qui a constitué un critère déterminant dans la sélection du site.

Au-delà de ces considérations d'accessibilité, la desserte directe du site par la RN21, axe structurant du territoire, représente un atout majeur. La programmation de son aménagement en 2x2 voies renforce encore cette fonctionnalité en améliorant la fluidité des échanges et la fiabilité des temps de parcours. Cette configuration permet également de limiter le trafic de transit sur le réseau secondaire, contribuant ainsi à réduire les nuisances pour les secteurs habités et à préserver la qualité de vie des riverains.

Ainsi, le site de Lanne présente une combinaison cohérente d'atouts, conciliant les impératifs d'accessibilité sanitaire, de sécurité des déplacements et de performance des infrastructures, tout en limitant les impacts sur le cadre de vie et l'environnement. Il constitue, à ce titre, une solution d'implantation équilibrée au regard des enjeux territoriaux.

Carte d'accessibilité
au Centre Hospitalier de Lanne
par tranches de 10 minutes
à l'heure de pointe du soir
à l'horizon 2030





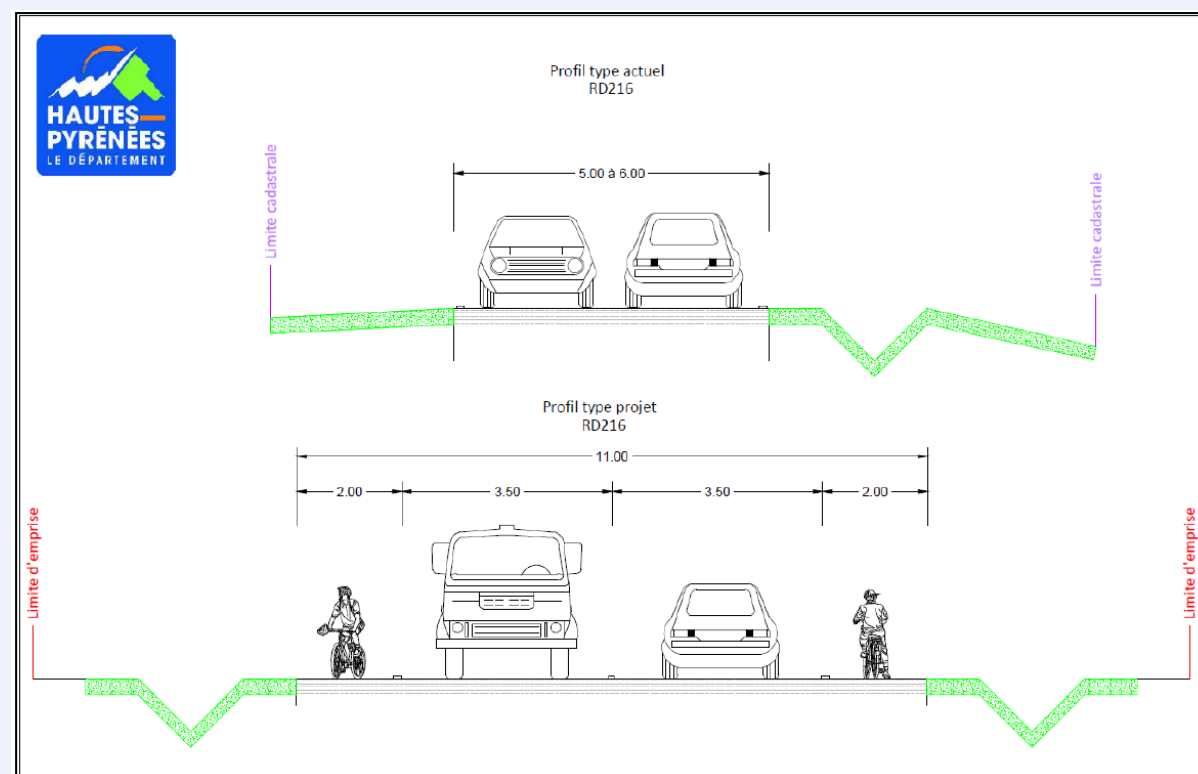
Un accès sécurisé à l'hôpital par la RD 216 : aménagement de la voirie et franchissement de la Geüne

Élargissement de la RD 216

Alors que l'accès à l'hôpital avait initialement été envisagé par le nord, conformément aux dispositions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP 43) du document d'urbanisme en vigueur, le choix retenu de s'appuyer sur la mise au gabarit de la RD 216 permet d'assurer une desserte performante du futur établissement, tout en maintenant les flux de circulation à distance des secteurs habités. Cette solution contribue ainsi à limiter les nuisances pour les riverains et à préserver le cadre de vie.

Portée par le Conseil départemental, l'opération de recalibrage de la RD 216 consiste en l'aménagement de la voirie existante afin de porter son profil revêtu à une largeur de 11 mètres, contre 5 à 6 mètres actuellement. Cette requalification s'accompagne de la mise en œuvre d'aménagements en faveur des mobilités douces, ainsi que d'un dispositif de gestion des eaux pluviales reposant sur environ 3 kilomètres de fossés d'infiltration, fonctionnant selon le principe hydraulique des dispositifs existants, mais dimensionnés de manière plus importante afin d'en améliorer la capacité et l'efficacité.

▼ Profils actuel et futur de la RD 216



Remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Geüne

L'opération comprend également le remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Geüne.

L'ouvrage existant présente des caractéristiques insuffisantes au regard des besoins du projet, à savoir :

- largeur (ouverture) : 5,10 m
- longueur : 10,40 m
- hauteur (tirant d'air) : 2,10 m

Il sera remplacé par un pont à poutres en béton armé présentant les caractéristiques suivantes :

- largeur (ouverture) : 5,10 m
- longueur : 16,50 m
- hauteur (tirant d'air) : 2,10 m

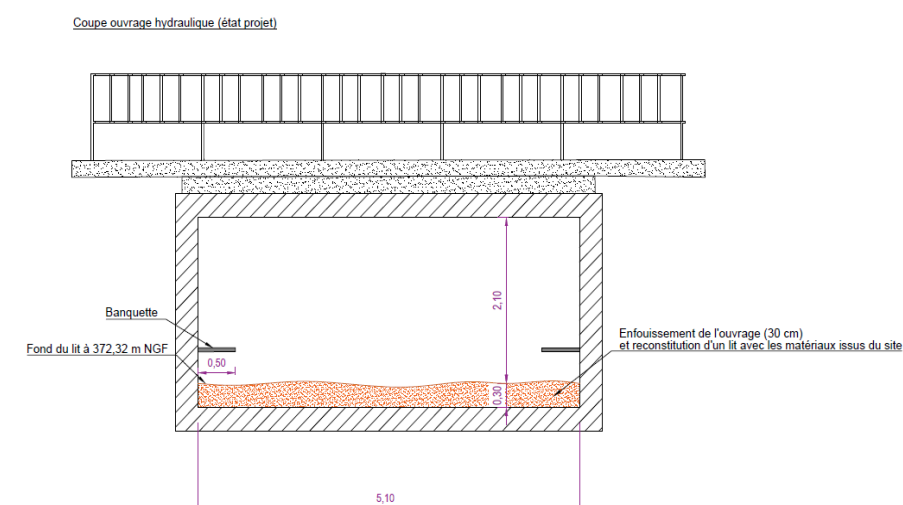
Ce nouvel ouvrage a été dimensionné afin de garantir un fonctionnement hydraulique satisfaisant, notamment en période de crue. Cet enjeu est particulièrement important dans un secteur concerné par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Le projet permet ainsi de maintenir la transparence hydraulique du cours d'eau et de prévenir toute aggravation du risque d'inondation.

Au-delà des enjeux de sécurité hydraulique, le projet contribue également à améliorer la continuité écologique de la Geüne.

L'ouvrage sera enfoui d'environ 30 cm et accompagné d'une reconstitution du lit du cours d'eau à partir de matériaux issus du site. Il intégrera également une banquette de circulation d'environ 50 cm de largeur, conçue pour rester hors d'eau en dehors des périodes de crue.

Ces dispositions favorisent le déplacement de la faune semi-aquatique et de la petite faune terrestre, et contribuent ainsi au maintien des continuités écologiques le long du cours d'eau (trame bleue).

▼ Caractéristiques de l'ouvrage sur la Geüne – CD65

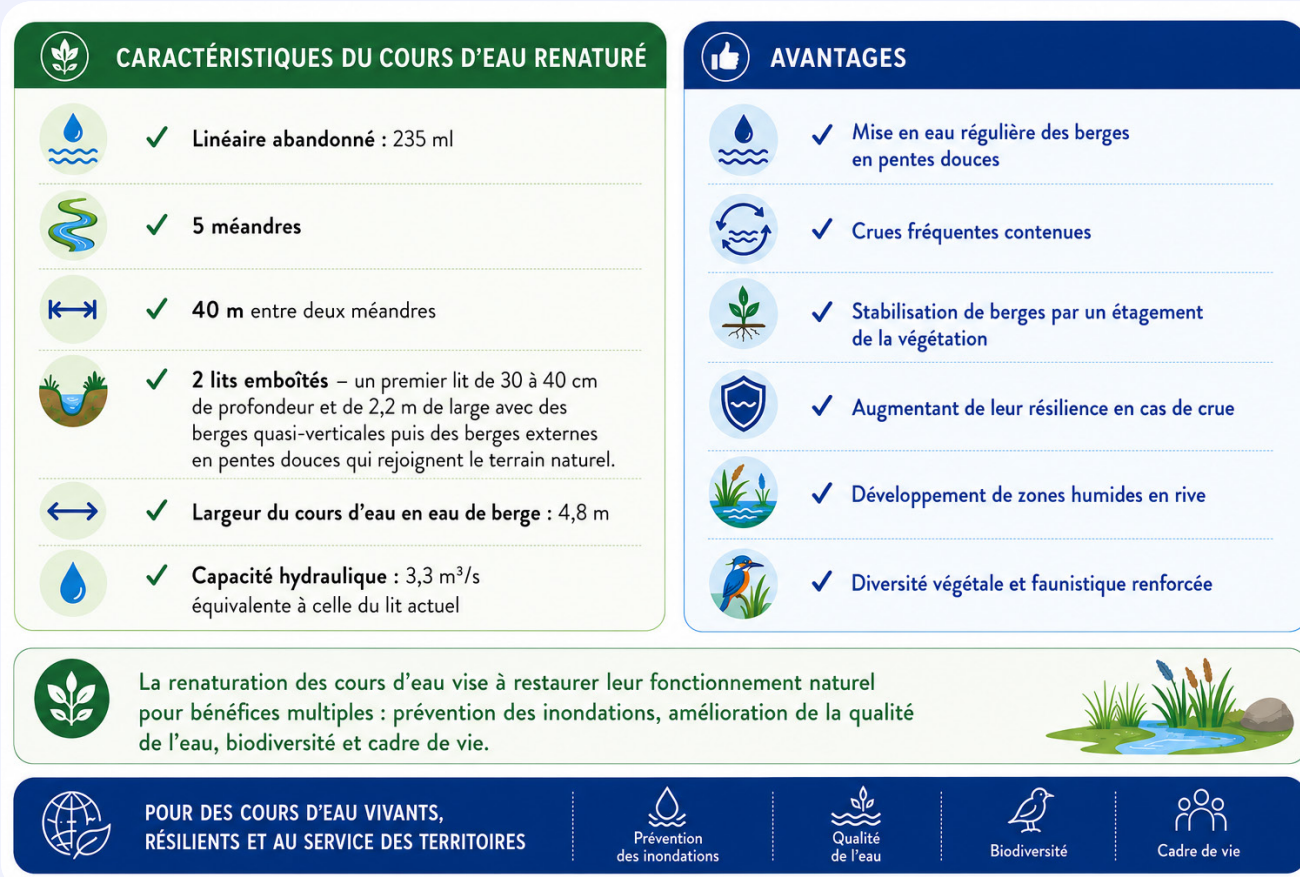


Reméandrage de la Geüne : éloignement du cours d'eau du talus routier et restauration de la fonctionnalité hydro-écologique

Le premier objectif de ces travaux de reméandrage est d'éloigner le cours d'eau du remblai routier créé dans le cadre du projet, afin de garantir la stabilité de cet ouvrage. Cette intervention, nécessaire en termes sécuritaires, constitue également une opportunité d'améliorer la fonctionnalité hydro-écologique de la Geüne en lui redonnant un tracé plus naturel, sinueux et moins contraint. Ce type de travaux relève des solutions fondées par la nature pour restaurer des milieux.

Au-delà de son objectif initial de sécurisation du remblai routier, cette opération génère un gain écologique significatif pour le cours d'eau et ses habitats associés. Elle contribue à restaurer les fonctionnalités d'un milieu fragilisé par diverses pressions anthropiques, notamment du fait d'une morphologie altérée et d'une pression d'origine agricole (azote). Elle participe également à renforcer la résilience de la Geüne face aux effets du changement climatique et des différents usages, qui se traduisent ces dernières années par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des périodes d'étiage, allant jusqu'à provoquer des assecs récurrents sur certains tronçons du cours d'eau dont celui concerné par le projet.

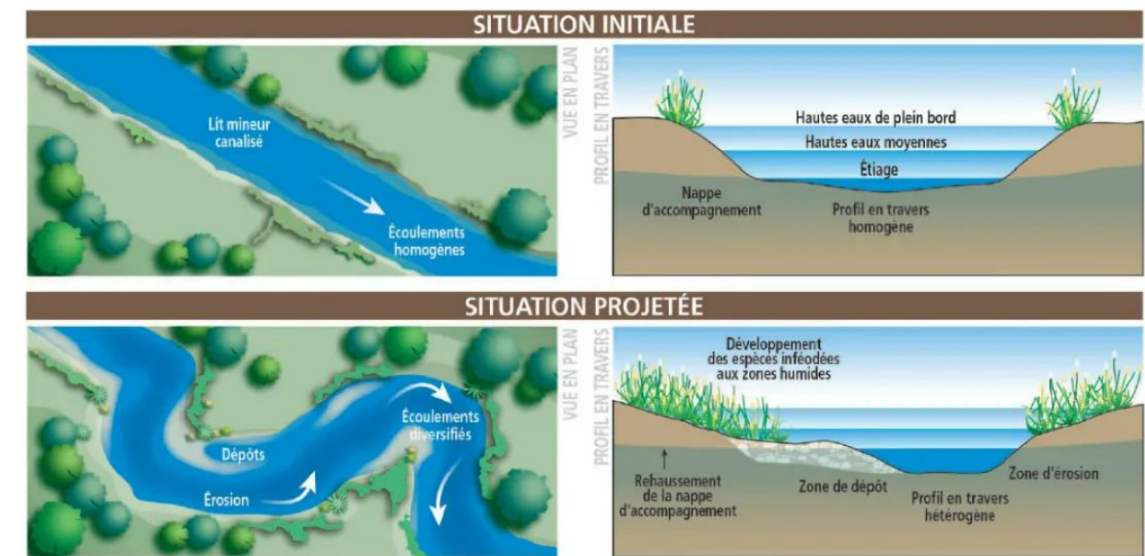
À ce titre, cette opération est intégrée comme mesure d'accompagnement/compensation (mesure AT01) des impacts résiduels du projet sur les milieux aquatiques et humides, en contribuant à la restauration des fonctionnalités écologiques et à l'amélioration des conditions d'accueil de la biodiversité.



Ce type d'aménagement relève des solutions fondées sur la nature visant à restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et à renforcer leur résilience.

Le projet de renaturation de la Geüne est le fruit d'un travail collaboratif entre le Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). Il est intégralement déployé au sein de l'emprise foncière du projet, permettant ainsi de concilier les enjeux d'aménagement et de restauration écologique.

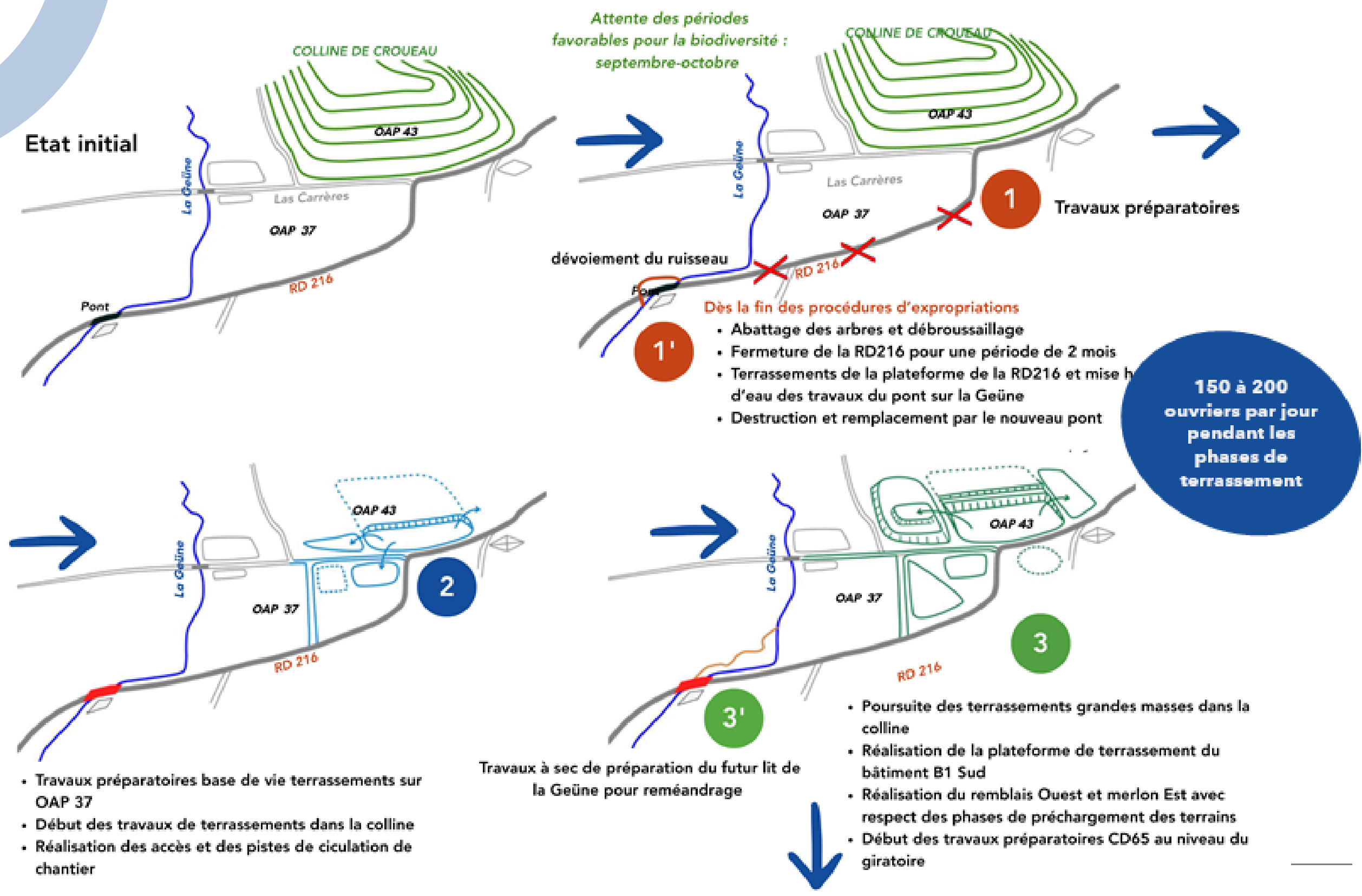
La conception du nouveau lit s'appuie sur le retour d'expérience du SMAA, qui a déjà réalisé en 2024 une opération similaire de déplacement du cours de la Geüne sur un tronçon situé environ 1,4 km en amont du secteur concerné. Ce précédent chantier visait à remplacer un lit rectiligne longeant un bâtiment industriel par un tracé plus naturel. Les caractéristiques géométriques retenues pour le présent projet, notamment la fréquence et l'amplitude des méandres, ont été définies en s'inspirant directement de cette opération de référence, dont les résultats sont jugés satisfaisants tant sur le plan hydraulique qu'écologique.

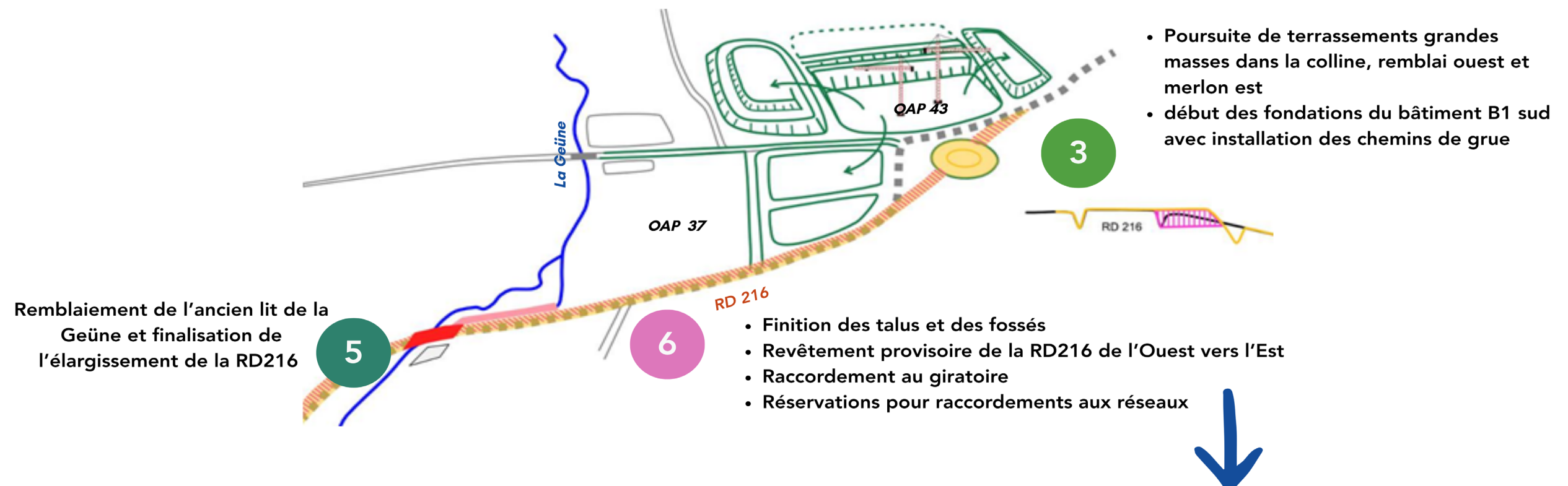
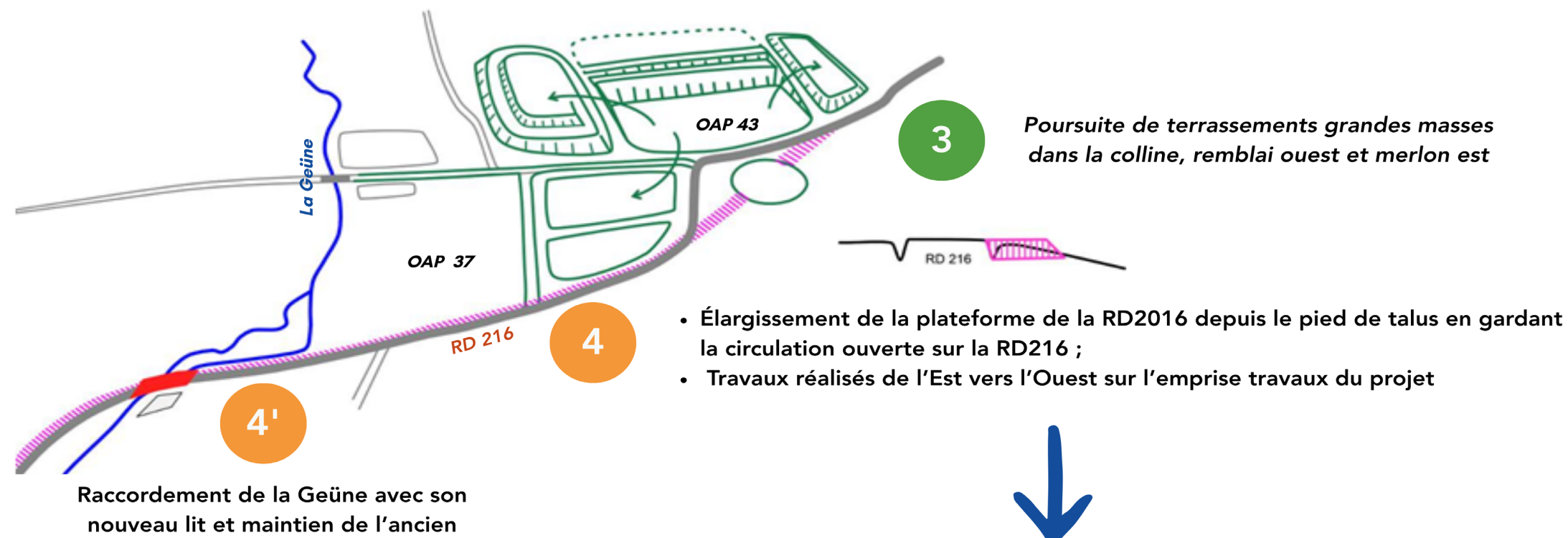


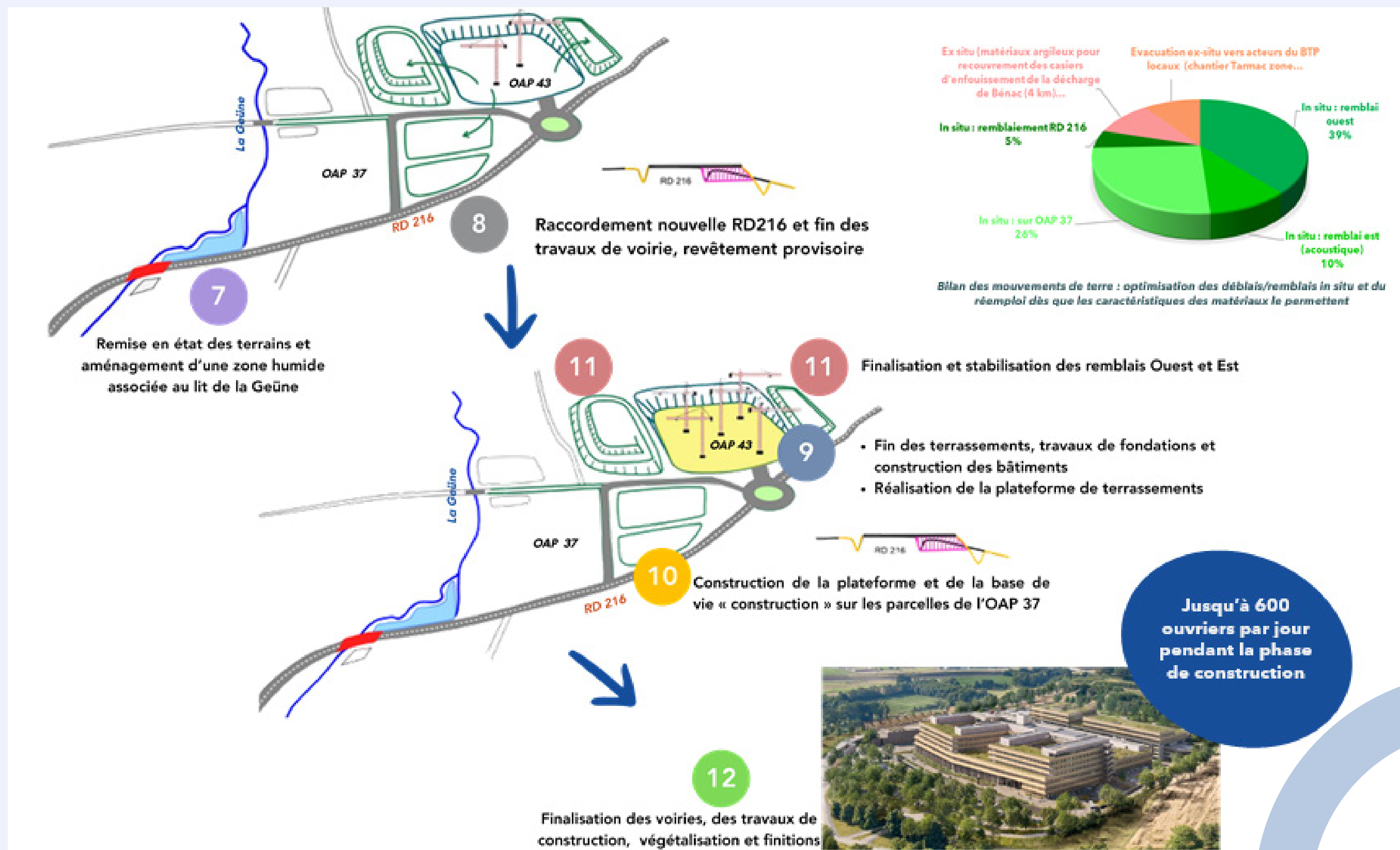
▲ Schéma de principe d'un reméandrage
Source : Office Français de la Biodiversité

◀ Vue de drone des travaux de reméandrage de la Geüne porté par le SMAA en 2024 à 1,4 km en amont.
©SMAA

Le phasage de ce chantier d'ampleur (durée estimée de 4 à 5 ans)









LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES POUR AUTORISER LE PROJET



04

Quelles finalités aux différentes
procédures portées en enquête
publique ?

Une enquête publique unique
pour une vision d'ensemble du
projet

Quelles finalités aux différentes procédures portées en enquête publique ?

Le futur hôpital de Lanne constitue un projet d'envergure qui nécessite plusieurs autorisations administratives préalables à sa réalisation. Ces procédures ont chacune une finalité spécifique : évaluer les incidences environnementales du projet, reconnaître son intérêt général, assurer sa compatibilité avec les règles d'urbanisme en vigueur et garantir sa conformité aux différentes réglementations applicables. Afin de permettre une vision globale du projet et une participation simplifiée du public, ces procédures sont regroupées dans le cadre d'une enquête publique unique.

La demande d'autorisation environnementale (DAE)

La demande d'autorisation environnementale constitue le cadre principal d'instruction des enjeux environnementaux du projet. Bien que le projet ait pu relever d'un examen au cas par cas au titre de la rubrique 6a de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage a fait le choix de réaliser une étude d'impact complète sur l'environnement. Cette étude d'impact constitue une pièce centrale de la demande d'autorisation environnementale prévue aux articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement. Elle permet d'analyser les effets du projet sur son environnement et de définir les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts identifiés.

	Pourquoi?	Objectif réglementaire
Etude d'impact sur l'environnement	Bien que le projet soit inférieur aux seuils de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le CHTL, conscient des incidences potentielles notables d'un tel ouvrage, a fait une étude d'impact sur l'environnement.	Cette démarche volontaire a permis de prendre en compte l'ensemble des incidences potentielles du projet et de garantir prise en compte par le projet.
Autorisation au titre de la Loi sur l'eau Procédure IOTA	Les caractéristiques du projet impliquent des rejets, des consommations de zones humides, et des aménagements en rivière. Il relève de 8 rubriques de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) relevant de la réglementation sur l'eau et dès lors qu'une rubrique est visée par une procédure d'autorisation c'est l'ensemble du projet qui est soumis à la cette procédure	Cette procédure a pour objectif de démontrer la compatibilité du projet avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le dossier doit permettre l'évaluation des incidences du projet sur les eaux superficielles, souterraines, les zones humides, les écoulements et les écosystèmes associés.
Déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement Procédure ICPE	Plusieurs équipements techniques du futur hôpital (chaufferie, groupes électrogènes, groupes froids, stockage d'oxygène, cuisine centrale et postes de charge de batteries) relèvent de 20 rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous le régime de la déclaration.	Cette procédure a pour objectif de démontrer la compatibilité des installations classées du projet avec les exigences de protection de l'environnement et de prévention des risques. Le dossier doit permettre d'identifier et présenter les mesures prévues pour prévenir les nuisances, maîtriser les risques et garantir la conformité réglementaire du projet et la sécurité des biens et des personnes.
Demande de dossier de dérogation espèces protégées Procédure DEP	Le projet est soumis à une procédure de demande de dérogation espèces protégées (DEP) car les inventaires écologiques ont mis en évidence la présence d'espèces protégées et de leurs habitats au sein de l'emprise du projet. Malgré les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre dans le cadre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser, des impacts résiduels subsistent sur certaines espèces protégées, nécessitant l'obtention d'une dérogation au titre du Code de l'environnement.	Cette procédure a pour objectif d'obtenir l'autorisation de déroger aux interdictions de destruction, d'altération ou de perturbation d'espèces protégées et de leurs habitats. Le dossier doit démontrer l'absence de solution alternative satisfaisante, l'existence d'une raison impérative d'intérêt public majeur et le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées.

La procédure coordonne notamment plusieurs réglementations applicables au projet :

- l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (article L.214-3 du Code de l'environnement) ;
- la déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (article L.512-8 du Code de l'environnement) ;
- la demande de dérogation relative aux espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement).

La déclaration d'utilité publique (DUP)

La déclaration d'utilité publique vise à reconnaître officiellement l'intérêt général du projet pour le territoire. Elle permet à l'autorité compétente d'apprécier si les bénéfices attendus du futur hôpital pour la population sont suffisants au regard des contraintes qu'il peut générer. Cette procédure permet également, si nécessaire, d'assurer la maîtrise foncière des terrains indispensables à la réalisation du projet.

	Pourquoi?	Objectif réglementaire
Déclaration d'Utilité Publique procédure DUP	Le projet nécessitant l'acquisition de terrains dont la maîtrise foncière n'est pas intégralement assurée par les maîtres d'ouvrage, sa réalisation requiert une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin de reconnaître l'intérêt général de l'opération et, le cas échéant, de permettre le recours à l'expropriation.	Cette procédure a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet présentant un caractère d'intérêt général lorsque celui-ci nécessite des acquisitions foncières pouvant recourir à l'expropriation. Le dossier doit justifier l'utilité publique de l'opération et démontrer que les emprises foncières sollicitées sont nécessaires à sa réalisation, conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU)

La réalisation du futur hôpital nécessite l'adaptation de certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme permet ainsi de faire évoluer les règles d'urbanisme applicables au secteur concerné afin de rendre possible la réalisation du projet. Les modifications proposées sont présentées dans les pages suivantes.

	Pourquoi?	Objectif réglementaire
Mise en Compatibilité du Document d'urbanisme Procédure MECDU	Le projet n'est pas entièrement compatible avec les dispositions en vigueur du document d'urbanisme réglementant l'urbanisme du canton d'Ossun (Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi). Sa réalisation nécessite une mise en compatibilité du PLUi conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 du Code de l'urbanisme afin de permettre l'adaptation rendue nécessaire par l'opération : • du zonage, • des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP 43 et 37), • du règlement écrit, • du règlement graphique.	Cette procédure a pour objectif d'adapter le document d'urbanisme afin de rendre le projet compatible avec les dispositions du PLUi du canton d'Ossun. Le dossier doit démontrer le caractère d'intérêt général du projet, justifier les évolutions apportées au zonage, aux OAP et aux règlements graphique et écrit du PLUi, et s'assurer que ces modifications permettent la réalisation du projet tout en préservant la cohérence du document d'urbanisme et les enjeux environnementaux du territoire.

Une enquête publique unique pour une vision d'ensemble du projet

LES TROIS PROCÉDURES PRÉCÉDENTES FONT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE



1

la demande d'autorisation environnementale (DAE) ;



2

la déclaration d'utilité publique (DUP) ;



3

la mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU).



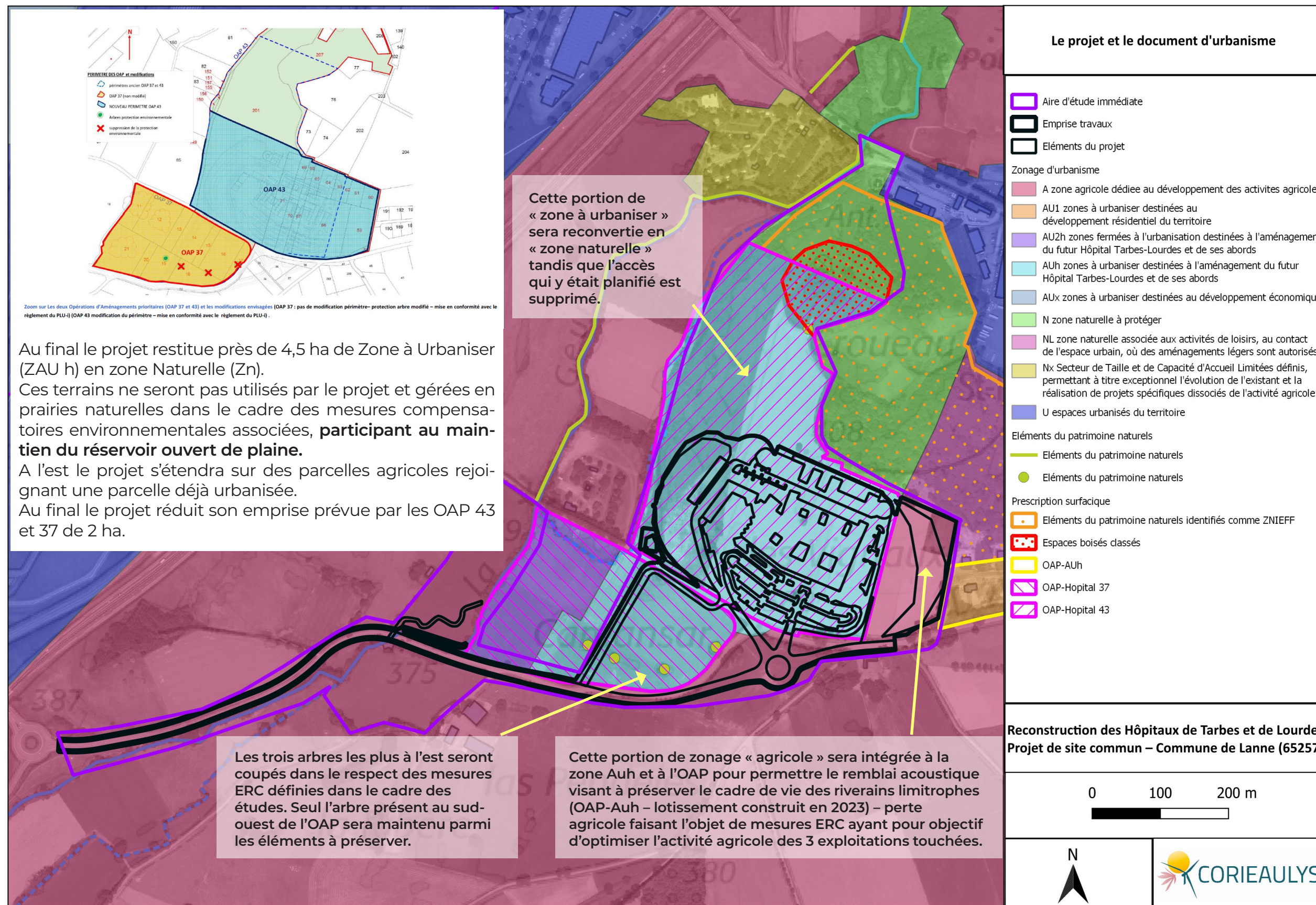
Cette organisation permet une **instruction coordonnée** des enjeux environnementaux, fonciers et urbanistiques du projet. Elle facilite également **l'information du public**, qui peut consulter l'ensemble des dossiers et formuler ses observations sur toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du futur hôpital, dans le cadre **d'une seule et même enquête publique**.



Par ailleurs, le dossier de permis de construire, déposé par le maître d'ouvrage le 9 mars 2026 auprès de la commune de Lanne, est consultable par le public depuis son dépôt en mairie. Bien qu'il ne fasse pas l'objet de l'enquête publique, il constitue un document complémentaire permettant d'appréhender les caractéristiques architecturales et techniques du futur établissement.



À ce titre, il est également **intégré au dossier mis à disposition du public** et pourra être consulté sur les différents lieux d'enquête ainsi que sur les supports numériques dédiés. Il constitue également une pièce d'information utile pour éclairer l'analyse du commissaire enquêteur.



Au final le projet restitue près de 4,5 ha de Zone à Urbaniser (ZAU h) en zone Naturelle (Zn). Ces terrains ne seront pas utilisés par le projet et gérées en prairies naturelles dans le cadre des mesures compensatoires environnementales associées, **participant au maintien du réservoir ouvert de plaine.** A l'est le projet s'étendra sur des parcelles agricoles rejoignant une parcelle déjà urbanisée. Au final le projet réduit son emprise prévue par les OAP 43 et 37 de 2 ha.

COMMENT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ONT-ILS ÉTÉ ÉTUDIÉS ET PRIS EN COMPTE ?



05

Pour comprendre la démarche
d'évaluation environnementale

Un territoire aux enjeux
environnementaux nombreux,
souvent en interrelations,
en tension et vulnérables

Une séquence Éviter-Réduire-
Compenser (ERC) pour concilier
les enjeux du territoire

Pour comprendre la démarche d'évaluation environnementale : quelques notions essentielles

Avant de présenter les résultats des études environnementales et les mesures mises en œuvre pour limiter les impacts du projet, il est utile de préciser quelques notions clés utilisées tout au long du dossier.

Qu'entend-on par « enjeu environnemental » ?

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL correspond à la valeur ou à l'importance accordée à un élément du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible.

Il peut concerner un milieu naturel, une espèce animale ou végétale, une ressource naturelle, un paysage, un patrimoine, une activité humaine ou encore le cadre de vie des habitants.

L'importance d'un enjeu est appréciée au regard de différents critères tels que : sa qualité ; sa rareté ; son originalité ; sa diversité ; sa richesse ; son intérêt écologique, patrimonial, social ou économique.

L'appréciation d'un enjeu est indépendante du projet : il existe avant même que celui-ci ne soit envisagé. Il correspond à ce que le Code de l'environnement désigne comme « l'état initial de l'environnement » (article R.122-5).

Dans le cadre du futur hôpital, les études ont ainsi permis d'identifier différents types d'enjeux : biodiversité ; ressources naturelles ; eau ; paysage ; patrimoine ; cadre de vie ; enjeux sociaux et sociétaux ; enjeux réglementaires ; mais également, compte tenu de la nature même du projet, un enjeu majeur de santé publique en lien avec les évolutions démographiques du territoire.

Qu'entend-on par « impact » ou « incidence » environnementale ?

UN IMPACT (ou incidence) environnemental correspond à l'effet qu'un projet est susceptible de produire sur un enjeu environnemental identifié.

Pour chaque enjeu étudié, la question suivante est posée : « Quels effets le projet peut-il générer sur cet enjeu ? ».

Le niveau d'impact résulte du croisement : du niveau d'enjeu et du niveau d'effet généré par le projet.

Selon la méthodologie utilisée dans le cadre des études environnementales, la relation peut être résumée ainsi : Niveau d'enjeu × niveau d'effet = niveau d'impact (ou incidence).

La grille de cotation présentée ci-après a été utilisée pour évaluer les impacts potentiels du projet.

D'après la méthodologie mise en œuvre dans les études composant la demande d'autorisation environnementale.

L'impact brut

L'impact brut (ou incidence brute) correspond au niveau maximal d'impact susceptible d'être généré par le projet avant la mise en œuvre de toute mesure d'évitement, de réduction ou de compensation.

Il correspond à ce que le Code de l'environnement désigne comme « l'évolution de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet » (article R.122-5).

L'impact résiduel

L'impact résiduel correspond au niveau d'impact qui subsiste après la mise en œuvre des mesures destinées à éviter les impacts, à les réduire ou à accompagner les effets positifs du projet.

Lorsque cet impact résiduel est considéré comme acceptable, la démarche environnementale est réputée suffisante.

En revanche, lorsqu'il demeure notable ou insuffisamment maîtrisé, des mesures de compensation doivent être mises en œuvre afin de rétablir un équilibre satisfaisant.

Le suivi environnemental

Enfin, des dispositifs de suivi sont mis en place tout au long de la vie du projet afin de vérifier l'efficacité des mesures retenues.

Ces suivis permettent de s'assurer que les objectifs fixés sont atteints et, si nécessaire, d'adapter ou de renforcer certaines mesures afin d'en améliorer l'efficacité.

NIVEAU D'ENJEU × NIVEAU D'EFFET = NIVEAU D'IMPACT (INCIDENCE)

Dans le cas présent les conclusions apportées dans les études reposent sur la grille de cotation suivante*

		NIVEAU D'ENJEU						
		 TRÈS FORT	 FORT	 MODÉRÉ À FORT	 MODÉRÉ	 FAIBLE À MODÉRÉ	 FAIBLE	 NUL
NIVEAU D'EFFET	 POSITIF (apporte une réponse à ...)	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF
	 FORT	TRÈS FORT	FORT	FORT	MODÉRÉ (moyen)	MODÉRÉ (moyen)	MODÉRÉ (moyen)	Nul à Fort si le projet rajoute un risque existant actuellement (exemple : risque industriel)
	 MODÉRÉ (moyen)	FORT	FORT	MODÉRÉ (moyen)	MODÉRÉ (moyen)	FAIBLE	FAIBLE	
	 FAIBLE	MODÉRÉ (moyen)	MODÉRÉ (moyen)	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	
	 NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	
	 NUL	NUL	NUL	NUL	NUL	NUL	NUL	NUL



* d'après méthodologie mise en œuvre dans les études composant la demande d'autorisation environnementale



LES DIFFÉRENTS TYPES D'EFFETS

Les effets d'un projet sur l'environnement peuvent être classés en différentes catégories selon leur durée, leur mode d'action et leur caractère prévisible ou non.



EFFETS TEMPORAIRES

Ils disparaissent dans le temps, pour leur plus grande part, dès la phase de réalisation des travaux : nuisances de chantier, circulation des camions, bruit, poussières, odeurs, pollutions, vibrations, dérangement de la faune, dégradation de la flore sous une zone de stockage provisoire du matériel et des engins, etc.



EFFETS PERMANENTS

Ils ne disparaissent pas tout au long de la vie du projet (visibilité, effets sur la biodiversité, le cœur, lumières, etc.) ou qui sont liés à la réalisation plus ou moins réussie du site (terrassment et compactage, bournier, électricité, disparition de plantes adventices non désirées, démolition de murets ou talus, arrachage d'arbres ou de haies bocagères, etc.). Mais ce sont aussi toutes les réponses que le projet apporte à des enjeux forts du territoire : santé, emplois, économie, etc.



EFFETS DIRECTS

- par opposition aux effets indirects. L'étude d'impact ne doit pas se limiter aux seuls effets directement attribuables aux travaux et aménagements projetés. Elle doit aussi intégrer les effets indirects, notamment ceux qui résultent d'autres interventions induites par la réalisation des travaux. Ces effets indirects sont généralement différés dans le temps et peuvent être éloignés du lieu d'implantation du projet d'hôpital; ils sont également liés aux retombées économiques indirectes de l'hôpital.



EFFETS INDUITS

Ces effets sont ceux qui ne sont pas liés directement au projet mais en découlent. C'est par exemple, l'augmentation de la fréquentation du site par les personnels soignants, les patients, les visiteurs, qui engendre un dérangement de la faune ou un risque de collision, un prélèvement accru des milieux naturels remarquables alentours, même si la complexité du projet n'en présente pas.



EFFETS CUMULÉS

Ils font référence à l'évaluation de la somme des effets d'au moins deux projets différents (dans le cas présent la mise à 2 * 2 voies de la RN 21 par exemple). Cette analyse doit se faire sur la base de projets soumis à procédure administrative et à la législation sur les études d'impact.

LES MESURES DE LA SÉQUENCE ERC : ÉVITER - RÉDUIRE - ACCOMPAGNER - SUIVRE - COMPENSER (ERC)

Si trois types de mesures figurant sous stress série dans le code de l'environnement (Éviter, Réduire, Compenser) et dans les faits, cinq types de mesures sont mobilisables pour décliner la séquence ERC d'un projet. Elles doivent être déclinées de manière hiérarchisée au regard des enjeux sensibles du territoire et une même mesure peut concerner plusieurs enjeux environnementaux. Il s'agit de :



MESURES D'ÉVITEMENT (PRÉVENTIVES OU DE SUPPRESSION)

Elles sont prises durant les phases préliminaires du projet et sont destinées à éviter une sensibilité majeure, forte voire modérée ou annuler en amont des impacts prévisibles. Les mesures de prévention des impacts représentent le choix du maître d'ouvrage dans la conception du projet en faveur du moindre impact.



MESURES RÉDUCTRICES

Elles ont pour but de supprimer ou tout au moins atténuer les impacts dommageables du projet sur le lieu et au moment où il se développe. Elles s'attachent donc à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Elles ne sont pas définies par la réglementation mais ce sont, en général, les mesures qui visent à renforcer les effets bénéfiques du projet ou à en apporter d'autres, indirectement.



MESURES DE SUIVI

Pour suivre ou informer des impacts prévisibles qui restent dans questionnements et, éventuellement, mettre en œuvre des mesures correctives (hors suivis réglementaires imposés pour certains projets).



MESURES COMPENSATOIRES

Elles visent à permettre de conserver la valeur initiale de l'environnement. Une compensation doit correspondre aux efforts négatifs sur le thème environnemental en cours. Les mesures compensatoires sont des mesures qui viennent en plus du projet et souhaitent en dernier recours (il faut d'abord chercher à éviter ou réduire les impacts, notamment à travers petites mesures mises en œuvre sur le lieu même de l'impact généré). Elles n'interviennent que sur l'impact résiduel, c'est-à-dire celui qui reste quand tous les autres types de mesures ont été mis en œuvre. Certaines mesures compensatoires peuvent cependant parfois être prescrites même si un impact résiduel est acceptable car certaines réglementations l'imposent (exemples : règlements de documents de planification territoriale, de planification de la ressource en eau, code forestier, etc.).



L'application de la séquence ERC vise à intégrer l'environnement à toutes les étapes du projet et à privilégier les solutions les plus vertueuses pour éviter, réduire puis, en dernier recours, compenser les impacts résiduels.



Comprendre la démarche Éviter – Réduire – Compenser (ERC)

La figure ci-contre illustre la démarche **Éviter – Réduire – Compenser (ERC)**, principe fondamental de l'évaluation environnementale appliqué à tout projet susceptible d'avoir des incidences sur son environnement.

Une fois les enjeux du territoire identifiés et hiérarchisés, le projet est conçu selon une démarche progressive et itérative visant à rechercher, à chaque étape, la solution présentant le moindre impact environnemental.

Dans le cas du futur hôpital de Lanne, **le projet répond à des enjeux socio-démographiques et sanitaires majeurs liés à l'évolution des besoins de santé du territoire et à la nécessité de disposer d'un établissement hospitalier moderne, évolutif, durable et soutenable.**



Sa conception a néanmoins été guidée par la recherche permanente de la solution de moindre impact. La première mesure d'évitement a ainsi consisté à identifier un site d'implantation répondant à la fois aux besoins de santé du territoire et aux exigences environnementales, foncières, territoriales et réglementaires applicables. Le choix du site de Lanne constitue ainsi la solution alternative satisfaisante retenue à l'issue des analyses multicritères réalisées.

Lorsque certains impacts sur des enjeux forts ou réglementaires n'ont pas pu être totalement évités, de nombreuses mesures de réduction ont été intégrées à la conception du projet afin d'en limiter l'intensité, l'emprise ou la durée.

Toutefois, au-delà d'un certain niveau d'adaptation, certaines modifications auraient été susceptibles de remettre en cause la faisabilité technique, fonctionnelle ou économique du projet, voire sa capacité à répondre aux besoins de santé qui justifient sa réalisation.

À titre d'exemple, l'évitement intégral de certaines zones humides ou la préservation de l'ensemble des arbres identifiés comme remarquables au PLUi auraient conduit à des contraintes incompatibles avec l'organisation générale du futur hôpital. De même, un projet de cette nature ne peut être réalisé sans consommation d'espaces, notamment agricoles, dans un contexte marqué par les objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols portés par la trajectoire nationale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Dans ces situations, les impacts résiduels notables qui subsistent après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction font l'objet de mesures compensatoires. Celles-ci visent notamment à garantir l'absence de perte nette de biodiversité, à préserver les équilibres agricoles, à contribuer aux objectifs de sobriété foncière et, plus largement, à générer un bénéfice environnemental global lorsque cela est possible.

Enfin, des mesures de suivi permettent de vérifier dans le temps l'efficacité des engagements pris et, si nécessaire, d'adapter certaines actions afin d'atteindre les objectifs recherchés.

Ainsi, afin de garantir l'intégration du futur hôpital dans son environnement et d'assurer la conformité réglementaire du projet, le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures ERC présentées dans les pages suivantes et détaillées dans les différentes études composant la demande d'autorisation environnementale.

Ces mesures témoignent de l'attention portée par le CHTL à la préservation du territoire qui accueillera le futur hôpital, ainsi qu'au respect des exigences environnementales applicables au projet.

La démarche ERC opérationnelle

Phase 1

État initial

Description des facteurs environnementaux (enjeux)



Cotation des niveaux d'enjeux
(indépendant de tout projet)



Évolution probable
(sans projet)
Aucune évolution =
Augmentation ↑
Diminution ↓

Analyse du risque
potentiel maximal
en cas de mise en
œuvre d'un projet.

Traduction en sensibilité
= impact brut avant toute mesure ERC



Phase 2

Préconisations environnementales

Définition du projet de moindre impact

Objectif : atteindre à minima le « zéro impact
environnemental » et tendre si possible
vers « un gain environnemental »

A Mesures de suivi éventuelles*
Application des mesures d'accompagnement

R Mesures de suivi éventuelles*
Application des mesures de réduction

E Application des mesures d'évitement

Projet initial

Résultats des impacts résiduels

Cotation des
niveaux d'impact
résiduels après
séquence ERAs



PROJET
COMPATIBLE
AVEC SON
ENVIRONNEMENT

C Mesures de compensation
(si impacts non réducibles)

Mesures de suivi
éventuelles*

Gain
↑
Objectif
↓
Perte

* Confirmation ou infirmation des impacts du projet.
Mise en place de mesures correctives éventuelles.

La démarche ERC pour accompagner l'ensemble des étapes de la vie d'un projet (chantier, exploitation) dans le respect de l'environnement

Un territoire aux enjeux environnementaux nombreux, souvent en interrelations, en tension et vulnérables

Un territoire et son environnement reposent sur un équilibre complexe entre de multiples enjeux, qualités et fonctionnalités étroitement imbriqués. Biodiversité, ressources naturelles, paysages, activités agricoles, cadre de vie, patrimoine, eau ou encore santé publique constituent autant de composantes qui interagissent en permanence et participent au fonctionnement global du territoire.

Le secteur retenu pour l'implantation du futur hôpital présente une concentration particulièrement importante de ces enjeux. Ceux-ci ne peuvent être analysés isolément : ils s'inscrivent dans un système territorial complexe où chaque composante entretient des liens étroits avec les autres.



Le schéma ci-contre illustre **les principaux enjeux identifiés ainsi que les relations fonctionnelles qui les unissent**. Les flèches mettent en évidence ces interactions et montrent comment l'évolution d'une composante du territoire peut avoir des répercussions sur plusieurs autres.

La page suivante permet de localiser ces enjeux à l'échelle du territoire d'étude et d'apprécier leur répartition spatiale.

Le graphique présenté ensuite propose **une hiérarchisation de ces différents enjeux**. Il met en évidence leur diversité mais également leur niveau d'importance respectif. Il souligne notamment que certains enjeux humains, paysagers, agricoles ou socio-économiques peuvent présenter un niveau d'enjeu équivalent à celui de certains enjeux écologiques.

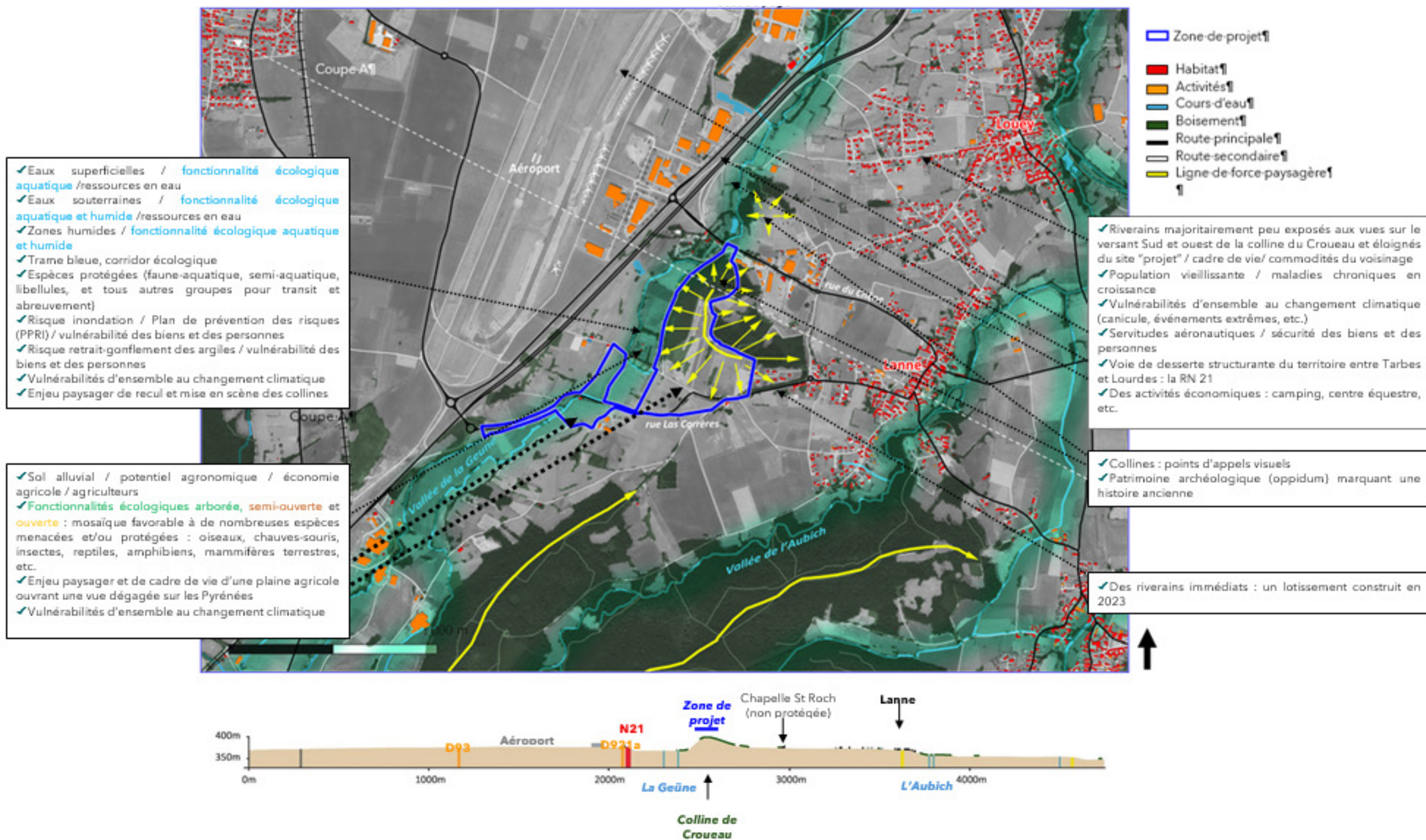
Cette lecture globale rappelle que l'environnement ne se limite pas aux seules composantes naturelles. Il résulte de l'interaction permanente entre les milieux naturels, les activités humaines, les paysages, les ressources et les besoins du territoire. Son analyse nécessite donc une approche intégrée prenant en compte l'ensemble de ces dimensions.

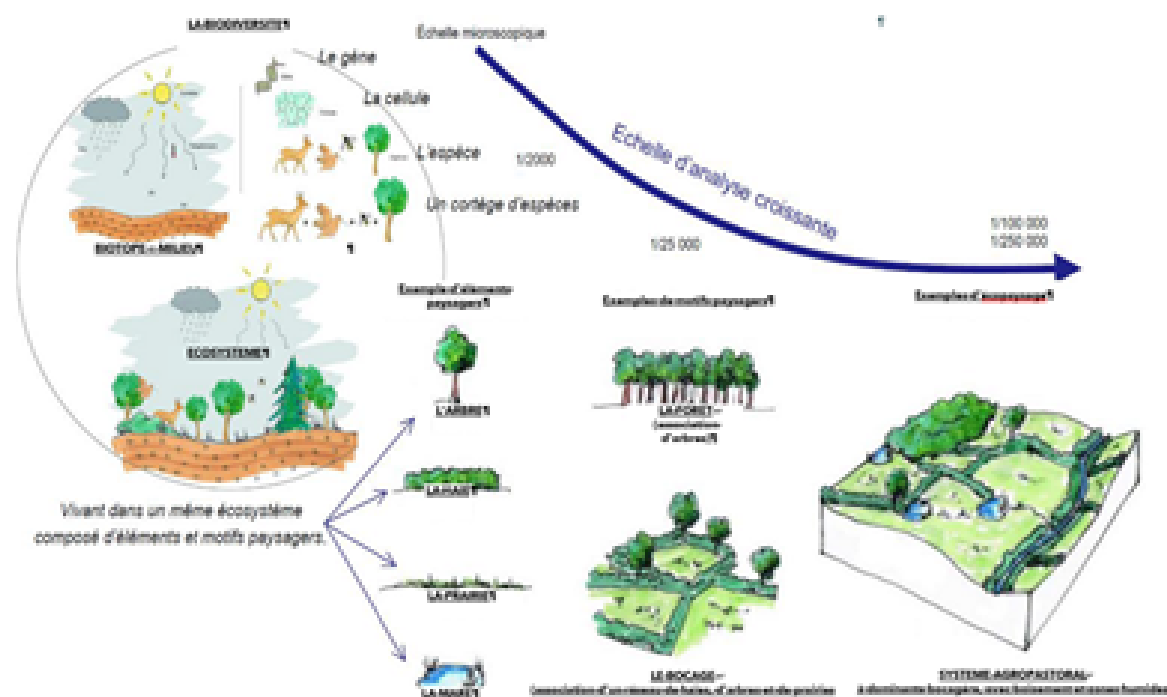
Dans ce contexte, **toute la difficulté de la conception du projet consistait à identifier, évaluer et maîtriser ses effets potentiels sur chacun de ces enjeux**, tout en veillant à ce que les mesures mises en œuvre pour préserver l'un d'entre eux ne conduisent pas à fragiliser un autre équilibre territorial.

Cet exercice d'arbitrage et de recherche permanente du meilleur compromis devait permettre de concilier deux objectifs complémentaires : la préservation des équilibres environnementaux du territoire et la réponse au besoin majeur de santé publique que représente la réalisation du futur hôpital.



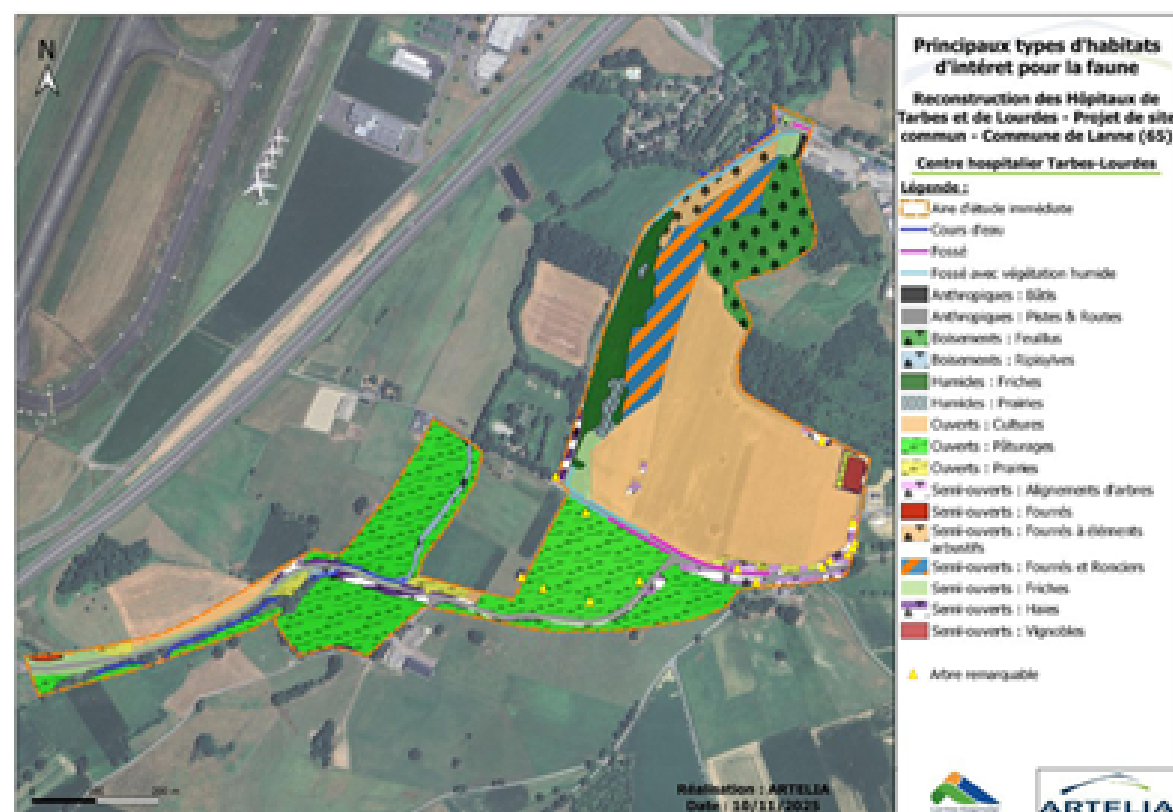
Un territoire aux enjeux nombreux, en interrelation





Rapport entre biodiversité et paysage

(© Corieaulys extrait du diagnostic préalable au SRCE de la région Auvergne)



Principales espèces dépendantes de la fonctionnalité écologique arborée (boisements et arbres isolés remarquables)

- Oiseaux (reproduction) : Pic vert, Pouillot véloce, Accenteur mouchet, Bouvreuil pivoine, etc
- Chauves-souris (reproduction, gîtes) : Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler
- Reptiles (reproduction) : Lézard à deux raies
- Insectes (reproduction) : coléoptères saproxyliques
- Lisières et linéaires : corridor de déplacement et chasse

Principales espèces dépendantes de la fonctionnalité aquatique et humide (rivière, fossé, milieux humides, etc.)

- Oiseaux (alimentation) : Héron cendré, Héron garde-bœufs, Bergeronnette des ruisseaux, Bergeronnette printanière, Bouscarle de cetti, etc
- Chauves-souris (chasse, transit) : Toutes espèces
- Amphibiens (alimentation) : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Crapaud épineux, Grenouille agile, Salamandre tachetée, Triton palmé
- Mammifères semi-aquatique : Desman des Pyrénées, Crossope aquatique, Campagnol amphibie
- Insectes : Agrion de mercure
- Poissons : Lamproie de planer, Truite commune
- Mollusques et bivalves

Principales espèces dépendantes de la fonctionnalité écologique semi-ouverte (landes, friches, fourrés, haies, etc.)

- Oiseaux (reproduction) : Tarier pâle, Troglodyte mignon, etc.
- Chauves-souris (chasse, transit) : toutes espèces
- Reptiles (reproduction, transit, chasse) : Lézard à deux raies, Vipère aspic et Couleuvre d'Esculape.
- Amphibiens (hivernage, alimentation) : Crapaud accoucheur
- Mammifère : Hérisson
- Insectes : Piéride de la moutarde, Myrtil

Principales espèces dépendantes de la fonctionnalité écologique ouverte (prairies, cultures, etc.)

- Oiseaux (reproduction) : Alouette des champs, Pipit sponcielle, etc.
- Oiseaux (chasse) : Milan royal, Buse variable, Chouette effraie, etc.
- Chauves-souris (chasse, transit) : Toutes espèces
- Reptiles (chasse) : Lézard à deux raies, Vipère aspic et Couleuvre d'Esculape.
- Amphibiens (alimentation) : Crapaud accoucheur
- Mammifère : Hérisson
- Insectes : Fadet commun, Mélitée des Centaurées

Les espèces dépendent de la mosaïque paysagère dans laquelle s'inscrit le site, constituée d'un ensemble de milieux et de structures paysagères supports de biodiversité. Pour certaines d'entre elles, cette mosaïque doit être considérée dans son ensemble, car les différentes composantes du paysage sont mobilisées de façon complémentaire pour assurer l'accomplissement de leur cycle biologique (alimentation, reproduction, repos, dispersion, hivernage, etc.).

Hiérarchisation des enjeux environnementaux

La hiérarchisation suivante se veut une synthèse fidèle des résultats des états initiaux de l'ensemble des études à l'appui du projet et composant l'évaluation environnementale.

Elle permet de conscientiser la difficulté des prises de décision, dans un contexte où de nombreux enjeux coexistent et interagissent.

En effet, l'ensemble des enjeux représentés sur ce graphique participe au fonctionnement, à l'identité et à la qualité du territoire d'implantation du projet.

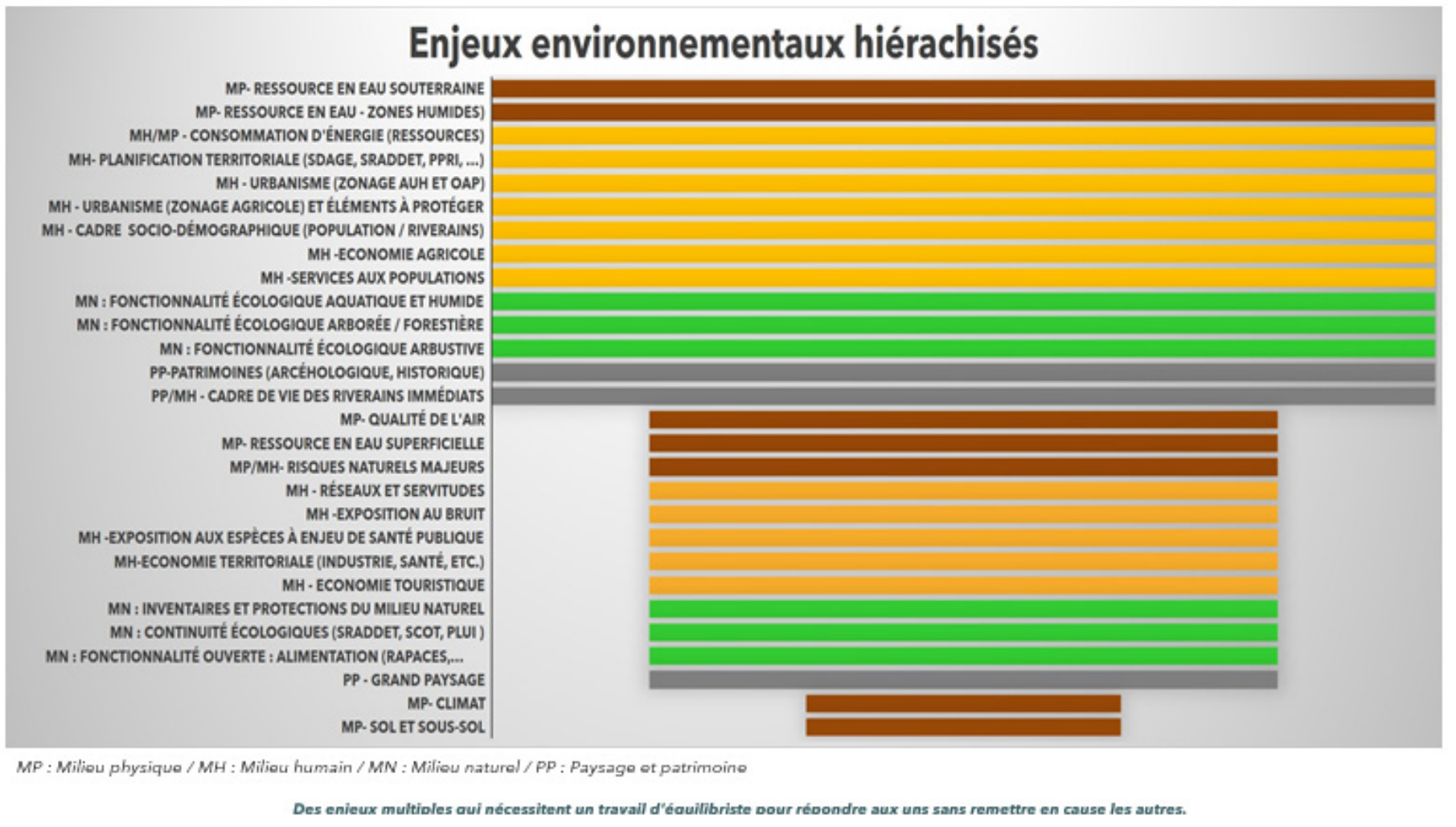
Les enjeux classés au **niveau 3 (enjeu fort)** correspondent aux éléments les plus structurants du territoire. Ils concernent notamment les ressources en eau, les continuités et fonctionnalités écologiques, le patrimoine, l'urbanisme ou encore le cadre socio-économique. Leur préservation conditionne directement le maintien des grands équilibres environnementaux et humains.

Les enjeux classés au **niveau 2 (enjeu modéré)**, bien que considérés moins importants dans l'exercice de hiérarchisation, demeurent essentiels. Ils contribuent à la qualité de vie, à l'attractivité du territoire, à la santé publique, au fonctionnement des activités économiques, à la résilience face aux risques et au maintien des continuités écologiques. Leur prise en compte est indispensable pour garantir une intégration équilibrée du projet.

Enfin, les enjeux classés au **niveau 1 (enjeu faible)** ne sauraient être considérés comme négligeables. Leur classement résulte davantage de leur caractère plus localisé à l'échelle du territoire. Les questions liées au climat ou aux sols, par exemple, demeurent des composantes fondamentales du territoire et participent pleinement à l'évaluation environnementale.

Cette représentation met ainsi en évidence que le territoire est caractérisé par une forte densité d'enjeux, dont une part significative relève des dimensions humaines, socio-économiques et paysagères.

Elle souligne également que la démarche d'évaluation environnementale ne repose pas sur la seule protection des milieux naturels, bien qu'essentielle, mais sur la recherche d'un équilibre entre l'ensemble des composantes environnementales, humaines et territoriales.



Une séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) pour concilier les enjeux du territoire

Mesures : Éviter (E) - Réduire (R)- Accompagner (A)		Enjeux physiques (air, climat, sol et sous-sol, ressources en eau dont zones humides), risques naturels	Enjeux de fonctionnalité écologique (milieux, espèces, continuités)	Milieu humain, (commodités du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, économie)	Paysage et patrimoine
Dans le tableau suivant :					
E, R, A : mesure visant principalement					
E, R, A : mesure participant à réduire des effets indirects du projet résultant des interrelations entre enjeux					
Éviter les éléments les enjeux les plus forts : Population, espèces protégées et respect des réglementations urbanistiques et servitudes					
E1	Choix du site à l'écart des lieux les plus peuplés			E	
E2	Choix des accès depuis la RN 21 pour éviter les augmentations de trafic en zone habitée			E	
E3	Conception dans le respect : ✓ des règlements d'urbanisme (zone Auh et QAP Hôpital) ✓ des servitudes (dont les servitudes aéronautiques liées à l'activité aéroportuaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes)		R	E/R	
E4	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats (milieux)	R	E		
E5	Évitement de l'oppidum du Croueau		R		E
Réduire au maximum les impacts dans la conception du projet et son fonctionnement					
Insertion paysagère et écologique du projet : pour un projet qui s'intègre et préserver des fonctionnalités écologiques					
R1	Conception paysagère dans le respect du cadre de vie des riverains, du patrimoine (oppidum du Croueau), des randonneurs : ✓ limitation de la hauteur des bâtiments, ✓ intégration dans la pente de la Colline du Croueau, ✓ désolidarisation des éléments techniques du corps du bâtiment pour réduire le gabarit perçu ✓ forte végétalisation des espaces verts et toitures	R	R	R	R
R2	Renaturation de la Geïline	R	R	R	R
R3	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet (gestion des espaces verts)	R	R	R	R
R4	Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité		R		
R5	Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu (arbres, arbustes, prairies fleuries, etc.)	R	R	R	R
Mesures en faveur de la gestion des ressources, des émissions et rejets, des commodités du voisinage, de la santé et sécurité des riverains					
R6	Mesures générales de sécurité mise en œuvre sur site : ✓ respect des normes, ✓ accès optimisé pour les services secours, ✓ mesures constructives anti-feu, ✓ réseau de défense contre les incendies (cuves : 360 m ³ poteaux incendies), ✓ extincteurs portatifs, ✓ etc.			R	
R7	Réduction de la consommation en eau : ✓ lavage en bac, ✓ réducteurs de débits, ✓ optimisation des cycles lave-vaisselle, ✓ récupération des eaux grises pour pré nettoyages ✓ arrosage des espaces verts en goutte-à-goutte	R	R	R	
R8	Réduction des consommations d'énergie, réduction des gaz à effet de serre et de l'effet "îlot de chaleur": ✓ choix des matériaux de construction bas-carbone, ✓ végétalisation du site ✓ développement des modes de transports alternatifs (étude CEREMA en cours de réalisation) ✓ réflexion sur la solarisation du site en cours ✓ Conversion zonage Auh (QAP) en zonage naturel	R	R	R	R

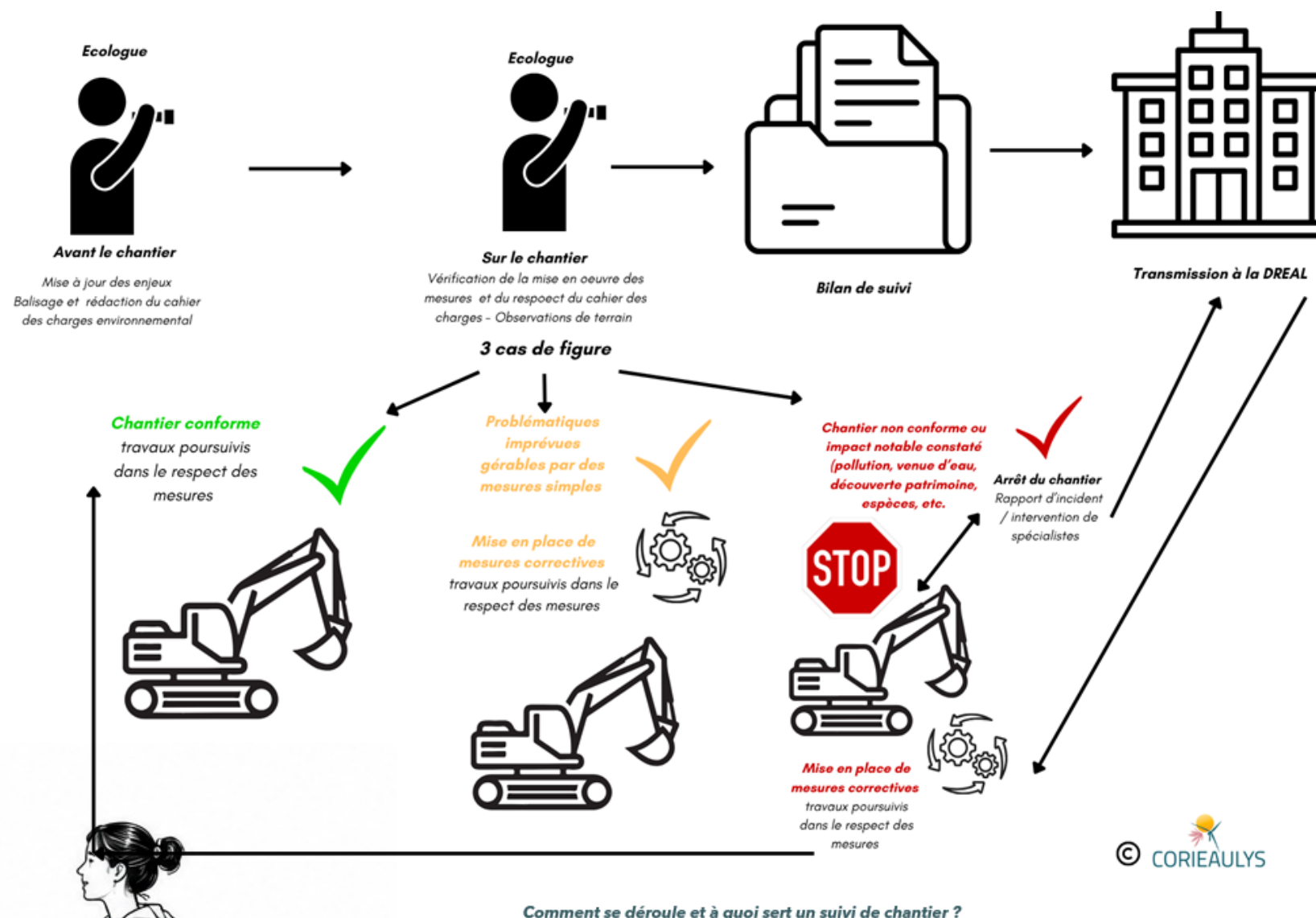
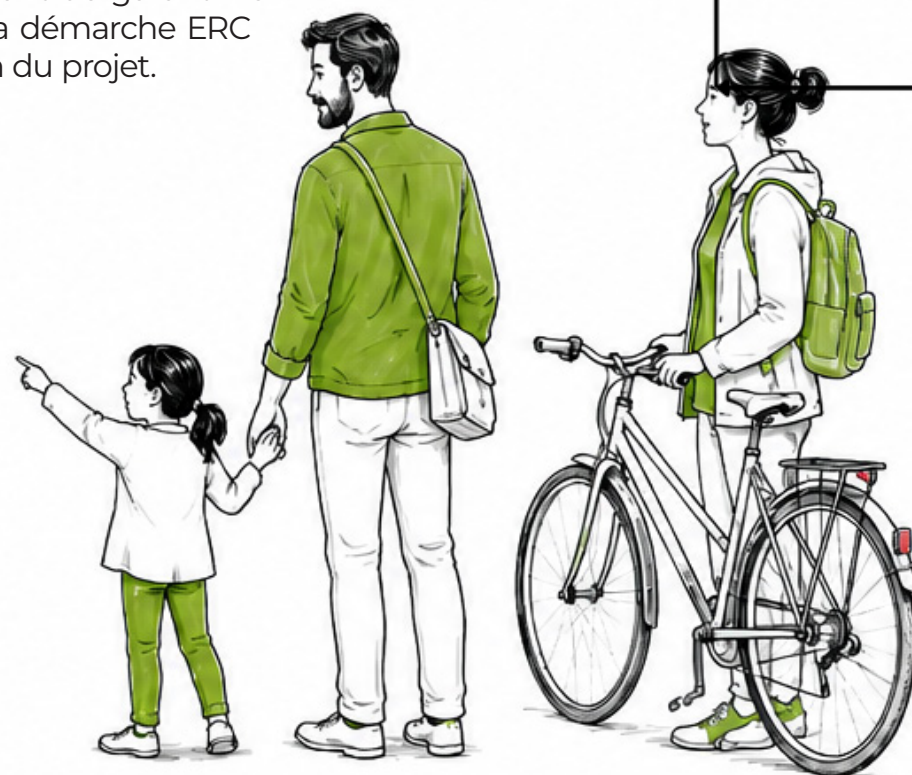
Mesures : Eviter (E) - Réduire (R)- Accompagner (A)		Enjeux physiques (air, climat, sol et sous-sol, ressources en eau dont zones humides), risques naturels	Enjeux de fonctionnalité écologique (milieux, espèces, continuités)	Milieu humain, (commodités du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, économie)	Paysage et patrimoine
Dans le tableau suivant :					
E, R, A : mesure visant principalement					
E, R, A : mesure participant à réduire des effets indirects du projet résultant des interrelations entre enjeux					
R9	Mise en place d'un dispositif de gestion des eaux et d'assainissement assurant la transparence hydraulique du projet : ✓ rejets au cours d'eau dans le respect des plans et schémas ✓ respect du règlement du plan de prévention du risque inondation ✓ prévention des pollutions (hydrocarbures, matières en suspensions, etc.) - ✓ surveillance et entretien régulier des ouvrages en phase d'exploitation	R	R	R	
R10	Mesures complémentaires anti-pollution liées au fonctionnement de l'hôpital : ✓ cuves enterrées à double enveloppe pour les cuves de stockage d'hydrocarbures, a ✓ absence totale de produits phytosanitaires,	R	R	R	
R11	Réduction des émissions polluantes en phase exploitation : ✓ respect des normes, ✓ passage en biogaz envisagé à court-moyen terme, ✓ actionnement des groupes électrogènes réservé aux seules situations de secours (< 500h/an), ✓ filtres sur éléments émissifs, ✓ collecte et gestion des déchets selon normes strictes et différenciées par type de déchet, sous contrôle des autorités	R	R	R	
R12	Réduction des incidences sonores sur la commodité du voisinage-et tout particulièrement les riverains proches ✓ choix des accès depuis la RN21 pour diriger les flux hors zones habitées, ✓ éloignement des groupes froids, de la centrale énergie et de l'hélistation, ✓ axe de vol de l'hélicoptère hors zones habitées, ✓ insonorisation des éléments émissifs, ✓ merlons de protection acoustique à l'est pour préserver les riverains les plus proches des bruits du chantier, ✓ respect des normes, ✓ adaptation des horaires de travail pour activités bruyantes,		R	R	
R13	Mesures prises au droit des installations relevant des installations classées pour la protection de l'environnement : ✓ installations de combustion (chaufferie, groupes électrogènes, cuisine, stockage de comburants et de liquides inflammables, onduleurs, groupes froids, etc.; ✓ protections spécifiques hélistation	R	R	R	R
R14	Respect des préconisations issues des études géotechniques concernant les fondations, la stabilité des remblais ouest et est / suivi des remblais	R	R	R	R
R15	Réduction des risques liées à la présence naturelle de radon susceptible d'avoir des effets sur la santé, améliorant par ailleurs la qualité de l'air intérieur et l'efficacité énergétique de l'hôpital, l'hygrothermie. : ✓ mesures constructives ✓ ventilation double-flux, etc.	R		R	
R16	Respect des normes et contrôle des autorités (ARS, Préfecture, Autorité de sureté nucléaire, etc.) pour prévention des risques sanitaires induits par le fonctionnement de l'hôpital (effluents toxiques, chimiques, radioactifs, déchets dangereux, légionellose, bactéries)	R		R	
R17	Réduction du risque liée aux espèces à enjeu de santé publique (Moustique tigre) : réseau limitant les eaux stagnantes, bassins de rétention enterré ou conçu pour réduire une évacuation rapide des eaux, fossés et noues avec drains, arrosage des espaces verts en goutte-à-goutte, cuves enterrées, mise en œuvre du plan de lutte antivectoriel, veille entomologique par une société indépendante mandatée par l'AES, procédure en cas de personne infectée, etc.			R	
Réduire les impacts d'un chantier de grande ampleur					
En tout premier lieu il est important de préciser qu'un comité environnemental du projet sera mis en œuvre au regard de l'ampleur du projet.					
De composition plurielle il intégrera les directions départementales des territoires (DDT), direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), commission locale de l'eau (CLE), autres services de l'état, associations de protection de la nature, commune, intercommunalité, syndicat de rivière, etc.					
R18	Engagement chantier "propre", cahier des charges environnemental	R	R	R	R
R19	Suivi du chantier par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Santé et qualité de l'air			R	
R20	Suivi de chantier par un écologue (interventions de spécialistes au cas par cas en cas de problématique spécifique "espèces") et un assistant à maîtrise d'ouvrage environnement	R	R	R	R

Mesures : Eviter (E) - Réduire (R)- Accompagner (A)		Enjeux physiques (air, climat, sol et sous-sol, ressources en eau dont zones humides), risques naturels	Enjeux de fonctionnalité écologique (milieux, espèces, continuités)	Milieu humain, (commodités du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, économie)	Paysage et patrimoine
Dans le tableau suivant : E, R, A : mesure visant principalement E, R, A : mesure participant à réduire des effets indirects du projet résultant des interrelations entre enjeux					
R21	Réduction des émissions polluantes en phase chantier et leurs effets sur la santé des riverains : ✓ respect des normes, ✓ confinement des produits pulvérulents, ✓ limitation de l'utilisation des groupes électrogènes - chantier et exploitation, ✓ arrosage des pistes par temps sec, ✓ plan de circulation, ✓ matériaux et peintures peu émissif, ✓ surventilation des pièces pendant travaux émissifs, ✓ gestion et traitement des déchets dans le respect de la réglementation	R	R	R	
R22	Limitation (/adaptation) des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	R	R	R	R
R23	Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	R	R	R	R
R24	Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) : (équilibre déblai-remblai), stockage différencié des terres décaissées pour réutilisation adaptée <i>in situ</i> privilégiée (équilibre déblai-remblai) ou ex-situ (besoins sur d'autres projets (remblais, réaménagements d'espaces dégradés), traitement des pollutions, etc.	R	R	R	R
R25	Mise en place de pompage et traitement avant rejet en cas de venue d'eau pendant les décaissements dans le respect de la réglementation en vigueur (procédure loi sur l'eau déclenchée ultérieurement dans le cadre de la rubrique 1310 si les volumes, encore non connus à ce jour, le requièrent au regard de la nomenclature) à préciser par les études à mener au stade PRO.	R	R	R	R
R26	Mise en place d'un dispositif préventif de lutte contre une pollution en phase chantier : dispositif de gestion de crise, moyens d'intervention en cas de pollution accidentelle, ou en cas de crue consécutive à un événement pluvieux de forte amplitude) et d'un dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier, plan de prévention et d'intervention contre les pollutions accidentelles, surveillance accrue de la zone humide	R	R	R	R
R27	Mise en place d'un dispositif préventif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) : nettoyage des engins de chantier, gestion adaptée des déblais, arrachages manuels, ...		R	R	
R28	Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier / réduction des perturbations liées aux rotations des camions	R	R	R	
R29	Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation		R		
R30	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune		R	R	
R31	Prélèvement ou sauvetage avant destruction des spécimens d'amphibiens et reptiles		R		
R19	Prélèvement ou sauvetage avant destruction des spécimens de chiroptères et d'insectes saproxylophages		R		
R32	Réduction de la vulnérabilité du projet durant le chantier : suivi météorologique, stockage limité des produits polluants sur le site et stockage des terres hors zones inondables	R	R	R	
R33	Dispositif de repli du chantier : suppression des voies d'accès, déconstruction d'installations temporaires ...	R	R	R	R
R34	Adaptation de la période de travaux sur la journée		R	R	
R35	Adaptation de la période de travaux sur l'année (hors périodes critiques pour la faune terrestre, volante, aquatique et semi-aquatique)		R	R	
R36	Pêche électrique de sauvegarde avant travaux sur la Geüne		R		
R37	Modalité de réalisation des travaux sur la Geüne : calendrier d'intervention et phasage	R	R	R	
R38	Réduction de l'impact du chantier sur le paysage et pour les riverains : Chantier propre, balisage avec information sur le chantier, objectifs, etc.	R	R	R	R
R39	Procédures d'échange et de cession amiables pour les trois exploitations agricoles concernées par la déstructuration de leur foncier avec un objectif d'optimiser les parcours (bétail/engins) en regroupant les parcelles autour des exploitations	R		R	
Mesures d'accompagnement					
A1	Régénération naturelle de l'habitat de coupe forestière x Fourrés vers des boisements matures	A	A	A	A
A2	Préservation de la mégaphorbiaie évitée et adaptation des pratiques de gestion		A		
A3	Mise en valeur de l'oppidum du Croueau			A	A

L'analyse de la séquence ERC montre que la maîtrise des incidences du projet repose avant tout sur des mesures d'évitement déterminantes, intégrées dès les premières phases de conception pour préserver les enjeux les plus forts du territoire.

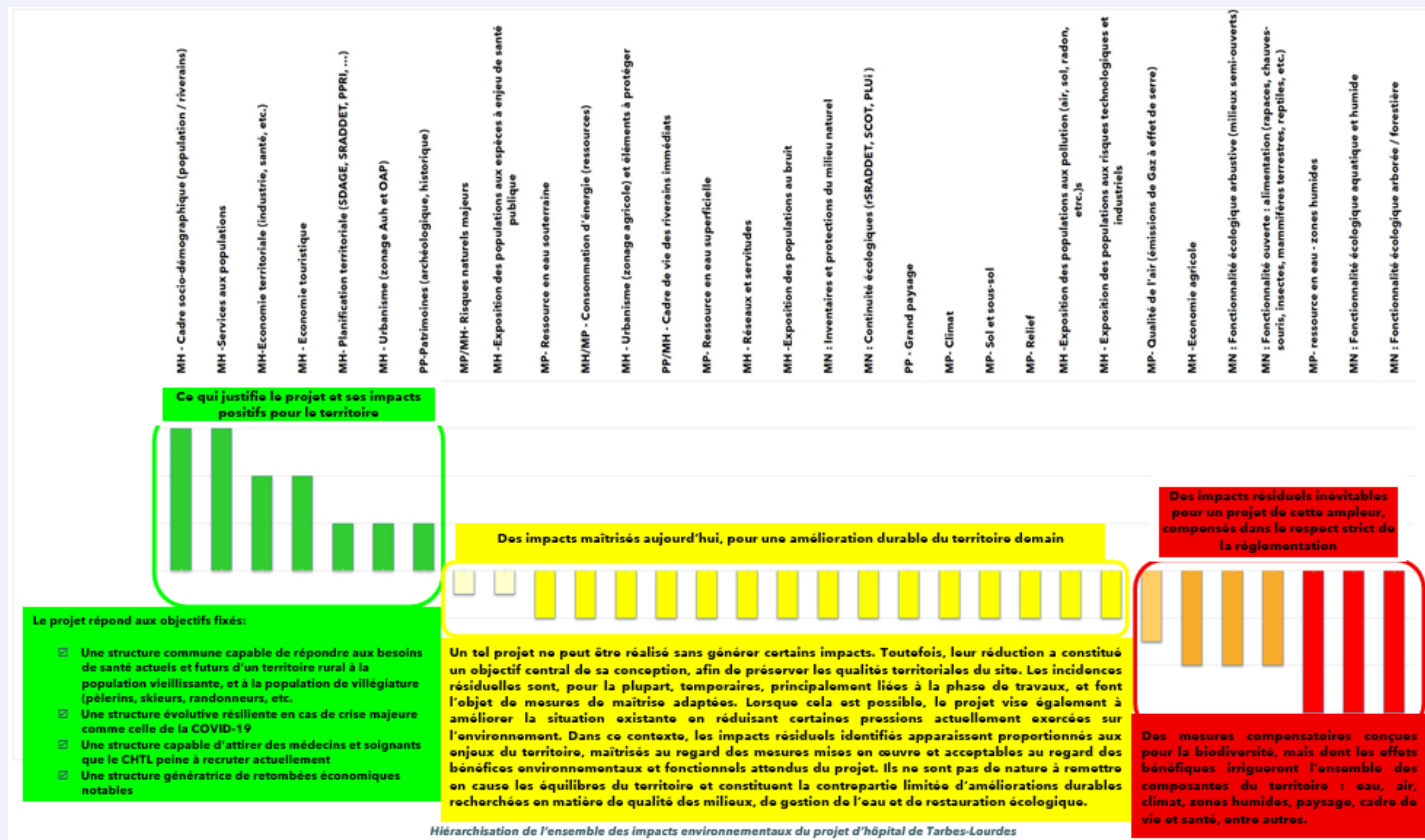
Les principaux risques résiduels pour la biodiversité sont, comme pour tout projet de cette ampleur, principalement associés à la phase de travaux. Bien que temporaires, ces risques feront l'objet d'un encadrement renforcé par de nombreuses mesures de réduction adaptées aux enjeux identifiés. En complément, un suivi écologique (voir schéma de principe ci-contre) sera assuré en amont et tout au long du chantier afin de veiller à la bonne mise en œuvre de ces mesures et, le cas échéant, de les adapter en fonction des situations rencontrées sur le terrain.

Cette démarche est particulièrement importante compte tenu de la durée prévisionnelle des travaux, estimée entre quatre et cinq ans, période durant laquelle certaines espèces ou certains habitats non identifiés lors des états initiaux pourraient être amenés à fréquenter ou recoloniser le site. Le suivi écologique constitue ainsi un outil essentiel de gestion adaptative permettant de garantir le maintien de l'efficacité de la démarche ERC tout au long de la réalisation du projet.



Bilan des impacts résiduels à l'issue de ces mesures

	Enjeu	Impacts résiduel après mesures Eviter-Réduire	Besoin de compensation	Analyses ou engagements complémentaires en cours de réflexion
MP- Ressource en eau souterraine	Fort	Faible		/
MP- ressource en eau - zones humides	Fort	Fort	Oui	Intégration de la CLE dans le Comité de Suivi dédié aux mesures compensatoires
MH/MP - Consommation d'énergie (ressources)	Fort	Faible		Analyse des pistes d'optimisation énergétique en cours d'étude, notamment la solarisation et le recours aux énergies renouvelables pour l'alimentation électrique de l'hôpital
MH- Planification territoriale (SDAGE, SRADDET, PPRI, ...)	Fort	Compatible		
MH - Urbanisme (zonage Auh et OAP)	Fort	Majoritairement compatible - justifie les procédures MECDU et DUP	Oui	Analyse de requalification des hôpitaux existants : potentiel de 7,1 ha classés en zone U à reclasser en zone N
MH - Urbanisme (zonage agricole) et éléments à protéger	Fort	Faible - pris en compte dans la procédure MECDU		
MH - Cadre socio-démographique (population / riverains)	Fort	Positif		
MH -Economie agricole - 3 exploitations concernées	Fort	Modéré	Oui	Compensation collective agricole (périmètre d'aménagement foncier)
MH -Services aux populations	Fort	Positif		
MN : Fonctionnalité écologique aquatique et humide	Fort	Fort	Oui	Compensation écologique
MN : Fonctionnalité écologique arborée / forestière	Fort	Fort ponctuel pour arbres remarquables Faible	Oui	Compensation écologique
MN : Fonctionnalité écologique arbustive (milieux semi-ouverts)	Fort	Modéré	Oui	Compensation écologique
PP-Patrimoines (archéologique, historique)	Fort	Positif		
PP/MH - Cadre de vie des riverains immédiats	Fort	Faible		Traitement paysager du merlon Est
MP- Qualité de l'air (émissions de Gaz à effet de serre)	Modéré	Faible à modéré		Etude confiée au CEREMA par l'ensemble des partenaires de la mobilité autour du futur hôpital Tarbes-Lourdes / Analyses en cours sur la requalification des sites existants des centres hospitaliers de la Gespe (Tarbes) et de Lourdes
MP- Ressource en eau superficielle	Modéré	Faible		
MP/MH- Risques naturels majeurs	Modéré	Négligeable - compatibilité avec le règlement du PPRI		
MH - Réseaux et servitudes	Modéré	Faible		
MH -Exposition des populations au bruit	Modéré	Faible		
MH -Exposition des populations aux espèces à enjeu de santé publique	Modéré	Négligeable		
MH-Economie territoriale (industrie, santé, etc.)	Modéré	Positif		
MH - Economie touristique	Modéré	Positif		
MN : Inventaires et protections du milieu naturel	Modéré	Faible		
MN : Continuité écologiques (SRADDET, SCOT, <u>PLUI</u>)	Modéré	Faible		
MN : Fonctionnalité ouverte : alimentation (rapaces, chauves-souris, insectes, mammifères terrestres, reptiles, etc.)	Modéré	Modéré	Oui	Compensation écologique
PP - Grand paysage	Modéré	Faible		
MP- Climat	Faible	Faible		Etude confiée au CEREMA par l'ensemble des partenaires de la mobilité autour du futur hôpital Tarbes-Lourdes / Analyses en cours sur la requalification des sites existants des centres hospitaliers de la Gespe (Tarbes) et de Lourdes
MP- Sol et sous-sol	Faible	Faible		
MP- Relief	Faible	Faible		
MH -Exposition des populations aux pollution (air, sol, radon, <u>etc.</u>)	Faible	Faible		
MH - Exposition des populations aux risques technologiques et industriels	Null	Faible		
Bilan environnemental global après séquence Eviter-Réduire-Accompagner	Fort	Négligeable à faible	Dans ces conditions, le projet présente un niveau d'intégration environnementale élevé et compatible avec les objectifs de préservation durable du territoire bien qu'il nécessite des mesures compensatoires inévitables pour un projet de telle ampleur.	



Dans ces conditions, le projet d'intérêt public majeur, sur un site ressorti comme la solution alternative la plus satisfaisante parmi 12 options envisagées depuis les débuts de sa réflexion, présente un niveau d'intégration environnementale élevé et compatible avec les objectifs de préservation durable du territoire bien qu'il nécessite encore des mesures compensatoires.

Impacts bruts du projet sur la biodiversité
source : avis du Conseil national de Protection de la nature

- ✓ **Chiroptères** : impact de 7 arbres gîtes potentiels.
- ✓ **Coléoptère saproxylique - Grand Capricorne** : destruction de 11 arbres gîtes.
- ✓ **17 019,5 m² de zones humides** dont milieux ouverts humides (Typhale / Mégaphorbiaie / prairie humide) hors emprise projet (fonctionnalités ZH)
- ✓ **Loi sur l'eau** : impact du changement de sols sur la restitution hydrique de l'eau de pluies le secteur fonctionnant comme un petit château d'eau).
- ✓ **100,7 m³** de cours d'eau.
- ✓ **816,3 m³** de ripisylve.
- ✓ **48 242 m²** de milieux ouverts / semi-ouverts.
- ✓ **8 027,9 m²** de milieux semi-ouverts arborés.
- ✓ Fragmentation des habitats, via notamment la suppression des haies et des arbres présents sur le site du projet constituant un impact indirect mais potentiellement significatif, en particulier pour les espèces dépendantes des continuités écologiques, telles que les chiroptères

Mesures Eviter Réduire

E/R : mesures structurantes,

E/R : mesures systémiques prévues pour d'autres enjeux mais favorables indirectement à la biodiversité

Conception/exploitation : E4, E3, E5, R1, **R2, R3, R4, R5**, R7, R8, R9, **R10**, R11, R12, R13, **R14**

Chantier : **R18, R20, R22, R23, R24, R26, R27, R28, R29, R30, R31, R32, R33, R34, R35, R36, R37, R38**

Accompagnement : **A1, A2**

Impacts résiduels (source : CNPN) modérés à forts :

- ✓ destruction d'au moins 18 arbres gîtes (chauves-souris, reptiles et coléoptère saproxylique)
- ✓ destruction d'au moins 1 ha d'habitats d'espèces, notamment amphibiens, qui recouvrent en partie les habitats d'autres espèces, le pourcentage d'habitats détruits pour les autres espèces s'élevant entre 6 et 75 %
- ✓ Une surface totale d'habitats détruits de 7,54 ha

Compensation requise conformément à la réglementation en vigueur

Moyennant l'ensemble des mesures de la séquence ERC Le projet respecte les objectifs "Trame verte et bleue" du SRADDET, du SCoT et du PLUI.

Cette portion de « zone à urbanisée » sera reconvertie en « zone naturelle » tandis que l'accès qui y était planifié est supprimé assurant la protection du réservoir intégré actuellement en zone à urbaniser : 4.5 ha

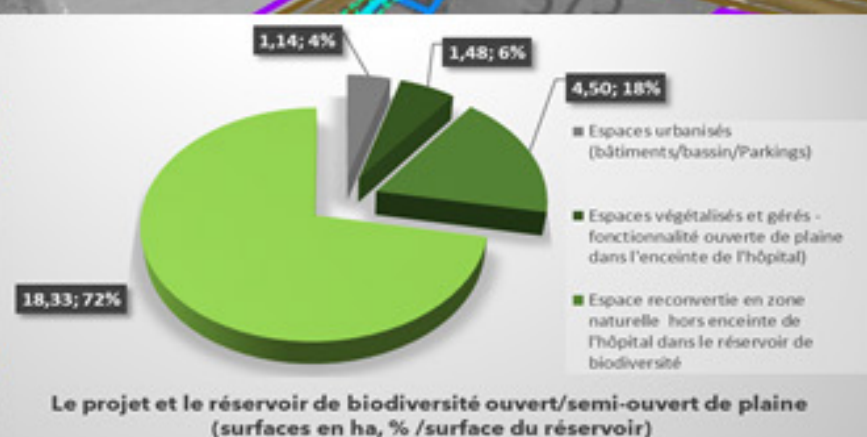
Les remblais seront végétalisés : prairies fleuries, arbustes, arbres, participant à la continuité semi-ouvert.

Le projet et les enjeux de biodiversité

- Aire d'étude immédiate
- Cours d'eau
- Permanent
- Intermittent
- Construction riveraine
- Projet Hôpital
- Bâtiment
- Voirie
- Espace libre
- Merlon acoustique
- Remblai
- Bassin de rétention
- Dévolement de La Geune
- Projet de modification de la Route Départementale
- Chaussée
- Emprise terrassement
- Phase travaux
- Base de vie
- Bassin de décantation
- Fossé
- Merlon de stockage
- Stationnement
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Occitanie
- Réservoir de biodiversité
- Ouvert de plaine
- Prescriptions du PLUI
- Espace Boisé Classé
- Elément du patrimoine naturel
- Elément du patrimoine naturel
- Données des expertises naturalistes
- Zone Humide (fossé, cours d'eau)
- Zone Humide Pédologique
- Zone Humide Floristique
- Arbre remarquable

Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes
Projet de site commun – Commune de Lanne (65257)

0 100 200 m



96% du réservoir maintenu fonctionnel pour les espèces dépendantes de la continuité ouverte/semi-ouverte de plaine au contact direct des espaces aquatiques et humides et boisés. La fonctionnalité reste assurée à moyen terme (cicatrisation des travaux) avant même la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Une prise en compte renforcée des enjeux liés à l'eau et au risque inondation

À l'issue de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, le projet est compatible avec les exigences réglementaires applicables en matière de gestion de l'eau et de prévention des risques d'inondation.

Préserver la sécurité des personnes face au risque inondation

Le projet intègre et respecte les prescriptions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Les études réalisées démontrent notamment que :

- l'emprise du futur hôpital est située hors des zones inondables identifiées par le PPRI ;
- les aménagements prévus sur la RD216 prennent en compte le fonctionnement hydraulique du secteur et les épisodes de crue de la Geüne ;
- la rehausse de la route et la suppression des ouvrages existants permettent une meilleure gestion des écoulements ;
- deux dalots de 3 mètres de largeur et 1 mètre de hauteur seront installés afin d'assurer la continuité hydraulique et de maintenir les échanges naturels entre les milieux situés de part et d'autre de l'infrastructure ;
- les modélisations hydrauliques montrent une diminution des impacts sur les hauteurs d'eau en amont de la RD216, y compris lors d'une crue centennale.

Comme le souligne la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), les dispositions retenues permettent ainsi de préserver la sécurité des biens et des personnes tout en assurant le bon fonctionnement hydraulique du secteur.

Une gestion de l'eau compatible avec les objectifs du territoire

Le projet intègre également les orientations et objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne ainsi que du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour amont, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Afin de garantir la bonne mise en œuvre des engagements pris, la Commission Locale de l'Eau (CLE) sera associée au comité de suivi du projet.

Une contribution à la connaissance et à la préservation des zones humides

Au-delà des obligations réglementaires, le projet contribue à améliorer la connaissance environnementale du territoire.

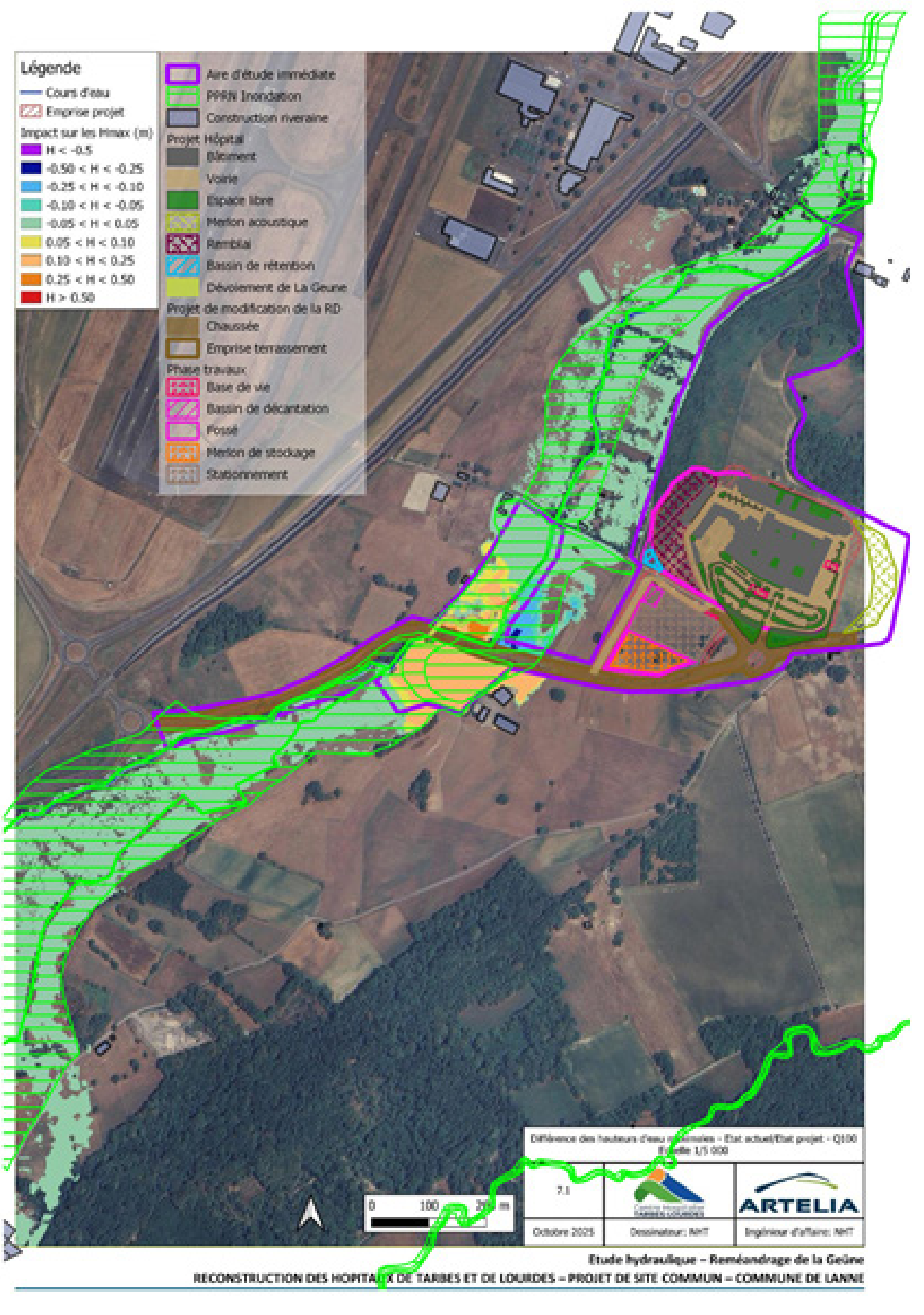
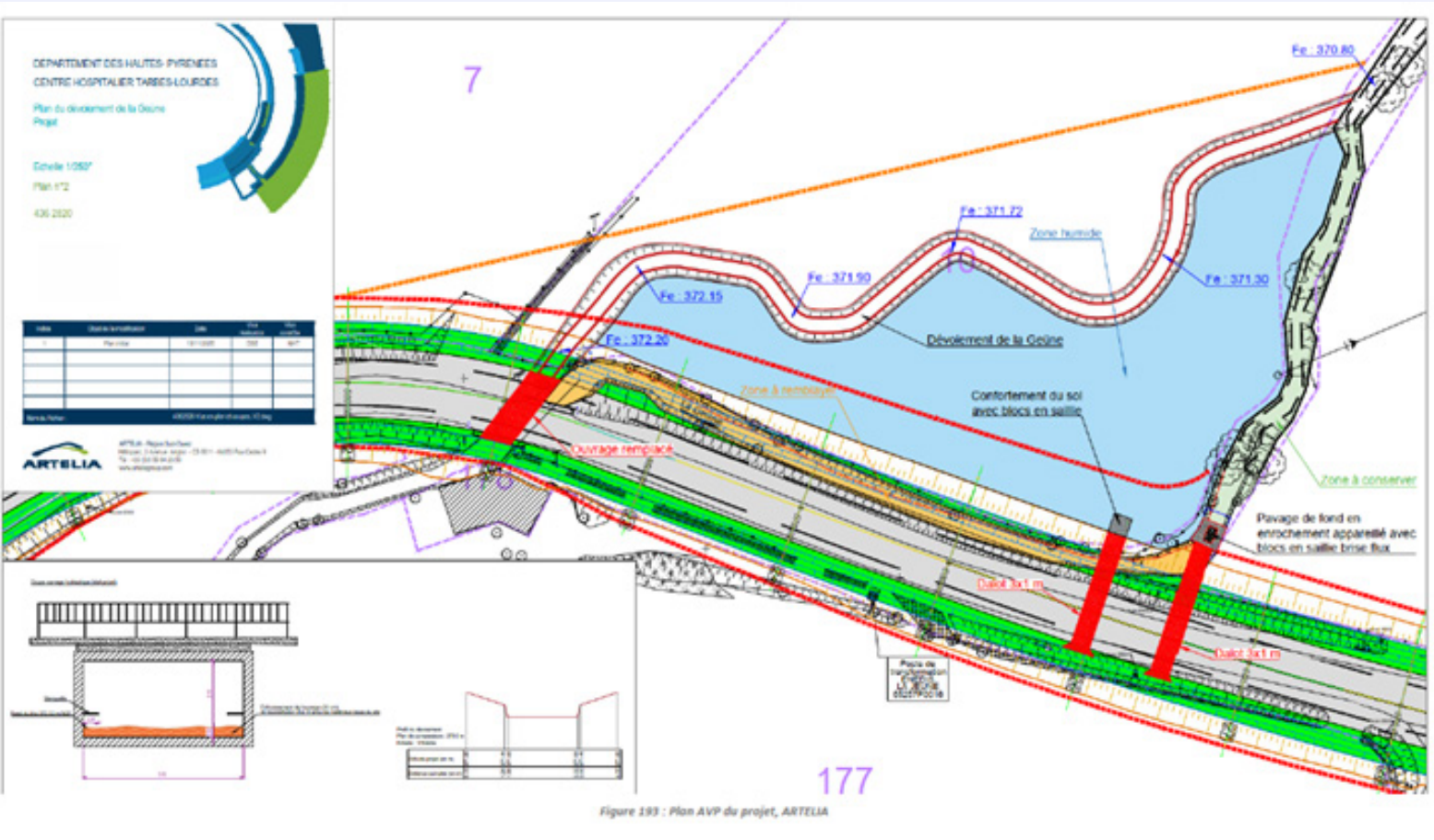
L'ensemble des données relatives aux zones humides recueillies lors des inventaires réalisés dans le cadre de la conception du projet et de ses mesures compensatoires sera ainsi transmis à la Commission Locale de l'Eau.

Cette démarche permettra d'enrichir la connaissance du fonctionnement des milieux humides du bassin versant et contribuera à renforcer les actions de préservation et de restauration engagées à l'échelle du territoire.

Un impact indirect du projet sur la qualité des eaux de Echez

Le raccordement du réseau des eaux usées de l'hôpital qui permettra par son surdimensionnement d'accueillir celles des habitants actuellement raccordés sur les stations d'épuration (STEP) de Louey et Juillan, moins performantes que la STEP Tarbes ouest.

▼ Projet de reméandrage de la Geüne et transparence hydraulique du remblais (dalot - passage à faune)



Depuis la RN 21 – aujourd'hui (d'après vue Google Earth)



Depuis la RN 21 – avec l'hôpital





Depuis la RD 216 aujourd'hui



Depuis la RD 216 avec l'hôpital



Depuis la RD 216 avec l'hôpital et le remblai végétalisé



Depuis le lotissement du Croueau, aujourd'hui



Depuis le lotissement du Croueau, avec l'hôpital



Depuis le lotissement du Croueau, avec l'hôpital et le merlon



Compenser (C)

Malgré la mise en place des mesures d'évitement et de réduction, il a été démontré que des impacts résiduels notables subsistent, en lien direct avec l'ampleur des travaux à mener pour un projet de cette envergure qui ne peut se faire sans consommation des terres sur lequel il s'inscrit. Dans le cas présent, elles étaient très majoritairement destinées dans les documents de planification territoriale à permettre la réalisation de l'hôpital mais il n'en est pas moins qu'elles sont actuellement occupées par des terrains agricoles, des milieux naturels, le tout, ponctués d'arbres isolés, parfois de haut-jet, supports d'une fonctionnalité écologique qualitative.

Cela conduit le CHTL à solliciter une dérogation pour 94 espèces animales protégées et une autorisation au titre de la loi sur l'eau, notamment du fait de la consommation de zones humides. Les impacts identifiés concernent principalement la destruction permanente d'habitats humides, d'habitats de repos et de reproduction au sein de l'emprise du projet, ainsi que la perturbation durable de milieux humides et d'espèces protégées.

Le travail sur les mesures compensatoires du projet est toujours en cours car il s'agit, pour des projets de cette ampleur, d'un travail de longue haleine qui mobilise dans le cas présent :

- le bureau d'étude EODD, en charge du dossier de demande d'autorisation « Espèces protégées »,
- le Conservatoire des espaces naturels (CEN),
- la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).

En effet, le CHTL s'est entouré de ces derniers, véritables garants de la préservation écologique et de la maîtrise foncière, pour définir le programme de compensation dans le respect des exigences réglementaires et sécuriser le foncier nécessaire pour assurer, d'ici la signature des autorisations préfectorales, l'efficacité de l'ensemble du plan de compensation proposé.

L'estimation des mesures compensatoires s'appuie sur une méthode d'équivalence écologique par pondération, permettant de définir des ratios surfaciques adaptés aux enjeux identifiés. Cette démarche est complétée par une approche fonctionnelle par cortèges écologiques, basée sur la sélection d'espèces parapluies. Une espèce parapluie est en effet une espèce dont les exigences écologiques en matière d'habitat, de ressources ou de territoire sont suffisamment étendues pour que les mesures mises en œuvre en sa faveur bénéficient également à de nombreuses autres espèces partageant le même milieu ou les mêmes fonctionnalités écologiques. Les impacts cumulés avec les autres projets sur le secteur sont pris en compte dans le calcul des ratios.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, des mesures de compensation collective agricole sont également requises. En effet, dans le département des Hautes-Pyrénées, le seuil de compensation agricole collective est fixé à un hectare (1 ha).

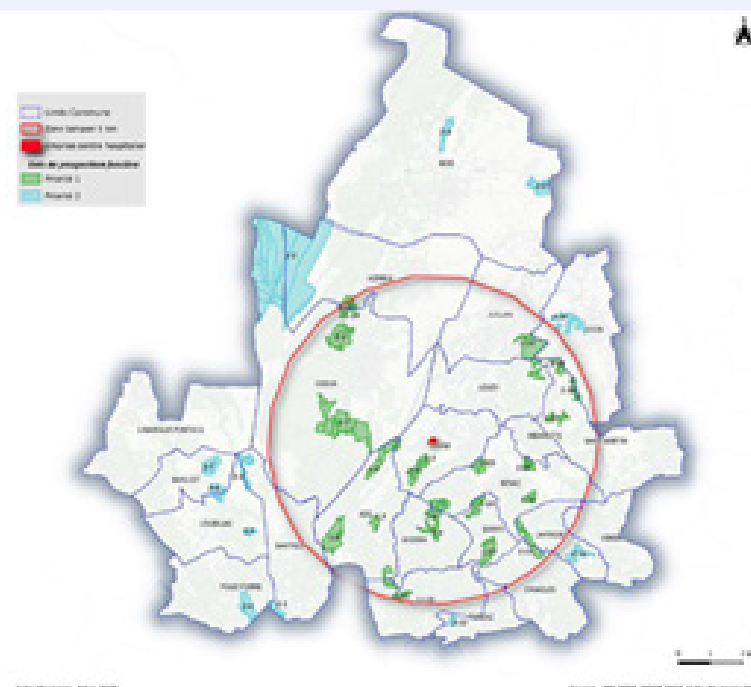
Compensation - travail conjoint du CEN et la SAFER sur 19 sites initiaux.

Une animation est en cours sur les sites mobilisables d'une superficie globale de 127,5 ha dans un rayon de moins de 4 km du projet dont 3 à moins 1,1 km.

A ce jour 67,89 ha sont sécurisés et mobilisables pour les mesures de compensation dont la stratégie repose sur l'ensemble des mesures listées en page suivantes.

Liste des mesures compensatoires prévues et maîtrise foncière

Mesures : Compenser (C) -Réduire (R)		Enjeux physiques (air, climat, sol et sous-sol, ressources en eau, risques naturels)	Enjeux de fonctionnalité écologique (milieux, espèces, continuités)	Milieu humain, (commodités du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, économie)	Paysage et patrimoine
Dans le tableau suivant :					
C, R : mesure visant principalement					
C, R : mesure participant à réduire des effets indirects du projet résultant des interrelations entre enjeux					
Mesures de création et de restauration d'habitats					
Ces mesures visent à créer des habitats correspondant aux caractéristiques écologiques des espèces impactées par le projet et visées par la compensation et/ou à restaurer des espaces non, ou insuffisamment, fonctionnels pour lesdites espèces. Pour ce faire, il s'agit de mettre en œuvre un certain nombre d'actions afin de créer des habitats qui n'existaient pas initialement, ou de faire évoluer les milieux vers un état plus favorable aux espèces ciblées.					
MC1.1	Conversion d'une monoculture en prairie permanente	R (sol, air)	C		R
MC1.2	Plantation de linéaires de haies champêtres multi stratifiées	R (sol, air, eau)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.3	Création de milieux ouverts/agricoles		C	R	R
MC1.4	Restauration de milieux ouverts/agricoles		C	R	R
MC1.5	Création de milieux semi-ouverts	R	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.6	Restauration de milieux semi-ouverts	R (sol, air, eau)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.7	Création de ripisylve	R (sol, air, eau)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.8	Densification et restauration de la ripisylve	R (sol, air, eau, risques naturels)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.9	Restauration de boisement	R (sol, air, eau, risques naturels)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.10	Création et restauration d'Infrastructures Agroécologiques (IAE)	R sol, eau)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	
MC1.11	Création/Restauration de zone humide	R (sol, air, eau, risques naturels)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	
MC1.12	Travaux d'hydromorphologie (suppression de merlon), création d'une zone d'expansion des crues (ZEC), reconnexion avec le cours d'eau et éviter l'incision	R (sol, air, eau, risques naturels)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
MC1.13	Création d'un nouveau lit de cours d'eau méandriforme.	R (eau, risques naturels)	C	R (cadre de vie, santé, vulnérabilités)	R
Mesures de réhabilitation					
Ces mesures visent à améliorer la fonctionnalité écologique des habitats existant afin de faire évoluer le milieu vers un état plus favorable aux espèces ciblées					
MC2.1	Retrait des clôtures		C		
MC2.2	Suppression et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)		C	R (santé)	
MC2.3	Suppression des drains	R sol, air, eau, risques naturels	C	R	R
Mesure de gestion / entretien					
Ces mesures ont pour objectif d'assurer une gestion optimale des milieux, des espèces et de leurs habitats.					
MC3.1	Gestion des milieux ouverts/agricoles		C	R	
MC3.2	Gestion des milieux semi-ouverts		C	R	
MC3.2	Accompagnement technique agricole		C	R	
Autres compensations					
	Compensation collective agricole pour consolider l'économie agricole communale (périmètre d'aménagement foncier et commission communale d'aménagement foncier))			C	
	Modification du PLUi d'Ossun : 4,5 ha rendus en zonage naturel (N)	R	R	C	R

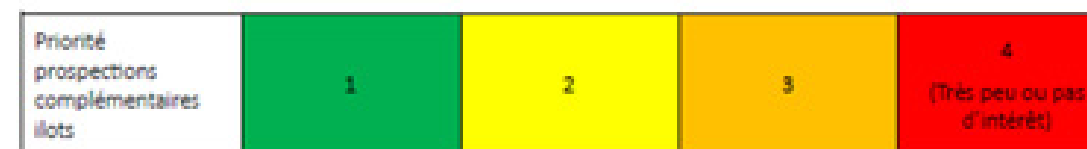


Carte des ilots envisagés initialement (576 ha), SAFER

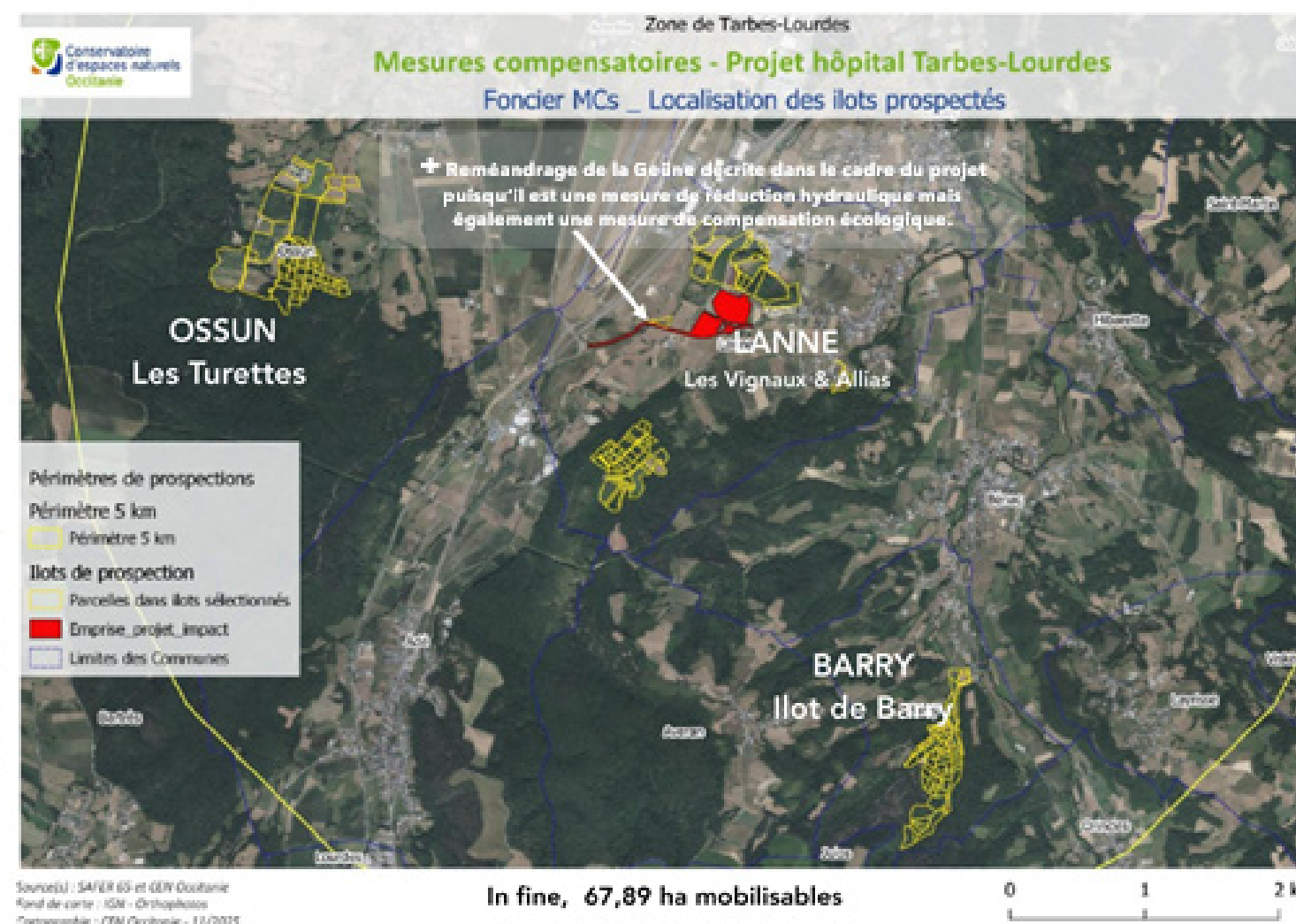
Les pages suivantes précisent les habitats naturels cibles et les mesures compensatoires envisageables sur l'ensemble des sites, sachant que la mesure concernant la renaturation de la Geüne a été décrite dans la description du projet dont elle est partie intégrante.

Type de Contrat	Superficie (m²)	%
Pleine propriété CEN Occitanie	182198	26,84%
Bail Emphytéotique	254993	37,56%
Obligations Réelles Environnementales	210445	31,00%
Mesures Agro Environnementales	31820	4,61%
TOTAL	67 8956	

Maîtrise foncière des sites proposés



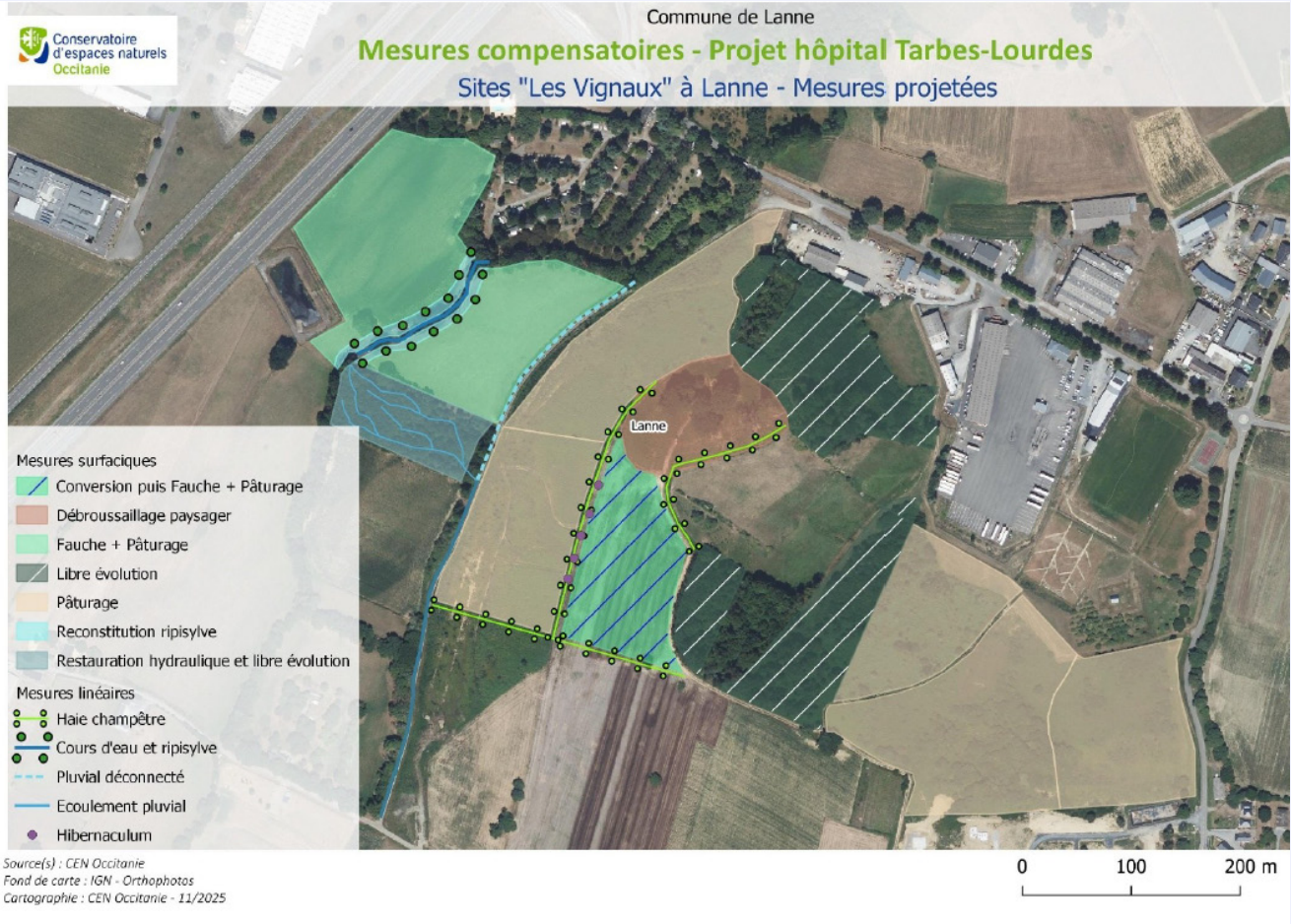
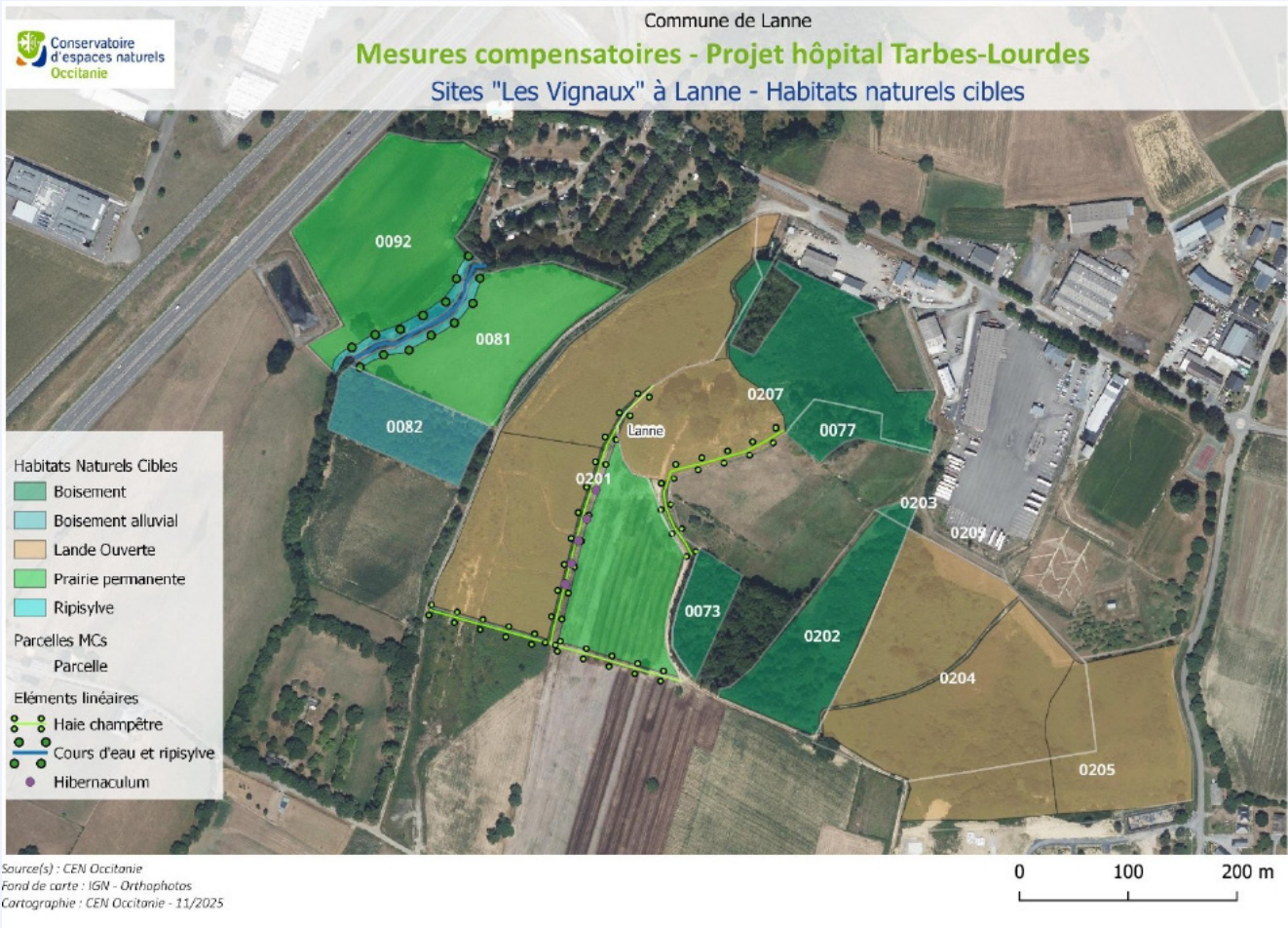
Analyse multicritères (CEN) :
données environnementales accessibles (zonages biodiversité, données SINP, données SICEN, occupation du sol, zonage des zones humides potentielles SMAA, etc.) avec l'analyse par photo-interprétation des parcelles et leur contexte foncier



In fine, 67,89 ha mobilisables

Démarche de recherche conjointe CEN/SAFER de sites compensatoires mobilisables pour le programme de compensation du projet

Site des Vignaux à Lanne



- MC 1.1 Conversion d'une monoculture en prairie permanente
- MC 1.2 Plantation de linéaires de haies champêtres multistratifiées
- MC 1.4 Restauration de milieux ouverts/agricoles
- MC 1.6 Restauration de milieux semi-ouverts
- MC 1.8 Densification et restauration de la ripisylve
- MC 1.9 Restauration de boisement
- MC 1.10 Création et restauration d'Infrastructures Agroécologiques (IAE)
- MC 1.11 Création/Restauration de zone humide
- MC 2.1 Retrait des clôtures
- MC 2.2 Suppression et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- MC 2.3 Suppression des drains
- MC 3.1 Gestion des milieux ouverts/agricoles
- MC 3.2 Gestion des milieux semi-ouverts
- MC 3.3 Accompagnement technique agricole

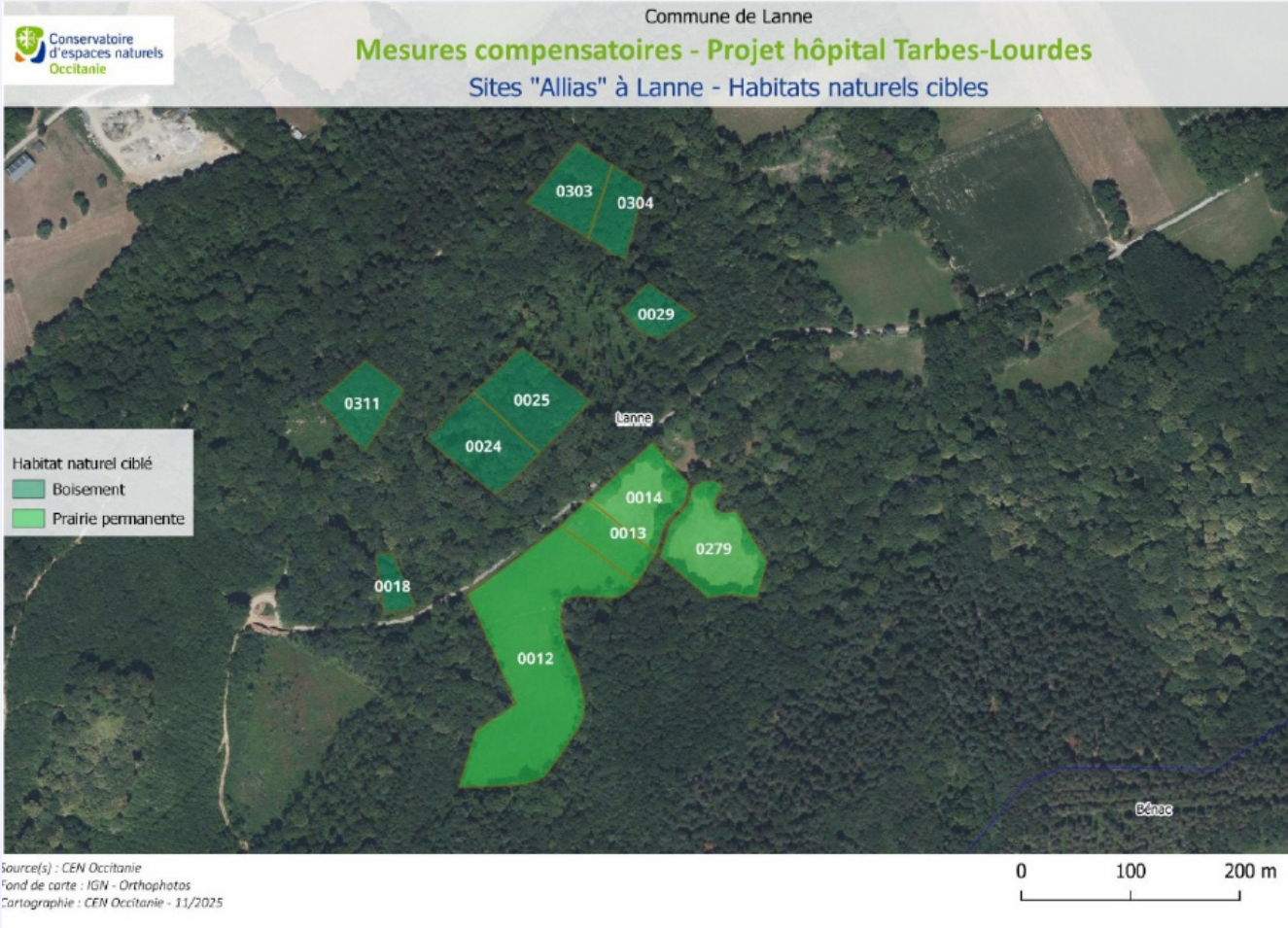
Habitats naturels visés	Surface (ha) ou Linéaire (ml)	Mesures
Boisements alluviaux	0,81 ha	Restauration des écoulements et libre évolution
Prairie Naturelle	5,1 ha	Conversion d'une grande culture en prairie naturelle (1,41 ha) Fauche avec bande refuge et pâturage du regain
Milieux semi-ouverts (landes)	11,26 ha	Réouverture mécanique et gestion par le pâturage
Boisement	3,6 ha	Libre évolution
Ripisylve	0,25 ha	Création et confortement de ripisylve
TOTAL	21,02 ha	
Cours d'eau et cordon de végétation rivulaire	155 ml	Recul du pâturage. Reprise ponctuelle des désordres hydromorphologiques (sur largeur et érosion par le piétinement)
Haie champêtre	681 ml	Plantation
Petits annexes hydrauliques (fossé pluvial et rigoles d'écoulements)	1051 ml	Réorientation des écoulements pluviaux



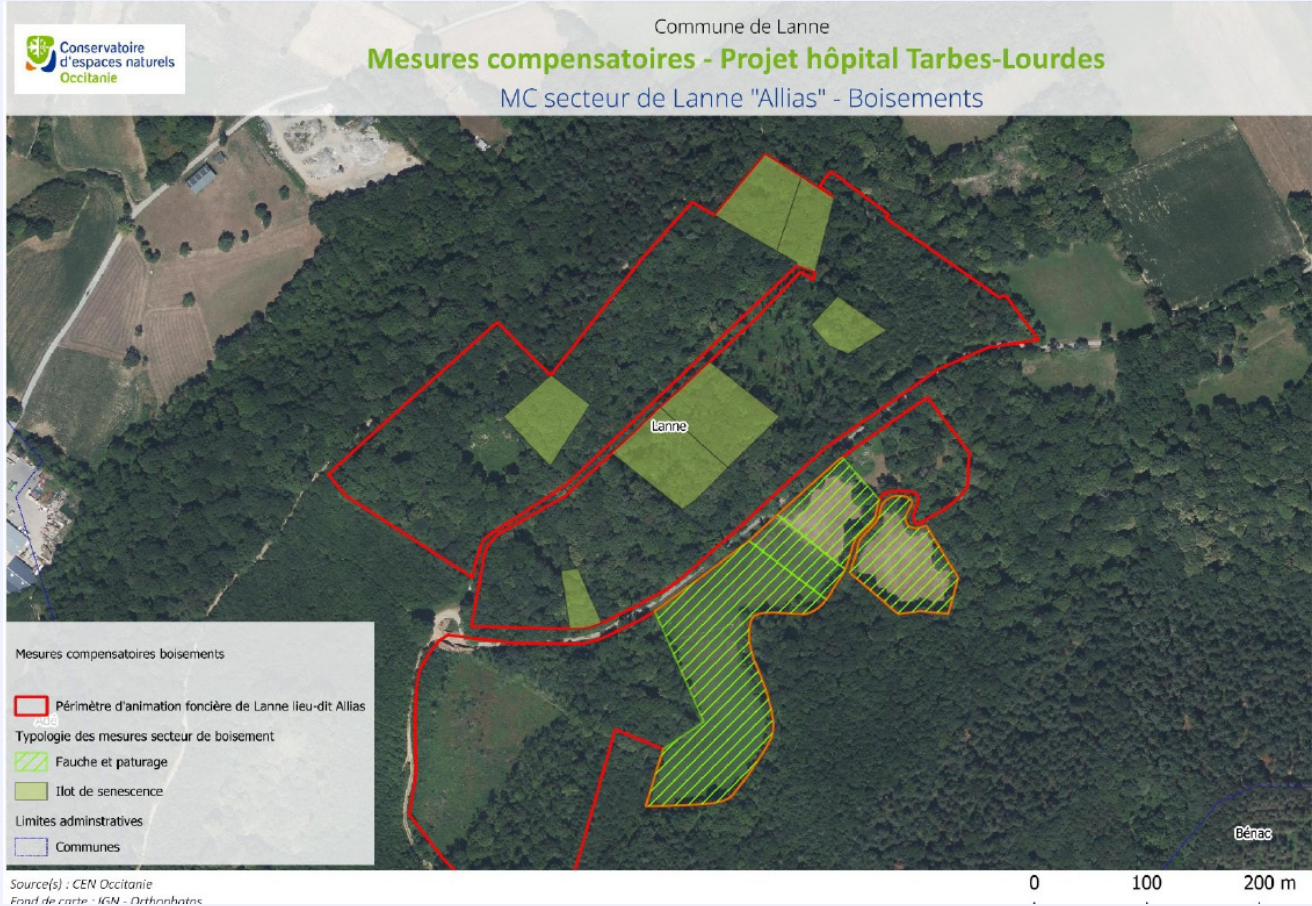
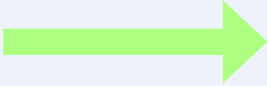
Groupes d'espèces visés

- Amphibiens
- Reptiles
- Oiseaux
- Chauves-souris
- Mammifères semi-aquatiques

Site Allias à Lanne



- MC 1.4 Restauration de milieux ouverts/agricoles
- MC 1.9 Restauration de boisement
- MC 2.2 Suppression et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- MC 3.1 Gestion des milieux ouverts/agricoles

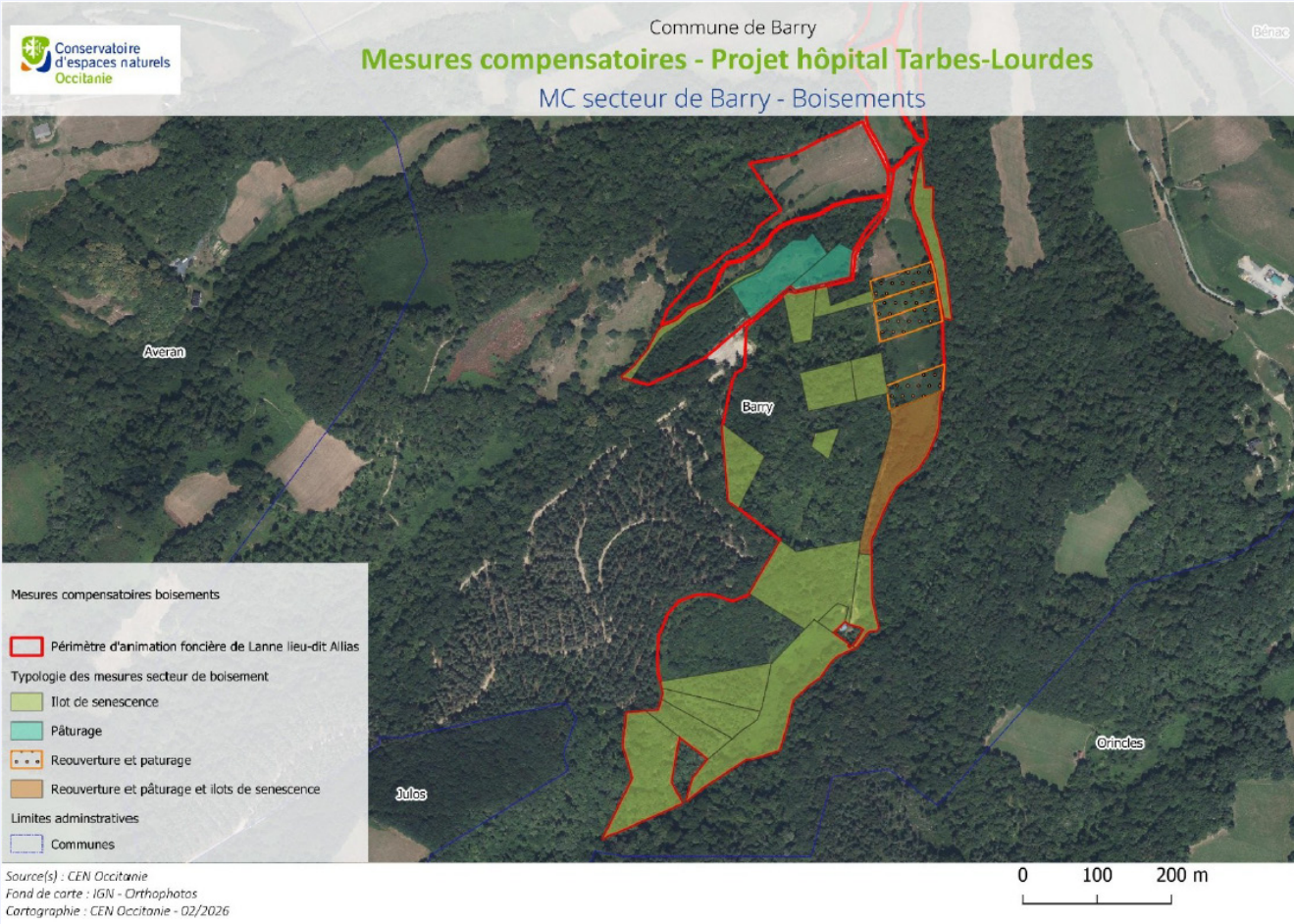
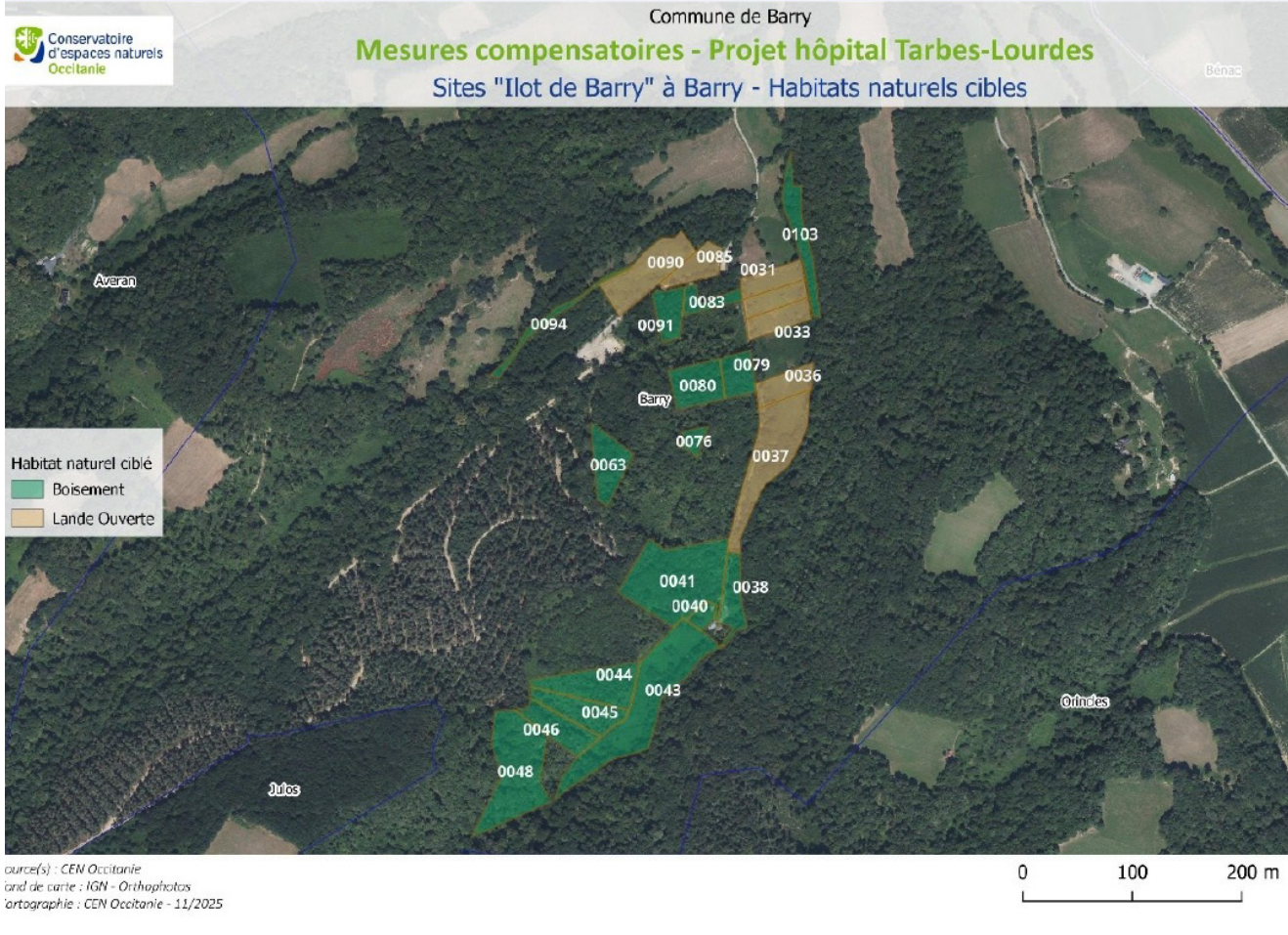


Habitats naturels visés	Surface (ha) ou Linéaire (ml)	Mesures
Prairie Naturelle	3,13 ha	Fauche avec bande refuge et pâturage du regain
Boisement	2,14 ha	Libre évolution
TOTAL	5,27 ha	

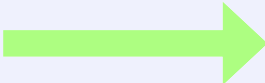
Groupe d'espèces visés

Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Chauves-souris

Les sites « Ilots Barry » à Barry



- MC 1.4 Restauration de milieux ouverts/agricoles
- MC 1.9 Restauration de boisement
- MC 2.2 Suppression et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- MC 3.1 Gestion des milieux ouverts/agricoles



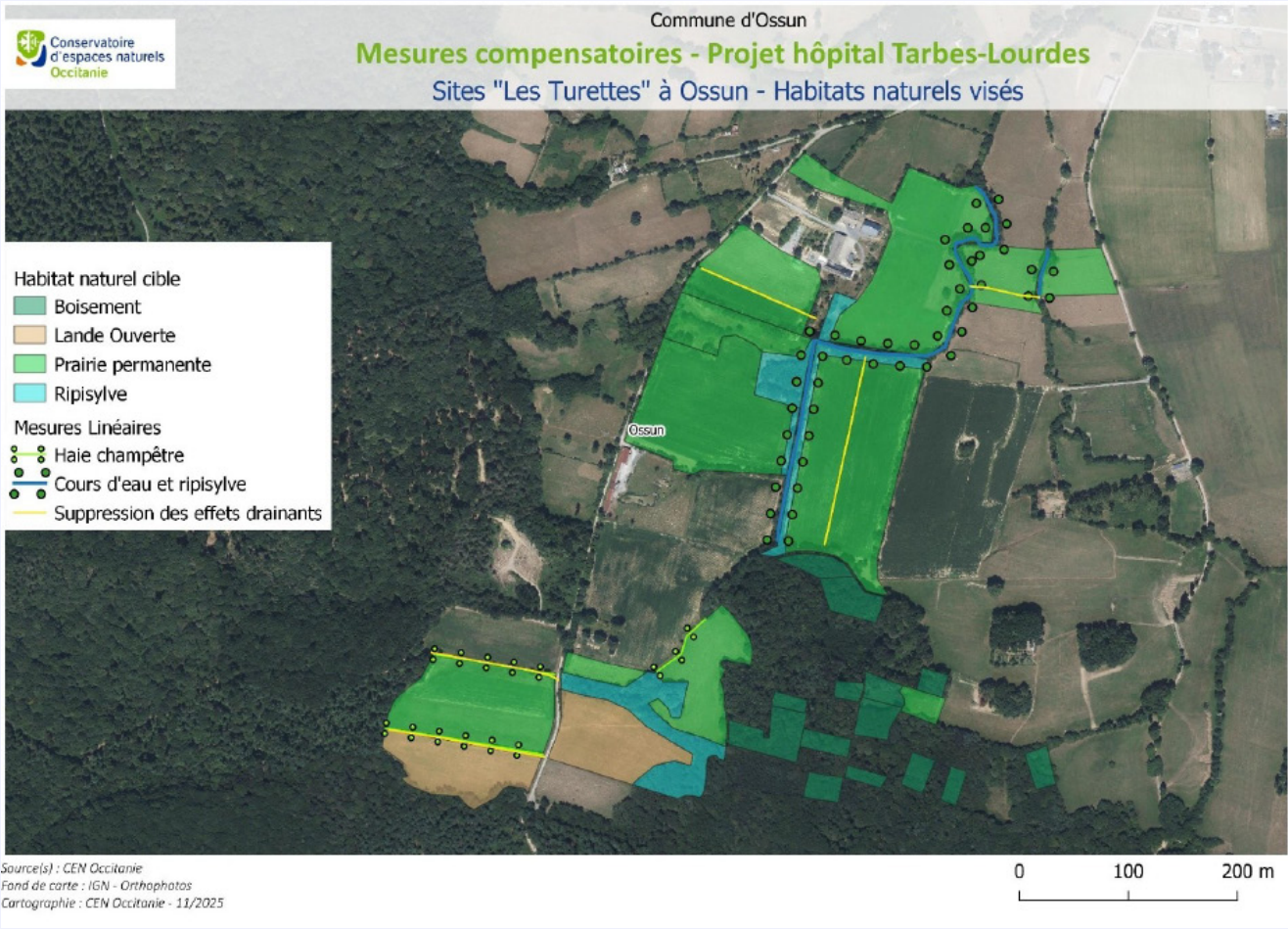
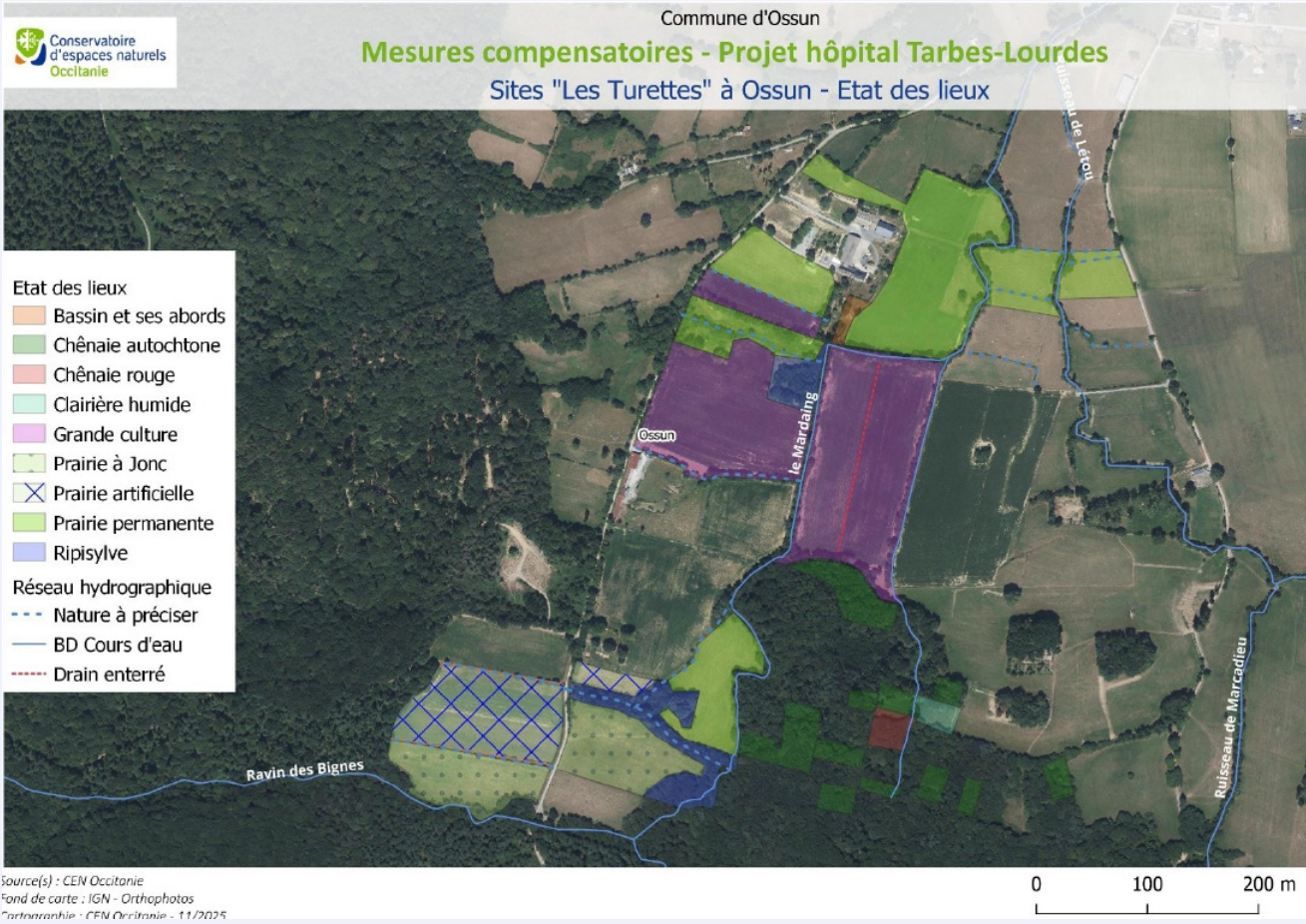
Habitats naturels visés	Surface (ha) ou Linéaire (ml)	Mesures
Lande ouverte	1,86 ha	Ouverture mécanique puis fauche ou pâturage
Boisement	7,65 ha	Libre évolution
TOTAL	9,51 ha	



Groupes d'espèces visés

- Amphibiens
- Reptiles
- Oiseaux
- Chauves-souris
- Mammifères semi-aquatiques

Site « Les Turettes » à Ossun



- MC 1.4 Restauration de milieux ouverts/agricoles
- MC 1.6 Restauration de milieux semi-ouverts
- MC 1.8 Densification et restauration de la ripisylve
- MC 1.9 Restauration de boisement
- MC 1.10 Création et restauration d'Infrastructures Agroécologiques (IAE)
- MC 1.11 Création/Restauration de zone humide
- MC 1.12 Travaux d'hydromorphologie (diversification du lit mineur)
- MC 2.1 Retrait des clôtures
- MC 2.2 Suppression et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- MC 2.3 Suppression des drains
- MC 3.1 Gestion des milieux ouverts/agricoles
- MC 3.2 Gestion des milieux semi-ouverts
- MC 3.3 Accompagnement technique agricole
- 1.11 Création/Restauration de zone humide

Habitats naturels visés	Surface (ha) ou Linéaire (ml)	Mesures
Boisements alluviaux	0,81 ha	Restauration des écoulements et libre évolution
Prairie Naturelle	5,1 ha	Conversion d'une grande culture en prairie naturelle (1,41 ha) Fauçonne avec bande refuge et pâturage du regain
Milieux semi-ouverts (landes)	11,26 ha	Réouverture mécanique et gestion par le pâturage
Boisement	3,6 ha	Libre évolution
Ripisylve	0,25 ha	Création et confortement de ripisylve
TOTAL	21,02 ha	
Cours d'eau et cordon de végétation rivulaire	155 ml	Recul du pâturage. Reprise ponctuelle des désordres hydromorphologiques (sur largeur et érosion par le piétinement)
Haie champêtre	681 ml	Plantation
Petits annexes hydrauliques (fossé pluvial et rigoles d'écoulements)	1051 ml	Réorientation des écoulements pluviaux



Groupes d'espèces visés

- Amphibiens
- Reptiles
- Oiseaux
- Chauves-souris
- Mammifères semi-aquatiques

Suivre (S)

La mise en œuvre des mesures de réduction et de compensation nécessite la réalisation d'un suivi écologique permettant de vérifier leur efficacité dans le temps et, le cas échéant, d'adapter leur gestion afin d'atteindre les objectifs écologiques fixés.

Dans le cadre du projet d'hôpital de Tarbes-Lourdes, un programme de suivi écologique est ainsi proposé sur des durées comprises entre 30 et 99 ans, selon les milieux et groupes biologiques concernés.

Suivis des habitats et fonctionnalités écologiques

- **Suivi des milieux naturels** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec un passage par campagne) : caractérisation des habitats au sein d'unités homogènes selon la classification EUNIS et évaluation de leur état de conservation.
- **Suivi de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec un passage par campagne) : relevés réalisés au sein d'unités homogènes d'habitats selon la classification EUNIS et évaluation de leur état de conservation.
- **Suivi de la restauration des zones humides** pendant 30 ans (12 campagnes de suivi, comprenant chacune 3 passages) : réalisation de sondages pédologiques et de relevés phytosociologiques des habitats humides.
- **Suivi pastoral pendant 30 ans** (12 campagnes de suivi réparties sur la période, avec un passage par campagne) : réalisation de relevés de faciès pastoraux et de transects pastoraux.

Suivis de la faune

- **Suivi des passereaux** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 2 passages par campagne) : application de la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA).
- **Suivi de la Pie-grièche écorcheur** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 2 passages par campagne) : détection visuelle et observations comportementales.
- **Suivi des reptiles** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 3 passages par campagne) : mise en œuvre du protocole PopReptiles de la Société Herpétologique de France (SHF).
- **Suivi des amphibiens** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 3 passages par campagne) : mise en œuvre du protocole PopAmphibiens de la Société Herpétologique de France (SHF).
- **Suivi des insectes** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 3 passages par campagne) : application du protocole Orthoptéroïdes développé par les Conservatoires d'espaces naturels (CEN).
- **Suivi des odonates** (libellules) pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 2 passages par campagne) : application du protocole STELL et relevés visuels des exuvies.
- **Suivi des chauves-souris** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 2 passages par campagne) : utilisation d'enregistreurs automatiques et analyse de l'activité acoustique.
- **Suivi du Desman des Pyrénées** et de la faune semi-aquatique pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 3 passages par campagne) : pose de pièges photographiques et recherche d'indices de présence.
- **Suivi des nématodes** pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec un passage par campagne) : analyses spécifiques des communautés de nématodes.
- **Suivi de la faune du sol** par ADN environnemental pendant 30 ans (12 campagnes de suivi, avec un passage par campagne).

Suivis hydrologiques et hydromorphologiques

- **Suivi du tronçon de cours d'eau recréé** – volet hydromorphologique pendant 99 ans (22 campagnes de suivi réparties sur la période, avec 3 passages par campagne) : application du protocole de caractérisation hydromorphologique des cours d'eau (CarHyCE – OFB).

Des études encore en cours ou à consolider

A l'issue de l'ensemble des mesures, le projet d'intérêt public majeur, sur un site ressorti comme la solution alternative la plus satisfaisante parmi 12 options envisagées depuis les débuts de sa réflexion, présente un niveau d'intégration environnementale élevé et compatible avec les objectifs de préservation durable du territoire. Il est fortement soutenu par l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire qui souhaitent aller au-delà pour réduire encore son impact et notamment :

- celui généré par le trafic induit ;
- la reconquête des 2 sites de Tarbes et Lourdes que le projet vise à remplacer et ce, dans le respect de la loi ZAN (zéro artificialisation nette).

Sachant que la mise en service du projet est envisagée au mieux, en 2031, les acteurs travaillent actuellement sur les deux problématiques suivantes.

Optimisation des mobilités avec un objectif fort de réduction de l'autosolisme

A cet effet, un comité des partenaires de la mobilité autour du futur hôpital de Tarbes a été créé et une mission d'accompagnement a été confiée au **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)**, établissement public placé sous la tutelle de l'État, apportant une expertise scientifique et technique aux collectivités territoriales et aux services de l'État dans les domaines, entre autres, des infrastructures, des transports et de l'adaptation au changement climatique.

Schéma de mobilité pour le futur Centre Hospitalier de Lanne depuis et vers les sites existants de Tarbes et de Lourdes



La requalification des sites de Tarbes et Lourdes (CHTL, CATL)

Une analyse des requalifications possibles des 2 hôpitaux est en cours d'étude. En l'occurrence, sur le site de la Gespe, 7,5 ha aujourd'hui classés en zone urbaine pourraient être reclassés en zone naturelle.

▼ Reconversions envisageables, à l'étude des centres hospitaliers de Lourdes (à gauche) et de la Gespe (Tarbes, à droite)



Conclusion

Le projet de nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes constitue bien plus qu'une opération de construction. Il représente un investissement structurant pour l'avenir sanitaire des Hautes-Pyrénées, destiné à garantir durablement l'accès de la population à une offre de soins moderne, performante et adaptée aux évolutions démographiques, médicales et technologiques du territoire.

Son élaboration résulte de près de deux décennies de réflexions, d'études, de concertations et d'analyses comparatives ayant conduit au choix d'une solution conciliant au mieux les impératifs de santé publique, les contraintes techniques, les enjeux d'accessibilité, les attentes des habitants et les exigences environnementales. Les différentes alternatives de localisation et d'aménagement ont été étudiées afin de retenir la solution présentant le meilleur équilibre entre intérêt général et préservation du territoire.

La conception du projet s'est appuyée sur l'intervention de nombreux intervenants spécialisés et sur une démarche environnementale itérative. Les enjeux liés à la biodiversité, aux zones humides, aux continuités écologiques, aux paysages, aux ressources en eau, aux risques naturels, au climat, à la qualité du cadre de vie, la santé et la sécurité des

riverains, ou encore aux mobilités ont fait l'objet d'analyses spécifiques ayant conduit à l'intégration de nombreuses mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement, de compensation et de suivi. Cette démarche a permis d'adapter progressivement le projet afin de limiter autant que possible ses incidences et de garantir sa conformité avec les réglementations applicables.

L'accompagnement institutionnel et la concertation préalable volontaire ont également permis d'enrichir le projet grâce aux contributions des services de l'État, des autorités environnementales, des collectivités, des organismes consultés et du public. Les remarques formulées ont conduit à préciser, compléter ou renforcer plusieurs volets du dossier, témoignant de la volonté constante du maître d'ouvrage d'améliorer le projet et de répondre aux attentes exprimées.

Pour autant, comme tout projet de cette ampleur dont la mise en service n'interviendra qu'à l'horizon 2031, certaines études demeurent en cours ou feront l'objet d'actualisations et d'approfondissements au fil de l'avancement opérationnel. C'est notamment le cas de certains travaux relatifs aux mobilités, aux modalités de desserte, à la réduction des émissions liées aux déplacements, à l'optimisation environnementale du

chantier ou encore à la réflexion sur le devenir des sites hospitaliers actuels. Ces éléments relèvent d'une démarche normale d'amélioration continue et d'adaptation aux évolutions techniques, réglementaires et territoriales.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, le projet apparaît aujourd'hui comme une réponse équilibrée, responsable et proportionnée aux besoins de santé du territoire. Il traduit la recherche permanente du meilleur compromis entre l'intérêt public majeur que constitue l'accès aux soins et la nécessaire préservation de l'environnement, conformément aux principes portés par le Code de l'environnement et la séquence Éviter-Réduire-Compenser.

Le futur hôpital de Tarbes-Lourdes s'inscrit ainsi dans une logique de long terme : celle d'un équipement public moderne, résilient et durable, conçu pour répondre aux besoins des générations actuelles tout en tenant compte des enjeux environnementaux et territoriaux qui façonneront le territoire de demain.





Centre Hospitalier
TARBES-LOURDES